



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

+ . © V . : Σ + E : || : V . + E . E . ©



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option : Finance

Thème

***Essai d'analyse de l'évolution des dépenses
publiques locales : incidences et
répercussions sur le secteur des travaux
publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou***

Réalisé par :

BELALIA Brahim

BELLAGH Ali

Dirigé par :

M^{lle} GANI Messad

Membres du jury :

Présidente : M^{me} REMIDI Djoummana, Maître Assistant A, UMMTO, Tizi-Ouzou

Examineur : M^r ANICHE Arezki, Maître Assistant A, UMMTO, Tizi-Ouzou

Rapporteur : M^{lle} GANI Messad, Maître Assistant A, UMMTO, Tizi-Ouzou

Année universitaire: 2016/2017

REMERCIEMENTS

Nous remercions avant tout notre Dieu le tout puissant, de nous avoir donné la santé, la volonté et le courage de mener ce travail jusqu'à la fin, et de nous avoir entouré de tous ces gens qui nous ont aidés à réaliser ce mémoire, à savoir :

Notre promotrice M^{lle} GANI Messad pour ses conseils et orientations, ainsi que son professionnalisme et son expérience dans le domaine qui nous a été bénéfique.

Nous remercions tout le personnel de la Direction des travaux Publics de la wilaya de Tizi-Ouzou, à leur tête Monsieur le directeur, RABEHI Smail, de nous avoir bien accueillis et de nous donner la chance d'effectuer notre stage pratique au sein de leur établissement.

Nous tenons également à témoigner notre reconnaissance à M^r AIMEUR Noureddine, M^{me} YETTOUCHE Djouher et M^r GUELLAL Noureddine, et M^r MALIL Arezki pour toute l'aide précieuse au quelle ils ont fait preuve et aussi de leur grande hospitalité durant toute la période de stage.

Nous tenons aussi à exprimer notre profonde gratitude aux membres du Jury, pour l'honneur qu'ils nous font en participant à l'évaluation de notre travail.

Ainsi, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui nous ont aidées de près ou de loin dans l'élaboration de ce mémoire, notamment, notre frère BELLAGH Akli.

A tous, un très grand merci.

Dédicaces

Nous dédions ce modeste travail à :

*Nos chères familles ; la famille **BELALIA** et la famille
BELLAGH*

À tous nos ami(e)s

Et à tous ceux qui ont partagé nos joies et nos peines.

Ali et Brahim

Liste des abréviations et des acronymes

Liste des abréviations et des acronymes

AI : Arrêté Interministériel.

APC : Assemblée Populaire Communale.

APN : Assemblée Populaire Nationale.

APW : Assemblée Populaire de Wilaya.

CC : Chemin Communal.

CEO : Commission d’Evaluation des Offres.

CNFPT : Conseil National de la Fonction Publique Territoriale.

COP : Commission d’Ouverture des Plis.

CW : Chemin de Wilaya.

DE : Décret Exécutif.

DPSB : Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire.

DTP : Direction des Travaux Publics.

ENGOA : Entreprise Nationale des Grands Ouvrages d’Art.

ETHB : Entreprise des Travaux Hydrauliques et Bâtiments.

ETPB : Entreprise des Travaux Publics et Bâtiments.

ETRHB : Entreprise des Travaux Routiers, Hydrauliques et Bâtiments.

FP : Finances Publiques.

IBS : Impôt sur le Revenu des Sociétés.

IGF : Inspection Générale des Finances.

IRG : Impôt sur le Revenu Global.

JORADP : Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

MTPT : Ministère des Travaux Publics et des Transports.

ODAC : Organismes Divers d’Administration Centrale.

ODAL : Organismes Divers d’Administration Locale.

PSD : Programmes Sectoriels Déconcentrés.

RADP : République Algérienne Démocratique et Populaire.

RF : Revenu Foncier.

RN : Route Nationale.

SAPTA : Société Algérienne des Ponts et Travaux d'Art.

SNC : Société en Nom Collectif.

TAP : Taxe sur Activité Professionnelle.

TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques.

TO : Tizi-Ouzou

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Liste des tableaux, graphes et figures

Liste des tableaux, graphes et figures

Tableaux :

Tableau N°01 : Présentation des parties du projet de la rénovation de la route nationale n°12	82
Tableau N°02 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2011	90
Tableau N°03 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2012	90
Tableau N°04 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2013	91
Tableau N°05 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2014	92
Tableau N°06 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2015	93
Tableau N°07 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2016	93
Tableau N°08 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 – 2009	98
Tableau N°09 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2010 – 2014	99
Tableau N°10 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2015 – octobre 2017	100
Tableau N°11 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre du budget de wilaya de 2010 à 2016	101
Tableau N°12 : Comparaison entre les différentes dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2010 – 2016	102
Tableau N°13 : Evolution du réseau routier de la wilaya de Tizi-Ouzou de 2004 à 2016	104
Tableau N°14 : Etat actuel de l'ensemble du réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou	105
Tableau N°15 : Evolution des dépenses d'équipement dans le cadre des programmes quinquennaux (PSD et PSC) et les réalisations neuves dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou de 2005 à 2017	106

Graphes :

Graphe N°01 : Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement et d'investissement du budget de wilaya de TO entre 2011 et 2016	94
Graphe N°02 : Evolutions des dépenses des PSD de 2010 à 2016	96
Graphe N°03 : Evolution du nombre des opérations inscrites dans le cadre des PSD et des PSC du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou	107

Figures :

Figure N°01 : Organigramme de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou	68
--	----

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Genèse et développement des finances publiques	06
Section 1 : Evolution générale des finances publiques.....	07
Section 2 : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.....	16
Section 3 : Les dépenses publiques comme élément d'intervention	22
 Chapitre II : Aspect théorique du budget de l'Etat et les dépenses publiques	32
Section 1 : Le budget général de l'Etat.....	33
Section 2 : Classification et exécution des dépenses publiques	45
Section 3 : Contrôle des dépenses publiques	52
 Chapitre III : Importance du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne	63
Section 1 : Présentation du secteur des travaux publics en Algérie	64
Section 2 : Rôle du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne	75
Section 3 : Etude de cas de la rénovation de la route nationale n°12 en axe autoroutier : Oued-Aïssi – Azazga (hôpital)	80
 Chapitre IV : Impact de l'évolution des dépenses publiques locales sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou	88
Section 1 : Evolution des dépenses publiques locales	89
Section 2 : Analyse de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 - 2017	97
Section 3 : Répercussions de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics durant la période 2005 – 2017	103
Conclusion générale	110
Table des matières	115

Résumé

Résumé :

Les finances publiques sont l'étude des règles et des opérations relatives aux deniers publics. Et peuvent aussi être présentées comme l'ensemble des règles gouvernant les finances de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, des établissements publics et de toutes autres personnes morales de droit public.

L'Etat utilise les finances publiques pour intervenir dans la vie socioéconomique de son territoire, et ce par plusieurs manières, parmi celles-ci, on trouve l'intervention de l'Etat par les dépenses publiques. L'objectif de ce type d'intervention est de répondre aux différents besoins des citoyens et afin de contribuer au développement durable du pays. Il existe plusieurs théories qui justifient la croissance des dépenses publiques.

Les dépenses publiques en Algérie jouent un rôle important dans l'économie nationale, elles sont affectées sur tous les secteurs d'activité. Le secteur des travaux publics occupe une place majeure dans l'économie algérienne, et ce, vu les sommes colossales qui sont réservées à ce secteur annuellement par le gouvernement, afin de contribuer au développement socioéconomique du pays. Mais la situation économique actuelle que traverse l'Algérie, influence directement le niveau des dépenses affectées à ce secteur.

Mots-clés : Finances publiques – Dépenses publiques – Secteur des travaux publics – Infrastructures.

ملخص:

المالية العامة عبارة عن مجموعة قواعد و عمليات متعلقة بالمال العام. كما يمكن تعريفها بمجموعة القواعد التي تحكم مالية الدولة، الجماعات المحلية، هيئات الضمان الاجتماعي و الهيئات العامة و كل الشخصيات المعنوية الأخرى الداخلة في القانون العام.

إن تدخل الدولة في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية في إقليمها عبر المالية العامة يتم بعدة طرق، ومن أهمها نجد النفقات العامة كطريقة فعالة للاستجابة لمختلف متطلبات وتطلعات المواطن ومن أجل المساهمة في تحقيق التنمية المستدامة للبلاد. في هذا الصدد، نجد عدة نظريات تبرر زيادة النفقات العمومية بصفة مستمرة.

تلعب النفقات العمومية دور هام في نمو الاقتصاد الوطني، بحيث توزع على مختلف القطاعات، ومن بينها قطاع الأشغال العمومية، الذي يحتل مكانة أساسية في الاقتصاد الجزائري. وهذا يظهر جليا في القيمة الضخمة للنفقات العمومية المخصصة سنويا لهذا القطاع من طرف الحكومة، للمساهمة في تحقيق الأهداف الاقتصادية والاجتماعية للدولة. ولكن الوضعية الاقتصادية التي تمر بها الجزائر في الآونة الأخيرة، تؤثر بشكل كبير على مستوى النفقات في قطاع الأشغال العمومية.

الكلمات الدلالية: المالية العامة – النفقات العمومية – قطاع الأشغال العمومية – البنية التحتية

Introduction générale

Pour assurer la couverture et la satisfaction de leurs besoins, les sociétés humaines ont toujours besoin des ressources en général et des ressources financières en particulier. Dès lors, les finances publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés humaines.

L'Etat en tant que puissance publique, a besoin des moyens pour réaliser ses divers objectifs d'ordre politique, sécuritaire, économique, social. Pour ce faire, il a mis sur pied des mécanismes de tout genre, reposant sur les finances publiques et plusieurs autres systèmes financiers pourvoyeurs des recettes publiques, pour faire face aux dépenses publiques qui s'accroissent avec le temps. De nombreuses idées furent émises pour expliquer la croissance des dépenses publiques. En se situant dans une perspective d'offre et de demande, et non dans une perspective historique, certains auteurs ont expliqué cette croissance des dépenses publiques par la demande des agents économiques pour les biens publics. D'autres plutôt avancent l'idée selon laquelle cette croissance des dépenses publiques est due au niveau d'offre des ressources publiques.

Dès le début des années 1990, l'économie algérienne a connu une véritable récession suivie d'une forte inflation et d'un chômage considérable. L'ampleur de la dette publique, tant externe qu'interne, a incité les pouvoirs publics à adopter des programmes de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel. Ces programmes ont engendré un fort coût social mais la situation financière a été assainie, et des programmes ont permis dans un contexte d'un marché pétrolier mondial favorable, de réunir les conditions d'une relance de l'économie nationale. Toutefois, pour la relance de cette dernière, l'Etat algérien, a utilisé un outil principal, qui est l'organisation des finances publiques, en tirant les ressources de ces dernières des rentes pétrolières, qui commençaient à augmenter considérablement et durablement, depuis les années 2000.

En effet, cette situation a permis à l'Etat algérien, d'orienter sa politique vers un développement durable, qui visait à restructurer la situation socioéconomique du pays, qui s'est dégradée pendant les années 1990, par une nouvelle stratégie de planification, en adoptant des programmes d'une durée de cinq (05) ans pour chacun, appelés, programmes quinquennaux. Ces derniers, sont adoptés par les pouvoirs publics, dans une optique visant, la rationalisation et l'affectation des ressources financières dont l'Etat dispose, d'une manière efficace, qui permettrait de bien gérer les deniers publics, et de répondre aux différents

objectifs fixés. Ces programmes, sont consommés généralement, dans les dépenses publiques de l'Etat.

La gestion et l'affectation des dépenses publiques, constituaient une préoccupation principale pour l'Etat algérien, pour cela, une politique des dépenses publiques, a été lancée, avec quatre (04) programmes de relance économique, qui visaient, notamment, à redynamiser l'économie et opérer des changements structurels, tant attendus. Ces programmes sont :

- Programme de Soutien de la Relance Economique (PSRE) : adopté pendant la période 2000 – 2004, qui visait à relancer l'économie algérienne, après une stagnation, prévalue aux années 1990 durant la décennie noire, où le pays a traversé une crise socioéconomique ;
- Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) : adopté durant la période 2005 – 2009, qui a pour objectif principal, de répondre aux besoins du pays en matière d'infrastructures, et de compléter le programme précédent (PSRE), et il est visible dans son engagement dans des projets de grande envergure ;
- Programme de Consolidation de la Croissance Economique (PCCE) : adopté pour la période 2010 – 2014. Ce programme de relance se veut, le prolongement des deux précédents programmes de relance économique (2000 – 2004, 2005 – 2009) ;
- Programme d'Appui de la Croissance Economique (PACE) : pour la période 2015 – 2019, qui vise à achever les programmes précédemment entamés.

Pour une saine gestion des dépenses entrantes dans le cadre de ces programmes, l'Etat exerce des contrôles différents sur les dépenses publiques, lors des phases d'exécution de ces dernières, depuis leur naissance jusqu'à leur réalisation finale (paiement).

Les dépenses de ces programmes quinquennaux, englobent, toutes les dépenses publiques de tous secteurs confondus. Parmi ces derniers, on peut évoquer certains secteurs stratégiques, sur lesquels l'Etat se focalise, pour réaliser ses objectifs tracés, tels-que : le secteur de la défense, le secteur de l'éducation, le secteur des travaux publics. A travers notre étude, nous allons nous intéresser à l'un de ces principaux secteurs, qui est le secteur des travaux publics. Ce dernier, constitue aujourd'hui, l'un des secteurs les plus favorables pour l'Etat, afin, de mener à bien ses activités économiques et sociales. Dans cette optique, l'Etat consacre des sommes colossales pour ce secteur, dans le but de développer ses infrastructures (routières, portuaires et aéroportuaires). Pour assurer une meilleure gestion de ce secteur, l'Etat algérien, a opté pour la division des tâches relevant de ce secteur, en instaurant des

différents organes, pour se charger de la gestion de celui-ci, suivant une hiérarchie précise. Un ministère, s'occupe de la gestion centrale du secteur, et des organes déconcentrés (directions) qui veillent sur la gestion du secteur au niveau local.

Les dépenses totales du secteur des travaux publics, sont réparties sur les quarante huit wilayas du pays. Dans ce cadre, la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de ses parts pour réaliser un développement important dans ses infrastructures.

Durant la période allant de 2005 jusqu'à 2017, le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, et dans le cadre des programmes cités précédemment (PCSC, PCCE, PACE), a consommé une enveloppe globale, d'environ soixante dix milliards de dinars (70.000.000.000 DZD)¹.

Problématique de recherche :

Le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, comme d'autres secteurs, bénéficie chaque année des enveloppes budgétaires pour financer ses dépenses. Cependant, ces enveloppes se diffèrent, d'une année à une autre, selon le niveau des ressources financières que détient l'Etat. Ces dernières années, l'Algérie a connu certaines difficultés, pour financer les dépenses de ce secteur, causées par la forte diminution des prix des hydrocarbures. C'est dans ce contexte, que nous proposons notre problématique, comme suit :

Dans quelle mesure l'évolution des dépenses publiques dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, influence-t-elle la réalisation des objectifs fixés dans ce secteur?

De cette question principale, découlent quelques autres questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les principales sources de financement des dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Que peut-on dire du bilan physique et des réalisations en matière d'infrastructures dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période allant de 2005 à 2017 ?
- La situation financière actuelle du pays, a-t-elle impacté le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Afin de répondre à la problématique et aux questionnements soulevés, il nous semble important de poser les hypothèses suivantes :

¹ Nos calculs à partir des données collectées à la Direction des Travaux Publics de la wilaya de Tizi-Ouzou.

- 1- La réalisation de nouvelles infrastructures, favorise les échanges commerciaux et permet le désenclavement de certaines régions et contribue au développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou.
- 2- Le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, et dans le cadre des programmes quinquennaux, a réalisé un essor dans le développement de ses infrastructures.
- 3- Le recul des prix des hydrocarbures, qui a fait plonger l'Algérie dans une situation financière très difficile, a influencé le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Structure de travail :

Afin de mener à bien notre étude, nous avons structuré notre travail comme suit :

En premier lieu, nous allons essayer de situer les finances publiques dans le temps, en se référant aux différents courants de la pensée économique, et en définissant la manière par laquelle se fait la répartition des tâches entre le pouvoir central et les services déconcentrés, et mettre en évidence les facteurs qui influencent la croissance des dépenses publiques.

En deuxième lieu, nous présenterons théoriquement, quelques concepts liés aux finances publiques, tels que le budget de l'Etat et les dépenses publiques ainsi que les phases d'exécution et de contrôle de ces dernières.

En troisième lieu, nous essayerons de montrer le rôle que joue le secteur des travaux publics dans l'économie algérienne, en général, et dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en particulier, et ce à travers, l'étude d'un projet d'une grande envergure, réalisé dans ladite wilaya.

En dernier lieu, nous consacrons un chapitre intitulé « Impact de l'évolution des dépenses publiques locales sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou », pour étudier l'évolution des dépenses dans le cadre du budget de wilaya et des Programmes Sectoriels Déconcentrés, puis essayer d'analyser l'évolution des dépenses dans le secteur des travaux publics au niveau de la wilaya pour montrer à la fin les résultats de cette évolution.

Les motifs du choix et l'intérêt du sujet :

Le choix du thème est dicté essentiellement par les raisons suivantes :

Ces dernières années, les finances publiques, en Algérie, sont marquées par un contexte économique difficile, d'où la nécessité de revoir le financement de certains secteurs d'activité stratégiques, à savoir : le secteur des travaux publics.

Ce thème, tente de démontrer l'importance du secteur des travaux publics, et la dépendance de ce dernier, de la fiscalité pétrolière de l'Etat.

Objectif de la recherche :

L'objectif de ce travail est d'essayer de faire une analyse de l'évolution des dépenses publiques locales, en se focalisant sur les dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, pour démontrer son influence sur l'état réel des infrastructures de ce secteur.

La méthodologie de recherche :

Pour apporter des réponses à la problématique et les questions que nous avons posées, ainsi pour vérifier nos hypothèses, nous avons adopté une méthodologie de recherche, qui consiste en la recherche bibliographique et documentaire (consultation d'ouvrages, revues, articles, rapports).

Afin de vérifier les hypothèses de départ, nous avons fait une recherche de données concernant les dépenses publiques locales, en particulier, les dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en menant une enquête sur terrain, qui s'étalait sur une période de deux mois, auprès des responsables de la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire (DPSB) et aussi auprès des responsables de la Direction des Travaux Publics (DTP) de la wilaya de Tizi-Ouzou, et en recueillant quelques données à l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) de Tizi-Ouzou.

Chapitre I

*Genèse et développement des
finances publiques*

Introduction du chapitre

Depuis la nuit des temps, les sociétés humaines ont toujours besoin des ressources en général et des ressources financières en particulier, pour assurer la couverture et la satisfaction de leurs besoins. Dès lors, les Finances Publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés humaines.

L'Etat est considéré comme le manœuvrier principal des finances publiques, et donc il joue un rôle important dans la gestion de ces dernières (FP), pour mieux se comporter sur de différents plans ; économique, social, financier, afin de garder notamment la stabilité et la paix dans son territoire. En outre, l'Etat doit réorganiser ses tâches et les attribuer convenablement entre les différents organes qui lui sont attachés pour fournir une meilleure prestation possible et accomplir ses missions pleinement.

Cependant, la mobilisation, l'utilisation, la répartition ainsi que l'évaluation des ressources financières nécessitent une bonne gestion pour assurer réellement et efficacement le fonctionnement harmonieux des collectivités et le développement socioéconomique de ces dernières.

A travers ce chapitre, nous allons présenter l'évolution générale des finances publiques en se référant aux grands courants de la pensée économique, ensuite nous allons mettre en exergue les formes de répartition des pouvoirs entre l'Etat central et les collectivités locales. Puis enfin, nous essayerons de mettre l'accent sur les différentes théories justifiant la croissance des dépenses publiques.

Dans cette optique, ce premier chapitre sera étudié à travers les points suivants :

Section 1 : Evolutions générale des finances publiques.

Section 2 : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Section 3 : Les dépenses publiques comme élément d'intervention.

Section 1 : Evolutions générale des finances publiques

Deux grandes périodes, mais aussi deux conceptions opposées, ont caractérisé les finances publiques, depuis deux siècles (Finances Publiques classiques et Finances Publiques modernes). Et le passage de l'une à l'autre s'est déroulé dans l'entre deux guerres mondiales.

Ces finances concernent à la fois les moyens, les conceptions ainsi que les procédés techniques utilisés dans l'administration des deniers publics. Pour rappeler leur évolution, nous étudions, en premier lieu les notions des finances publiques *«classiques»*, et en second lieu les notions des finances publiques *«modernes»*.

Les finances publiques sont nées en 1815 sous la restauration bien que le consentement à l'impôt se soit posé un peu plutôt (1215 en Angleterre, 1789 en France). Cette période correspond à la naissance des finances publiques dites classiques et prendra fin entre les deux guerres mondiales. Quant aux finances publiques dites modernes, elles prennent naissance suite à la première guerre et se poursuivent encore aujourd'hui.

Dans la conception classique, les finances publiques sont : *« une science des moyens par lesquels l'Etat et les autres collectivités publiques se procurent et utilisent les ressources nécessaires à la couverture des dépenses publiques, par la répartition entre individus des charges qui en résultent »*¹. Donc cette conception est liée à l'Etat gendarme.

Les finances publiques modernes désignent la situation des finances publiques depuis l'après guerres. Elles sont liées à la conception de l'Etat providence.

On se rend, dès lors, compte que les finances publiques classiques et les finances publiques modernes constituent l'évolution historique des finances publiques, mais ont des contextes de naissance différents.

1.1 Les finances publiques classiques

La conception classique des finances publiques est liée à l'Etat libéral du XIXème siècle, appelé aussi Etat gendarme.

¹ BAKANDEJA WA MPUNGU, « les finances publiques pour une meilleurs gouvernance économique et financière en RD Congo », Ed. Lancier, Bruxelles, 2006, P 19.

1.1.1 Concept de l'Etat gendarme

L'Etat gendarme signifie que le rôle de l'Etat est limité à ses fonctions régaliennes, c'est-à-dire au maintien de l'ordre et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

Ce concept est apparu au XIX^{ème} siècle et a prévalu jusqu'au début du XX^{ème} siècle, une période dans laquelle domine la pensée libérale du courant des économistes classiques (Adam SMITH, David Ricardo, Jean Baptiste SAY...) et néoclassiques (Léon WALRAS, Vilfredo PARETO, Alfred MARSHALL...). Ces économistes font confiance au mécanisme des prix pour maintenir les marchés en équilibre ou restaurer l'équilibre à la suite de perturbations qui affectent les marchés.

En conséquence, l'Etat doit laisser jouer les mécanismes de marché. Il devrait s'occuper des tâches administratives tout en prétendant que la meilleure façon d'assurer le profit économique consiste à privilégier l'initiative privée, la propriété privée des moyens de production en assurant la sécurité des biens et des personnes et la concurrence.

L'intervention de l'Etat est ainsi justifiée s'il s'agit de promouvoir la liberté des échanges et la concurrence, et de corriger les défaillances de marché (en vue d'une amélioration des résultats des marchés), en luttant contre les pouvoirs de monopole, en corrigeant les activités privées qui génèrent des externalités, en fournissant des biens ou services publics que le secteur privé n'est pas en mesure de produire ou fournir ; par exemple, des services de base tels que l'administration générale (pouvoirs publics, diplomatie, recouvrement de l'impôt, autorités monétaires principales...), la défense, la police, la justice, mais aussi les infrastructures publiques et l'éducation.

Adam Smith (économiste britannique, 1723-1790) a mis en avant les fonctions régaliennes de l'Etat gendarme dans son ouvrage « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776) » : la défense, la protection des personnes et la justice, la construction et l'entretien d'ouvrages publics (infrastructures qui facilitent le commerce) ou d'institutions (éducation et formation qui permettent de préserver l'ordre public)².

² HUART.F « économie des finances publiques », Ed. DUNOD, Paris, 2012, P 03.

1.1.2 Les principes classiques des finances publiques

Au XIX^{ème} siècle, des principes de finances publiques sont mis en avant, notamment pour que les finances de l'Etat ne nuisent pas aux activités individuelles privées. Ces principes sont les suivants³ :

a- Les dépenses publiques doivent-être limitées au strict nécessaire :

Ce principe découle de la conception de l'Etat gendarme. Dans la mesure où les dépenses ordinaires (c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement ou dépenses courantes) sont financées par l'impôt, ce principe doit contribuer à limiter la pression fiscale.

b- L'impôt doit-être aussi léger possible et neutre :

L'impôt a pour fonction de procurer à l'Etat les ressources nécessaires au financement de ses dépenses. Dans la pensée économique classique, l'impôt n'a ni fonction économique ni fonction sociale. On ne conçoit pas l'impôt comme un outil qui permet d'influencer les choix d'allocation des ressources des individus, de stabiliser l'activité économique ou de redistribuer les revenus. En outre, l'impôt doit gêner le moins possible les contribuables : l'Etat doit chercher à s'assurer le rendement le plus élevé possible des impôts en créant le moins de distorsions possibles entre les prix et les rémunérations qui s'établissent sur les marchés.

c- L'équilibre budgétaire doit-être atteint chaque année :

Il s'agissait simplement de prévoir l'ajustement des dépenses aux recettes. Et donc, l'Etat détermine ses dépenses au préalable, puis fixe les recettes nécessaires pour couvrir ces dépenses. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir ni de déficit ni d'excédent budgétaire.

Si un déficit se résulte, on ferait recours à l'emprunt, mais ce dernier n'est admis que pour des dépenses tout à fait exceptionnelles.

Si l'Etat dégage un excédent budgétaire, c'est parce qu'il a prélevé trop d'impôts sur les agents économiques privés, en contradiction avec le principe précédent, mais ceci se réalise qu'en cas de nécessité absolue.

³ HUART.F, Op.cit, Pages 03 et 06.

d- Le recours à l'emprunt doit-être réservé aux circonstances exceptionnelles :

Ce principe est le corollaire du précédent. L'Etat ne doit emprunter que pour financer des dépenses extraordinaires, qui nécessitent de mobiliser rapidement d'importantes ressources supplémentaires, par exemple en temps de guerre ou au moment de catastrophes naturelles. Dans ce cas de figure, il n'est pas souhaitable ni possible de recourir à l'impôt (il serait trop élevé, et les délais de collecte des recettes fiscales seraient trop longs).

La conception libérale des finances classiques a prévalu jusqu'à la première Guerre Mondiale sous le slogan de la neutralité de la puissance publique, car selon eux son intervention en matière économique et sociale est un facteur perturbateur des lois naturelles, du progrès résultant du libre jeu et de l'équilibre spontané des initiatives privées.

1.2 Les finances publiques modernes

Les finances publiques modernes se caractérisent par l'abandon des grands principes classiques, principes dont la fin a été précipitée par deux facteurs majeurs : les guerres mondiales et la crise économique de 1929.

1.2.1 Le déclin de l'Etat libéral et la montée de l'Etat providence

Suite à la 1^{ère} guerre mondiale, la part des dépenses publiques dans le revenu national ne revient pas au niveau d'avant guerre. On observe un doublement de cette part dans les principaux pays participants à la guerre. Cela est dû aux conséquences économiques et sociales de la guerre dont les Etats ont été obligés de y faire face : des dépenses de reconstruction des infrastructures des pays, des pensions versées aux anciens combattants ou des aides versées à leurs veuves et orphelins.⁴ Pour ce faire, l'Etat doit rationaliser le mieux possible ses dépenses, et il va imposer aux industries civiles de se transformer afin de contribuer à l'effort de guerre. Donc l'Etat va interdire certaines productions, répartir autoritairement les biens qui font le plus cruellement défaut,...etc. en outre, l'Etat sera progressivement conduit à pallier les carences du secteur privé et à se faire ravitailler, transporter ou assurer.

L'intervention de l'Etat est désormais indispensable pour que l'industrie reprenne des productions dont l'urgence commande la nécessité.

⁴ HUART. F, Op.cit, P 08.

Cependant, l'Etat doit assurer le remboursement de ses dettes contractées pendant la guerre. Ainsi, l'intervention de l'Etat commence à prendre de l'ampleur, non seulement dans le domaine économique mais elle s'étend également au domaine social pour restaurer et retrouver la paix à nouveau, suite aux différents bouleversements durant la guerre.⁵ De ce fait, des nouvelles finances publiques vont prendre naissance, et qui auront des caractéristiques inverses aux précédentes⁶.

Pendant la crise de 1929, l'activité économique mondiale s'effondrait. La production industrielle chute, le chômage atteint des niveaux très élevés, les prix augmentent (situation d'inflation) et les échanges commerciaux se contractent en raison de la diminution de la production. Les Etats doivent donc devenir acteurs principaux (à travers des interventionnismes) pour relancer l'activité économique.

Dès lors, la conception du rôle de l'Etat a évolué : l'interventionnisme se diffuse de plus en plus, motivé par le fait que les mécanismes de marché ne suffisent pas à faire sortir les pays de la crise, et par conséquent par la nécessité de soutenir (et diriger) l'économie et d'aider les personnes qui ont fait faillite ou sont au chômage.

L'Etat gendarme du marché libéral «*autorégulateur*» cède progressivement la place à un Etat-Providence (Welfare-State⁷), chargé d'opérer une redistribution des richesses par la voie d'un système de sécurité sociale, et plus généralement de prestations sociales. Ainsi, il est rendu nécessaire de faire jouer à l'Etat un rôle de régulation entre l'offre et la demande pour guider l'économie nationale sur la voie de l'équilibre de plein emploi, à moyen terme et de mettre en œuvre une politique de redistribution des revenus pour les plus défavorisés.

L'Etat providence a pour fonctions principales :

- ✓ Une intervention réglementaire de l'Etat afin d'assurer une certaine sécurité économique aux citoyens par le biais d'un système de sécurité sociale, à partir de 1945 qui s'est généralisé dans tous les pays, à toutes les couches de la population, salariés d'abord, non salariés ensuite;
- ✓ Une volonté de redistribution qui passe par des transferts monétaires verticaux ou horizontaux ;
- ✓ La volonté de l'Etat de fournir à la population une série de services et d'équipements collectifs à des coûts très inférieurs à ceux du marché.

⁵ LASCOMBE.M « finances publiques » 7^{ème} édition, Ed. Dalloz, Paris, 2009, P 14.

⁶ Caractéristiques des finances publiques classiques étudiées précédemment.

⁷ MERRIEN.F.X, «L'Etat providence», Ed. P.U.F, Paris, 1997, P 03.

1.2.2 Emergence du rôle économique de l'Etat selon Keynes

La Première Guerre mondiale, la révolution russe en 1917 et l'avènement d'Etat Socialiste, la crise économique de 1929, la crise de la démocratie, la Deuxième Guerre mondiale, sont autant d'événements historiques qui ont contribué au bouleversement des institutions et la remise en cause du rôle limité de l'Etat. Les préoccupations posées ne sont plus celle de l'Etat de droit mais bien plutôt celle de la légitimation de l'Etat, en tant « *qu'acteur économique* ».

Cette conception développée par Keynes considère que l'action économique et sociale de l'Etat est judicieuse pour la réalisation de la relance et la restauration des grands équilibres macroéconomiques. Celui-ci est garant de l'intérêt général, lequel ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers.

1.2.2.1) Modalités d'intervention de l'Etat

Pour Keynes, la mission principale de l'Etat est de conduire l'économie vers un sentier de croissance équilibré et d'utiliser, pour ce faire, son budget pour réduire les fluctuations économiques et promouvoir une croissance équilibrée. Son intervention tient également compte des conséquences économiques et sociales défavorables du sous-emploi et de l'inflation, ainsi que les facteurs de production, qui ne sont pas utilisés par les entreprises privées au niveau du plein emploi.

Pour cet auteur, seul l'équilibre macro économique importe, c'est-à-dire l'équilibre du budget public n'est pas un but en soi. Ainsi, l'Etat peut intervenir par le biais de plusieurs politiques, notamment la politique budgétaire et monétaire⁸.

Le budget est un instrument d'intervention, en vue de réduire les fluctuations économiques et promouvoir une croissance économique. Selon la situation économique, l'excédent ou le déficit budgétaire est recherché⁹. Pour lutter contre l'inflation, en période d'expansion économique, il est préconisé d'augmenter des prélèvements fiscaux ou de baisser les dépenses publiques pour freiner la demande globale. Cependant, pour lutter contre le chômage, il est recommandé à l'Etat d'injecter des dépenses supplémentaires à l'économie ou par la baisse de la pression fiscale pour stimuler la demande globale et provoquer l'augmentation du niveau de l'emploi des facteurs de production.

⁸ AMARI Rezika, « Contribution à l'analyse financière des budgets communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou : un instrument de maîtrise et de rationalisation des finances locales », mémoire de magister, UMMTO, 2009-2010, P 19.

⁹ MUZELLEC.R, « Les finances publiques », (11^{ème} édition), Ed. SYREY, Paris, 2000, P 190.

Par la politique monétaire, l'Etat peut accroître la masse de monnaie en circulation dans l'économie. Ce qui aura aussi pour effet de stimuler la demande, et donc l'augmentation de la production des entreprises, prévenant ainsi le risque d'inflation.

Afin de stimuler la demande, l'État peut redistribuer les revenus, en prélevant sur les ménages les plus riches, ayant une forte propension à épargner, afin de donner aux ménages les moins riches, qui ont au contraire une forte propension à consommer.

1.2.2.2) La conception moderne des finances publiques

Les idées de Keynes et l'intervention croissante de l'Etat ont amené à l'étude des aspects économiques des finances publiques. Pour cet auteur, ces finances sont un moyen privilégié pour assurer l'équilibre économique du pays, en régularisant la conjoncture par la politique budgétaire et en développant les infrastructures par l'investissement, car les richesses prélevées par la puissance publique ne disparaissent pas dans un gouffre financier, mais réapparaissent dans le circuit économique et peuvent mieux servir l'intérêt collectif que si elles étaient restées la propriété des personnes privées¹⁰.

Dans les finances modernes, l'équilibre budgétaire n'a qu'une valeur relative. L'essentiel est de parvenir à ce que l'ensemble de l'activité économique soit orientée de façon convenable, afin d'aboutir aux équilibres ci-après qui constituent le but de l'intervention de l'Etat en général :

- Equilibre de la production;
- Equilibre de la répartition des biens et des risques sociaux;
- Equilibre de la monnaie et des prix;
- Equilibre général du développement de la nation.

- ***Le budget : Instrument d'intervention économique et sociale :***

Pendant longtemps, les collectivités territoriales ont privilégié dans leur démarche budgétaire la fonction d'autorisation des dépenses au détriment de la fonction prévisionnelle. Toutefois, ce principe a été modifié par l'évolution de la notion des finances publiques. De ce fait, le budget est devenu un «*outil d'intervention*» ; par le biais de la politique économique d'un pays ou d'une collectivité. Il est également un «*instrument de justice sociale*» par le biais de la redistribution. Il permet de peser sur la conjoncture afin de favoriser une croissance économique équilibrée. Il est de même un outil de «*contrôle*» de l'emploi régulier des deniers

¹⁰ Amari Rezika, Op.cit, P 20.

publics. Enfin, il est un instrument «*productif*» qui favorise la richesse, notamment à travers des dépenses d'équipement effectuées par l'Etat.

- ***La fiscalité : Instrument d'orientation de la vie économique et sociale :***

Dans la théorie classique fondée sur la conception de l'Etat gendarme, l'impôt ne peut servir que pour alimenter les caisses publiques, selon le postulat célèbre : «*L'impôt doit être exclusivement le pourvoyeur du trésor.*»¹¹. Toutefois, aujourd'hui, il est admis et reconnu par tous que la fiscalité est un instrument d'intervention au service de l'efficacité économique.

Elle est également un moyen d'action privilégié qui peut être utilisé à des fins sociales¹².

La fiscalité remplit trois fonctions¹³ essentielles souvent contradictoires : *la fonction d'allocation des ressources, de stabilisation et de régulation économique ainsi que la redistribution de richesse et de justice sociale.*

La première se justifie selon l'hypothèse de l'existence des effets externes sur le marché et la volonté titulaire de l'Etat qui intervient, à travers l'impôt dans un domaine donné en vue de corriger les effets externes négatifs qui créent des divergences entre coûts privés et coûts sociaux et d'encourager la consommation de certains biens, tels que le tabac et l'alcool.

Pour la seconde, la fiscalité constitue l'ossature des finances publiques de l'Etat et des finances locales. Elle est un instrument de collecte de ressources, un moyen d'assurer l'équilibre économique et budgétaire. C'est en plus, un moyen d'orientation de l'ensemble des activités économiques du pays, de façon à ne pas entraver l'action économique, de conserver le contrôle de production et d'encourager son développement.

En ce qui concerne la troisième, dans la plupart des pays occidentaux, des objectifs sociaux sont plus au moins associés à la politique fiscale, dans la mesure où la recherche de l'égalité devant l'impôt a fait place à celle de l'égalité par l'impôt.

Par le biais de la progressivité¹⁴, la fiscalité peut être un outil de redistribution des revenus et des patrimoines, conformément au principe d'équité. Cependant, les réformes fiscales intervenues dans les années 80 n'ont plus considérées la redistribution comme un objectif prioritaire; du fait que la recherche de l'efficacité a supplanté celle de l'équité.

¹¹ MUZELLEC.R, Op.cit, P 59.

¹² BOUVIER.M, « Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt », Ed. L.G.D.J, Paris, 2000, P 58.

¹³ VALLEE.A, «Economie des systèmes fiscaux comparés», Ed P.U.F, Paris, 1994, P 47.

¹⁴ GUENGUAN.A, GILBERT.G, «La fiscalité locale en question», Ed. Montchrestien, Paris, 1991, P 73.

1.2.3 La multiplication des dépenses publiques

L'évolution de la notion des finances publiques est marquée par la transformation du caractère de la dépense publique et dans la notion d'équilibre financier qui a supplanté celle de l'équilibre budgétaire.

En France, à titre d'exemple, dans les années 1960 et 1970, les dépenses publiques atteignent et dépassent 30% du revenu national, malgré l'accroissement des moyens techniques et le développement de la production. Cet accroissement traduit une évolution profonde du rôle de l'Etat.

Selon WAGNER¹⁵ : *«Plus un pays est développé, plus l'intervention de l'Etat dans le domaine économique sera importante, du fait de la complexification des structures économiques. Les dépenses publiques augmenteraient sur le long terme plus rapidement que la production privée. »*.

Cet auteur relie pour cela, le niveau d'intervention de l'Etat au degré de développement du pays. De même, les nouvelles exigences sociales se traduisent par une plus grande demande de services spécifiques et d'investissement que l'Etat doit prendre en charge. Cependant, cette loi tend à être remise en cause aujourd'hui, car il est admis que les dépenses publiques ne peuvent augmenter continuellement, sans avoir des effets néfastes sur l'activité économique.

Actuellement, le rôle de l'Etat tend à se déclinier dans la mesure où il se concentre de plus en plus sur des fonctions régaliennes et cède les autres fonctions aux entités locales infra étatiques, personnes morales de droit public¹⁶. Celui-ci est conçu comme un agent qui arbitre beaucoup plus qu'il n'intervient. Il doit intervenir d'une manière rationnelle dans le secteur économique, son rôle consiste à :

- ✓ Offrir des avantages fiscaux;
- ✓ Bonifier les taux d'intérêts;
- ✓ Relancer des activités en déclin.

¹⁵ ABECASSIS.P et ZEGHNI.S, «Le rôle de l'Etat dans la vie économique et sociale», Ed. Ellipses, Paris, 1996, P 45.

¹⁶ FONTANEL.J, «Evaluation des politiques publiques», Ed. O.P.U, 2005, Pages 06 et 09.

Section 2 : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales

Nous tenons à présenter dans cette section les notions de la centralisation, la déconcentration et la décentralisation, ainsi que les formes sous lesquelles, se présente la décentralisation, ses apports et ses limites.

2.1 Centralisation, Déconcentration, Décentralisation

La centralisation c'est de mettre dans les mains du pouvoir central, toute la direction des affaires administratives, qui implique une gérance totale de l'administration du pays par le gouvernement, la centralisation peut s'exercer d'une façon directe lorsque les ordres viennent immédiatement du gouvernement ou du pouvoir central, et une façon indirecte lorsqu'il s'agit des agents du pouvoir central, se trouvant sur place pour transmettre les ordres au nom du gouvernement en qualité de délégué de celui-ci¹⁷.

Dans le cadre de la déconcentration, qui est une technique d'organisation administrative, qui consiste à reconnaître d'importantes compétences décisionnelles à relais du pouvoir central qui sont placées à la tête des divers services ou à des circonscriptions de l'Etat, c'est toujours l'Etat qui agit mais pour être plus efficace, il rapproche certaines de ses administrations aux administrés.

La décentralisation implique un transfert de compétences au profit des collectivités décentralisées, transfert qui induit par lui-même un transfert de charges de l'Etat vers ces mêmes collectivités.¹⁸

Toutefois la décentralisation est différente de la déconcentration, cette dernière est une simple délégation de certaines décisions sans grande importance ; par l'Etat central à ses représentants au niveau local ; le wali et le chef daïra. En revanche la décentralisation renvoie à la création de collectivités indépendantes de l'Etat central dotées de personnalité morale ; ces collectivités auront, dans ce cas, une gestion autonome assurée par un organe élu en ce sens, la décentralisation est d'une valeur démocratique.¹⁹

¹⁷ AMARI Rezika, Op.cit, P 28.

¹⁸ BUISSON.J, « finances publiques », 15^{ème} édition. Ed. Dalloz, Paris, 2012, P 38.

¹⁹ MOULAI Kamel, « les institutions de l'action publique locale en Algérie : cas des marchés publics dans la wilaya de T.O », thèse de doctorat, UMMTO, 2015, P 99.

2.2 Les formes de la décentralisation

La décentralisation est une question relative au pouvoir de l'Etat qui partage ses prérogatives et ses responsabilités avec d'autres instances, notamment celles du niveau local.

On distingue plusieurs formes de décentralisation²⁰ à savoir :

2.2.1 La décentralisation administrative

Dans ce type de décentralisation, l'ensemble des responsabilités et des ressources financières destinées à la production des biens et des services publics locaux, sont réparties entre les différents échelons du gouvernement. Cette décentralisation regroupe trois notions : la déconcentration, la délégation et la dévolution.

2.2.2 La décentralisation territoriale

Cette forme de décentralisation concerne la subdivision territoriale d'un Etat et repose sur la distinction des affaires nationales et locales, celles-ci assises sur une forme géographique qui répond à deux principes fondamentaux : celui de l'élection et celui de l'autonomie de gestion. Ce qui suppose l'existence d'une communauté d'intérêt entre les habitants d'une fraction géographiquement déterminée du territoire et qui se traduit par l'apparition d'affaires locales distinctes des problèmes nationaux.

2.2.3. La décentralisation technique

La décentralisation technique ou fonctionnelle est celle dont la gestion d'intérêts publics déterminés est confiée à une autorité organiquement autonome, la gestion des services publics dans cette forme de décentralisation s'exécute par des institutions spécialisées dotées d'une personnalité morale, non par des autorités locales.

2.2.4. La décentralisation politique

Elle est la cession de pouvoirs de décision à des organes politiques infranationaux, elle sous entend que le pluralisme politique et un gouvernement représentatif existent déjà, de même elle peut être une voie de démocratisation en donnant aux citoyens ou aux élus plus d'influence dans la formulation et l'exécution de la politique d'une administration. Les défenseurs de la décentralisation politique se basent sur l'hypothèse que les décisions prises avec une participation des citoyens sont bien fondées et répondent mieux à leurs aspirations

²⁰ AMARI Rezika, Op.cit, Pages 29 et 30.

que celles prises uniquement par les autorités politiques au niveau central. La décentralisation devait permettre aux citoyens de mieux connaître leurs administrateurs de proximité mais aussi à ces derniers de mieux connaître les aspirations de leurs citoyens.

2.3 Avantages de la décentralisation

Pour TOCQUEVILLE.A, « *un pouvoir central ne peut répondre à des besoins d'un grand peuple* ». On peut résumer les avantages de la décentralisation²¹ comme suit :

- ✓ La décentralisation est le moyen par excellence de susciter l'adhésion des populations aux politiques de développement mises en œuvre au niveau local, dans son rapport de 1997, la banque mondiale soutient dans cette logique : « les programmes publics donnent des meilleurs résultats lorsqu'ils sont exécutés avec la participation des bénéficiaires et lorsqu'ils exploitent le potentiel associatif de la collectivité ».
- ✓ Selon Tocqueville l'absence de processus de la démocratisation est causée par l'absence de la décentralisation puisqu'elle améliore le dialogue entre l'Etat et les élus locaux.
- ✓ Rapprochement de l'administration aux administrés et la souplesse dans la fourniture des services publics.
- ✓ Elle réduit la procédure bureaucratique complexe, et permet l'évolution de l'attention des officiels sur les conditions et les besoins locaux.
- ✓ Permet un contrôle des représentants élus, elle est à ce titre un levier de la démocratie.

La décentralisation favorise donc le développement national à partir de la base et concourt à la promotion de la démocratie locale par la participation des citoyens à la prise des décisions, cette dernière permet le développement de l'esprit critique et public parce qu'elle associe la masse des citoyens à la gestion de la chose publique.

2.4 Désavantages de la décentralisation

Les désavantages de la décentralisation²² sont très nombreux, tels que :

- ✓ Le Transfert de compétences au profit de collectivités décentralisées peut affaiblir l'Etat qui peut conduire à la préférence de certains intérêts locaux et négliger l'intérêt général.

²¹ CHALES.N-M, « démocratisation et décentralisation, genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne », Ed. Karthala, 2003, P 37.

²² AMARI Rezika, Op.cit, P 36.

- ✓ Risque d'inégalités dans le financement des services publics locaux, la décentralisation entraîne une augmentation des personnels administratifs qui conduit aussi à une augmentation des charges (des dépenses).
- ✓ Manque de l'efficacité et l'organisation administratives au niveau local peut entraîner la baisse du rendement des services fournis à travers certaines régions du pays.
- ✓ L'inégalité dans la répartition des ressources naturelles et humaines dans les régions peuvent entraîner l'augmentation de la pauvreté dans ces régions.
- ✓ Possibilité des conflits entre les organes délibérants et exécutifs locaux.
- ✓ De point de vue anthropologique, il ya un danger de séparatisme puisque chaque individu a le désire de développer sa région, ce qui implique un risque de morcellement ethnique.
- ✓ Le manque d'expérience de certains dirigeants locaux pourrait se traduire en une mauvaise prise de certaines décisions.

2.5 Répartition des fonctions selon la théorie du fédéralisme financier (R.Musgrave)

La théorie du fédéralisme financier énoncée par R.Musgrave constitue le cadre d'analyse économique dans lequel est traitée la question de l'attribution des compétences et des moyens de financement entre les différents échelons d'administration²³.

La répartition des fonctions s'opère selon les règles du fédéralisme financier comme suit :

2.5.1. La fonction d'affectation des ressources

La fonction régalienne comme la production des biens collectifs, exemple : la défense nationale, est assuré par l'Etat central, par contre la production des bien mixtes qui concerne des zones géographiques plus restreintes comme la construction d' un complexe sportif, est assurée par les autorités décentralisées.

²³ AMARI Rezika, Op.cit, P 41.

2.5.2. La fonction de redistribution du revenu

L'Etat démocratique doit chercher à corriger la répartition initiale des revenus dans un sens conforme à la vision que la société se fait de la justice sociale. Selon l'auteur « Jean-Marc Daniel », il est préférable d'attribuer la fonction de la redistribution des revenus à l'Etat.²⁴

2.5.3. La fonction de stabilisation macroéconomique

L'Etat seul maître de : la croissance économique équilibrée, du déficit extérieur et du déficit budgétaire, du contrôle de la masse monétaires, la défense du territoire, la souveraineté nationale, l'orientation, de la politique étrangère, et la conduite de la politique économique.²⁵

2.6 Partage des compétences selon le principe de subsidiarité

Le principe de subsidiarité est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétente pour résoudre le problème. C'est donc pour l'action publique la recherche du niveau le plus pertinent et plus proche des citoyens. Il conduit à ne pas faire à un échelon plus élevé ce que peut être fait avec la même efficacité à un échelon plus bas, le niveau supérieur n'intervient que si le problème excède la capacité du niveau inférieur, autrement dit, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales selon le principe de la subsidiarité se fait de bas vers le haut²⁶. Cela signifie que c'est à la collectivité locale de base que revient d'abord la réalisation de la tâche publique, si celle-ci ne peut pas l'assumer elle décide alors de transférer la tâche à des niveaux supérieurs.²⁷

L'élément fondamental du principe de subsidiarité est que chaque palier de collectivité doit assurer le type de compétence pour lequel il est le plus capable, c'est-à-dire celui pour lequel il satisfait le mieux les besoins de la population, ainsi les collectivités territoriales les plus proches du citoyen devront assurer les services de proximité, état civil, enseignement fondamental, la protection civile, à l'inverse, l'Etat devrait assumer les fonctions de justice, police, armée, défense nationale...etc.²⁸

²⁴ Jean-Marc Daniel, « Richard Musgrave et les fonctions économiques de l'Etat », revue de trésorerie, N°1, janvier 2008, P 61.

²⁵ AMARI Rezika, Op.cit, P 36.

²⁶ HUTEAU.S, « la nouvelle gestion publique locale : LOLF et collectivités territoriales », ED. Le Moniteur, paris, 2008.P 101.

²⁷ MOULAI Kamel, Op.cit, P 99.

²⁸ AMARI Rezika, Op.cit, P 42.

2.7 Partage des ressources entre l'Etat et les collectivités locales

Nous pouvons signaler que les compétences attribuées aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation ne peuvent être accomplies dans de bonnes conditions, sans un partage des moyens de financement.

Ce partage des ressources financières entre l'Etat et les collectivités locales est guidé par deux facteurs majeurs et contradictoires : « l'autonomie fiscale » des collectivités locales et « les inégalités des ressources fiscales » entre ces derniers.

Selon BRILARI l'autonomie fiscale : « c'est la possibilité pour une collectivité de définir la nature et les modalités de ses ressources fiscales et d'avoir la légitimité et la puissance nécessaire pour les percevoir ». Le degré de l'autonomie fiscale est fixé par le système institutionnel du pays.

L'implantation inégale des activités économique se trouve dans la source d'inégalité fiscale territoriale, la justification de cette inégalité est due au reflet correct du rapport existant entre la qualité des services rendus par la collectivité, et l'impôt payé par des contribuables très mobiles et parfaitement informés.

On peut dire que l'équité de la fiscalité locale au plan territorial exige un taux d'impôt proportionnel, d'une collectivité à une autre, au niveau des services rendus.

Le partage des ressources financière a pour objectifs ²⁹:

- ✓ Renforcer l'autonomie financière de la collectivité locale ;
- ✓ Accroître l'élasticité des ressources fiscales locales à l'activité économique ;
- ✓ La progressivité des impôts locaux par rapport au revenu ;
- ✓ La réduction des inégalités financières inter-collectivités territoriales.

2.8 L'autonomie financière partie intégrante de la décentralisation financière

L'autonomie financière connaît des acceptions nombreuses et variées. Certains auteurs la présentent comme une condition de la décentralisation, territoriale ou fonctionnelle. Ainsi pour Philip Loïc : « *Sans autonomie financière, la décentralisation ressemble fort à la déconcentration* ». LALUMIERE.P pense que : « *Pour être pleinement efficace, la déconcentration exige la reconnaissance d'une large autonomie financière aux collectivités* ».

²⁹ MOULAI Kamel, Op.cit, P 100.

territoriales. L'attribution de la personnalité juridique et des compétences qui en découlent devient une pure fiction si des moyens financiers ne sont pas mis à la libre disposition de ces collectivités ».

Pour François Labie, pour que l'institution décentralisée ait de la personnalité morale, elle doit être dotée d'une autonomie financière. Il a écrit dans ce sens « *il faut, en outre, que les collectivités locales soient dotées d'une certaine autonomie financière sans laquelle l'autonomie juridique risquerait de n'être qu'une coquille vide. Seule cette autonomie financière peut rendre effective l'autonomie juridique* ».

Selon ces auteurs, pour caractériser la réelle autonomie financière d'une collectivité territoriale décentralisée³⁰, cette dernière doit :

- ✓ Etablir son propre budget ;
- ✓ Disposer des ressources propres en quantités suffisantes ;
- ✓ Déterminer librement ses recettes et ses dépenses ;
- ✓ Etre à l'abri des contrôles paralysants de l'Etat.

Section 3 : Les dépenses publiques comme élément d'intervention

De nombreuses idées furent émises pour expliquer la croissance des dépenses publiques. En se situant dans une perspective d'offre et non dans une perspective historique ; certains auteurs ont expliqué cette croissance par la demande des agents économiques pour les biens publics, d'autres avancent plutôt l'idée selon laquelle ils disent que cette croissance est due du niveau de l'offre des ressources publiques.

Dans cette section, nous allons présenter les théories qui relèvent de l'approche basée sur la demande et de l'approche basée sur l'offre pour justifier la croissance des dépenses publiques.

3.1 Explication des dépenses publiques par l'approche basée sur la demande

La présence d'économies externes, c'est-à-dire lorsque l'action d'un individu ou d'une firme cause des effets sur un autre individu ou firme, est l'une des principales explications pour la justification de l'intervention gouvernementale.

³⁰ LANDRY.L-T, « l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : l'exemple du Cameroun », Thèse de doctorat. Université Paris-Est, 2010, P 174.

D'après Pigou (1946), l'intervention du gouvernement pour corriger les externalités, à l'aide des taxes et des subventions, est suffisante pour justifier les dépenses gouvernementales. Cette idée est rapidement critiquée par COASE (1960) qui dit que si les droits de propriété sont bien définis, les négociations privées entre les individus sont socialement efficaces donc aucune intervention gouvernementale n'est nécessaire en cas d'économies externes³¹.

La tendance à l'accroissement exponentiel des dépenses publiques est un « fait stylisé » de l'histoire économique et qui trouve des explications classiques et multifformes qui seront étudiées ci-après.

3.1.1 La loi de Wagner

Dans ce cadre, c'est au financier allemand Adolphe WAGNER que revient le mérite d'avoir formulé une constatation de l'évolution de dépenses publiques, en mettant à jour les facteurs susceptibles d'expliquer et par conséquent d'influencer leur croissance sur longue période³².

3.1.1.1) *Les enseignements de la loi*

La loi d'Adolphe WAGNER est un apport déterminant dans l'analyse de la progression séculaire des dépenses publiques. Cette loi est expliquée par trois raisons :

- La complexité croissante de la société, issue du phénomène d'industrialisation, et qui exige des formes développées ou de nouvelles organisations de la vie collective : administrations, urbanisation, services publics en matière d'hygiène, d'éclairage, des transports...etc.³³
- L'accroissement de la demande de certains biens publics dû à l'élévation du niveau de vie : éducation, santé, culture, qui sont des biens « supérieurs » puisque leur demande progresse plus vite que n'augmente le revenu par tête (élasticité revenu des dépenses publiques serait supérieure à l'unité).
- Le développement des activités de recherche et de l'augmentation de la taille des investissements dus à la poursuite de l'industrialisation, imposent une intervention

³¹ BOUMAHDJ Mohamed, « les dépenses publiques et leur incidence sur le secteur de l'éducation : le cas de l'Algérie », mémoire de magister, université de Tlemcen, 2012, P 13.

³² DE LOME.R & CHRISTINE.A, « l'Etat et l'économie : un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980 », Ed. Seuil, 1983, P 103.

³³ PAYSANT.A, « finances publiques », Ed. Armand Colin, Paris, 1999, P 23.

de l'Etat ; de même que l'apparition de la division du travail qui favorise la concentration, les monopoles, devraient être contrôlés par les pouvoirs publics.³⁴

La loi de WAGNER serait donc une explication empirique des causes de l'accroissement des dépenses publiques sur une longue période, c'est une loi d'évolution théorique qui énumère un certain nombre de raisons d'une intervention possible de l'Etat. Autrement dit, cette loi met en relation une évolution des dépenses publiques aux :

- ✓ Achat des biens et services nécessaires à la production des administrations publiques des services collectifs ;
- ✓ Service de la dette publique ;
- ✓ Paiement des prestations sociales ;
- ✓ Versement de subventions.

3.1.1.2) Les résultats empiriques controversés

Les auteurs comme MUSGRAVE (1959) et BORCHEDING (1977) (aux USA) et ALCANTARA et BARTEN (1976) (pour la Communauté Economique Européenne) ont cherché à rendre plus clair les variables pouvant agir sur la demande (en l'occurrence celle de l'électeur médian) et à la mesurer économétriquement.

BORCHEDING construit son modèle sur une fonction de demande agrégée de type multiplicatif (style COBB-DOUGLAS). Il obtient sur la période 1902-1970 une somme d'élasticités supérieure à l'unité, de sorte que la croissance des facteurs inclus dans la relation pousse à une croissance plus forte de la dépense publique. Mais l'élasticité partielle de la dépense publique par rapport au revenu national par tête (α) est nettement inférieure à l'unité ($\alpha=0.75$).

Dans le même sens, ALCANTARA et BARTEN (1976), construisent un modèle de demande notionnelle de dépenses publiques. Pour une période allant de 1953 jusqu'à 1972, ils obtiennent comme estimation économique pour l'élasticité partielle de la dépense publique civile par rapport à la consommation privée, des valeurs nettement inférieures à l'unité.

Contrairement aux travaux précédents, des auteurs comme RAM (1987), ABIZADEH et YOUSEFI (1988), MULLER (1989), HENECKSON et LYDBECK (1988), DUDLEY et MONTMARQUETTE (1992) utilisent des modèles de séries chronologiques pour tester la

³⁴ DE LOME.R & CHRISTINE.A, Op.cit, P 104.

validité de la loi de WAGNER. Il en ressort un plus ou moins consensus sur la validité de cette loi.

Il semble selon BERNARD (1985), que l'effet de la croissance du revenu national sur la dépense publique est moins déterminant à ce que WAGNER et d'autres auteurs l'ont affirmé, à partir du moment où on prend en soin la distinction et la mesure des effets d'autres facteurs plus décisifs.³⁵

3.1.2 L'hypothèse de l'électeur médian

L'explication de la croissance des dépenses publiques par l'électeur médian peut-être vue selon deux aspects :

3.1.2.1) *Demande de bien public par l'électeur médian*

Selon le théorème du votant médian qui revient à BLACK (1948), c'est la demande des électeurs possédant le revenu médian qui détermine le niveau des dépenses publiques.

Selon PELTZMAN (1980), la réduction des inégalités sociales et la progression des classes moyennes, constituent une source importante d'accroissement des dépenses publiques ce qui confère un rôle décisif à l'électeur-médian. Cependant le gouvernement n'existe pas uniquement pour la fourniture des biens publics mais aussi pour la redistribution du revenu national.³⁶

3.1.2.2) *Redistribution du revenu à l'électeur-médian*

Pour MELTZER et RICHARD (1981,1983) : c'est le votant-médian qui détermine le niveau des dépenses publiques. Tous les revenus des électeurs qui sont inférieurs au revenu médian vont préférer voter en faveur de l'augmentation des transferts (bien-être social, pensions...), dans le cas où l'électeur médian a une productivité inférieure à la moyenne, il a avantage à recevoir des revenus de transferts et donc à décider une redistribution.³⁷

³⁵ BERNARD.J, « Les progrès récents de l'analyse économique des dépenses publiques », Ed. Colloque de Paris, Paris, 1981, P 2.

³⁶ DE LOME.R & CHRISTINE.A, Op.cit, P 105.

³⁷ Idem, P 130.

3.1.2.3) *Existence de la demande pour la redistribution de revenu aux groupes d'intérêt*

Selon BUCHANAN et TULLOCK (1962), les groupes d'intérêt peuvent demander une réduction des taxes et des subventions plus élevées ; en contrepartie ils promettent au gouvernement des votes aux futures élections. Pour ces auteurs, « le marchandage politique » augmente les dépenses publiques : les candidats aux élections ont tendance, pour attirer le maximum de votes possible, à multiplier les concessions faites aux électeurs et à élargir les programmes d'investissement et de soutien demandés par ceux-ci. Ceux au pouvoir en vue de se faire réélire, ne peuvent qu'accroître les dépenses publiques en période préélectorale. BLAIS et NADEAU (1992) arrivent à démontrer que dans une année électorale, les dépenses totales des gouvernements provinciaux au Canada augmentent de 01%.

GREFFE.X (1994), traduit l'hypothèse de redistribution de revenu aux groupes d'intérêts comme la « thèse de la concentration différentielle des bénéfices et des coûts ». En même temps qu'elle se développait, l'école des choix publics a proposé une autre interprétation de la croissance des dépenses publiques que l'on trouve aussi bien chez TULLOCK que chez STIGLER. Le point de départ est simple : l'Etat ne met pas en œuvre la production des biens à part, mais celle des biens normaux demandés par certains agents que d'autres. Mais comme le financement de ces biens est réparti entre tous les membres de la collectivité, nombreux sont les groupes de pression qui se constitueront, s'organiseront et/ou investiront pour que l'Etat entreprenne la production des biens qui leur profitent particulièrement.³⁸

3.2 Les dépenses publiques expliquées par l'approche basée sur l'offre

La deuxième approche a trait à l'offre des services publics. Plusieurs contributions ont été mises en exergue afin d'enrichir cette approche :

3.2.1 La thèse de BAUMOL ou thèse de différence de productivité

BAUMOL (1967) utilise son modèle pour expliquer un certain nombre de phénomènes observés dans les activités de service, qui constituent le secteur stagnant. Il explique qu'en l'absence d'une faible élasticité-prix ou d'une forte élasticité-revenu de la demande ; les secteurs stagnants frappés par la « maladie des coûts » vont être contraints de

³⁸ BOUMAHDHI Mohamed, Op.cit, P 21.

quitter le marché ou de dépendre de subventions publiques. Les conséquences de la stagnation de la productivité sont très importantes en matière de finance publiques, car elle (productivité) conduit à la croissance des dépenses publiques.³⁹

L'objectif initial de cette thèse n'était pas d'expliquer la croissance des dépenses publiques mais les difficultés de gestion de certains secteurs dans la société, il existe deux grands types d'activités : celles où il est possible de capter en permanence d'importants gains de productivité, par exemple, les industries automobiles ou chimiques ; et celles où il est pratiquement impossible d'économiser le travail utilisé au cours du temps, exemple : secteur d'éducation. Le secteur de l'économie qui capte des gains de productivité en fera bénéficier ses salaires qui verront leurs rémunérations augmentées, la limite maximale de cette hausse étant donné par la récupération maximale de ces gains de productivité. Et BAUMOL remarque qu'une part centrale des interventions croissantes de l'Etat a porté sur des activités telles-que l'éducation, la santé, le bien-être, la culture, autant d'activités où les gains de productivité sont faibles sinon absents. Ceci explique l'emprise croissante de l'intervention publique sur un certain nombre d'activités, celles où les gains de productivité sont systématiquement plus faibles que dans d'autres, et le coût croissant de ces activités.⁴⁰

3.2.2 L'effet de déplacement

Dans leur ouvrage (1967) « la croissance de la dépense publique au Royaume-Uni 1890 – 1955 », PEACOCK et WISEMAN ont avancé l'hypothèse de « l'effet de déplacement » selon lequel la dépense publique est contrainte par la charge fiscale maximale qu'une même société (en pratique une économie nationale) est prête à supporter cette charge tolérable variant elle-même de façon discontinue par sauts lors des grands bouleversements sociaux (guerre ou crise mondiale).⁴¹

BIRD (1972) complète la thèse de l'effet de déplacement, en signalant une évolution contrainte par un effet de cliqué. L'effet de cliqué impliquerait le maintien des dépenses publiques exceptionnelles caractérisant l'effet de déplacement en périodes de crise ou de guerre. Le rythme de dépenses exceptionnelles se maintient même après le retour à une

³⁹ HARVEY MARA.C « Ecart de productivité et maladie des coûts ». Apports et limites du modèle de croissance déséquilibrée de William J.BAUMOL, In : Revue économique. Volume 49, n°2, 1998. P 439.

⁴⁰ BOUVIER.M, ESCALASSAN. M.C, « finances publiques », Ed. LGDJ, 2^{ème} édition, Paris, 1995, P2.

⁴¹ BERNARD.J, Op.cit, P 3.

période économique stable, les dépenses stratégiques militaires ou spécifiques de relance se transformant dès lors en nouvelles dépenses sous forme de transfert supplémentaire.⁴²

L'effet cliqué est critiqué par DIAMOND (1977), selon lui, le gouvernement cherche à agir sur son environnement, à cette fin il formule une politique nécessitant des moyens et il négocie cette politique (moyens compris) contre des suffrages, de cette façon la croissance des dépenses publiques peut être considérée comme résultat d'une optimisation sous contrainte.

3.2.3. La théorie de la bureaucratie

Deux aspects sont mis en avant dans les premières grandes analyses du rôle de la bureaucratie. Elle est vue, d'une part, comme un ensemble d'appareils d'Etat servant les intérêts de la classe dominante (Marx). D'autre part, comme une modalité d'organisation des sociétés complexes modernes données par la rationalité (Weber)⁴³.

On peut alors distinguer les thèmes grâce auxquels la bureaucratie est présentée comme une source de croissance des dépenses publiques.

- A- Le premier thème est celui de l'inefficacité. Ce thème reçoit deux formes. Il s'agit d'abord de ce qu'on peut appeler l'inefficacité allocutive illustrée par le modèle de NISKANEN, la maximisation du budget poussée au niveau pour lequel l'avantage marginal est égal au coût marginal. Le résultat est la surproduction. La deuxième forme est celle de l'efficacité productive due au relâchement des contrôles sur l'utilisation des facteurs pour une activité fournissant un produit en quantités et qualités données. Elle se traduirait par un excès de facteurs.⁴⁴
- B- Le second thème se rattache au vote des fonctionnaires : l'accès favorisé à l'information dont bénéficieraient les fonctionnaires, leur intérêt propre à l'accroissement des budgets et leur poids grandissant dans l'électorat irait tout dans le sens d'un vote en faveur des candidats ne prônant pas une stabilisation des dépenses publiques, cela suppose de nouveau une communauté de point de vue

⁴² BOUMAHDI Mohamed, Op.cit, P 25.

⁴³ DE LOME.R & CHRISTINE.A, Op.cit, P 140.

⁴⁴ BOUMAHDI Mohamed, Op.cit, P 28.

des fonctionnaires et la présence d'élections ayant pour seul enjeu le montant des dépenses publiques par vote direct.⁴⁵

3.2.4. La théorie de la capacité fiscale (illusion financière)

Le thème d'illusion financière est l'un des plus couramment invoqués dans l'explication de la croissance des dépenses publiques. C'est aussi un des plus anciens, il trouve sa source dans la formulation qu'en a donné PUVIANI dans deux ouvrages parus en 1887 et 1903 ; la théorie de PUVIANI a pour toile de fond une conception de l'Etat comme organe d'exécution de la classe dirigeante. L'Etat met en œuvre des moyens afin de diminuer la résistance des citoyens, la réponse est dans la création d'une double illusion, en faisant apparaître les impôts moins lourds et les dépenses publiques plus avantageuses qu'ils ne le sont en réalité, les termes « illusion financière » recouvrent donc deux notions distinctes : *l'illusion fiscale et l'illusion sur les dépenses publiques*. PUVIANI distingue plusieurs causes et illusions fiscales :

- ✓ L'obscur sème du lien entre dépenses publiques et ressources financières de chaque contribuable, qui permettrait, entre autre, les impôts indirects, le financement par endettement, on peut associer à cette modalité les principes d'universalité et de non affectation de l'impôt ;
- ✓ La perception d'impôts et taxes associés à des événements favorables (jeux, donations, permis divers) ;
- ✓ La multiplication et la diversification des sources d'imposition et recettes fiscales⁴⁶.

Selon les économistes Musgrave (1969) et Kau et Robin (1981) ; tous les facteurs influencent l'offre des fonds publics peuvent être considérés comme déterminants du niveau des dépenses publiques. Musgrave (1986) suggère par exemple que la contrainte imposée par la capacité de taxation est une variable qui détermine directement le niveau total des dépenses gouvernementales. Leur théorie est construite autour de l'argument de Friedman (1977) qui stipule que la possibilité de maximiser le revenu provenant des taxes est déterminée par la taille et par la forme d'une nation et cela conduit à une croissance des dépenses publiques.⁴⁷

⁴⁵ DE LOME.R & CHRISTINE.A, Op.cit, P 142.

⁴⁶ DE LOME.R & CHRISTINE.A, Op.cit, P 138.

⁴⁷ BOUMAHDI Mohamed, Op.cit, P 30.

3.2.5. L'évolution des dépenses publiques expliquée par l'approche du déséquilibre

HENEREKSON et LYBECT (1988) avance l'hypothèse qu'il n'y a pas de mécanisme de prix pour équilibrer l'offre et la demande, étant donné que les biens et services du gouvernement ne sont pas vendus sur le marché, le résultat est que les quantités observées ne sont pas nécessairement en un point d'équilibre mais peuvent se situer sur l'offre ou sur la demande, d'où la nécessité d'utiliser un modèle de déséquilibre, les auteurs utilisent trois équations pour définir leur modèle de déséquilibre, soit l'équation d'offre, de demande et de quantité observée (qui est le maximum de la demande ou de l'offre).

$G/y = \max f(\text{demande}, \text{offre})$. Lorsque l'offre est supérieure à la demande, ils supposent que c'est l'offre qui domine, ils expliquent ce résultat en supposant que c'est les politiciens qui ont le pouvoir de décision et donc le surplus des ressources sera néanmoins dépensé. Mais quand la demande est supérieure à l'offre, c'est la demande qui détermine le niveau des dépenses publiques puisque les politiciens et les bureaucrates répondent directement à l'augmentation de la demande mais cela peut entraîner un déficit.

Pour Dudley et Montmaquette, ils supposent que c'est le côté court qui détermine le niveau des dépenses publiques, ils ne sont pas d'accord avec la condition de maximum que utilisent Henerekson et Lybect (1988). Pour eux, si la capacité fiscale du gouvernement est supérieure à la demande des électeurs alors c'est la demande qui détermine le niveau des dépenses publiques, par contre, si la demande des électeurs dépasse la capacité fiscale du gouvernement, les dépenses véritables seront limitées par la capacité de financement. Les auteurs présentent un modèle de déséquilibre dans lequel ils incorporent à la fois les éléments de choix des électeurs et la capacité fiscale $y = \min f(\text{choix des électeurs}, \text{capacité fiscale})$, ils testent les trois approches possibles afin de choisir laquelle des trois expliquera le mieux le phénomène de croissance des dépenses publiques pour la période considérée.⁴⁸

⁴⁸BOUMAHDJ Mohamed, Op.cit, Pages 33 et 34.

Conclusion du chapitre :

Les finances publiques constituent un domaine important dans la vie non seulement économique mais aussi sociale, politique et autre d'un pays. Dès lors, leur mobilisation, leur utilisation, leur affectation ou répartition ainsi que leur évaluation exigent une bonne gestion pouvant permettre au gouvernement de réaliser ses objectifs économiques.

Ainsi l'intervention de l'État, et la notion de la dépense publique ont été au centre des débats théoriques menés par les différents courants de la pensée économique.

La distribution des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales est formalisée dans l'analyse économique, politique et juridico-administrative dans le cadre de l'étude de la décentralisation, en précisant la manière de répartir les compétences entre le niveau local et l'Etat Central. Elle s'attache aussi à l'étude des moyens de leur financement, à la définition de leur taille optimale.

Enfin il est nécessaire de faire un essai justificatif de la croissance des dépenses publiques. Plusieurs arguments ont été avancés pour expliquer la tendance de plus en plus à la hausse des dépenses. Entre autres, nous avons mentionné la thèse de Wagner, les arguments de l'école des choix publics, les hypothèses de BAUMOL et de PEACOCK et WISEMAN, et enfin les théories de la bureaucratie et de la capacité fiscale, comme facteurs explicatifs de la croissance séculaire des dépenses publiques.

Dans notre prochain chapitre, nous essayerons de mettre en évidence et de présenter certains instruments, dont l'Etat utilise pour intervenir et régulariser la vie socioéconomique dans son territoire.

Chapitre II
***Aspect théorique du budget de
l'Etat et les dépenses
publiques***

Introduction du chapitre

Les finances publiques jouent un rôle important dans la réalisation des projets de l'Etat, pour ce, le gouvernement attache une importance considérable au domaine des finances publiques et plus particulièrement les finances de l'Etat. Donc une meilleure gestion de ces dernières, permet à l'Etat de réaliser ses objectifs, en termes de l'utilisation des deniers publics, d'une façon optimale pour répondre aux différents besoins de l'Etat et de ses citoyens. Pour ce faire, l'Etat utilise des différents moyens et outils qui lui procurent une bonne maîtrise de ses finances et de garder la stabilité économique et sociale du pays. Parmi ces moyens, on trouve le budget de l'Etat.

Le budget de l'Etat est un instrument financier qui permet à l'Etat, d'intervenir dans la vie économique et sociale, et ce à travers les dépenses publiques qui constituent l'une des parties composantes du budget général de l'Etat.

L'Etat effectue des choix stratégiques et importants en matière de dépenses publiques, qui influencent directement la structure économique et sociale du pays. Il importe donc de clarifier les procédures d'exécution et de contrôle des dépenses publiques, qui s'effectuent sous un certain nombre d'opérations consécutives chacune ayant un objectif différent et particulier.

Ce chapitre est scindé en trois sections, la première est consacrée à la présentation générale du budget de l'Etat et les principes qui le régissent, et dans la deuxième et la troisième section respectivement, nous allons essayer de mettre en évidence les différents types des dépenses publiques ainsi que les procédures de leur exécution et les contrôles qui leurs sont appliqués.

Le contenu de ce deuxième chapitre, sera expliqué à travers les sections suivantes :

Section 1 : Le budget général de l'Etat.

Section 2 : Classification et exécution des dépenses publiques.

Section 3 : Contrôle des dépenses publiques.

Section 1 : Le budget général de l'Etat

Le budget de l'État répertorie les dépenses et les recettes prévues de l'État, voté tous les ans par le parlement dans une loi de finances. C'est un dispositif essentiel de structuration et de pilotage des finances publiques. C'est aussi un instrument financier au service du gouvernement permettant la réalisation de projets.

Le budget général de l'Etat apparaît donc, à l'intérieur de la loi de finances et contient les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses de fonctionnement et d'équipements publics à caractère définitif. Ces recettes et dépenses figurent sur des états annexés à la loi de finances ¹:

- L'état «A» portant évaluation des recettes définitives applicables aux dépenses définitives du budget général de l'Etat ;
- l'état «B» portant : répartition par département ministériel des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement ;
- l'état «C» portant : répartition par secteur des dépenses d'équipement à caractère définitif au titre du budget d'équipement.

1.1 Règles budgétaires

Le budget de l'État suit des règles précises de présentation et de vote. Elles permettent de retracer, de manière lisible et sincère, l'intégralité des recettes et des charges de l'État.

Le budget de l'Etat est un acte politique et administratif ; il est « l'acte qui prévoit et autorise pour l'année civile, l'ensemble des recettes, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissements dont les dépenses d'équipements publics et les dépenses en capital »².

Le budget de l'Etat s'inscrit dans un cadre juridique et technique strictement réglementé.³

1.1.1 Un acte réglementé

La périodicité, la présentation, la structure, l'élaboration, le vote et l'exécution du budget sont assujettis à des dispositions légales et réglementaires.

Pour le cas algérien, le budget de l'Etat est régi par la loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique.

¹ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », ministère des finances algérien, Ed. Print, Alger, décembre 2007, P 39.

² Article « 3 » de la loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique.

³ RAHMANI. C, « Les finances des communes algériennes », Ed. Casbah, Alger, 2002, P 18.

1.1.2 Un acte de prévision

L'Etat doit avant tout établir son programme d'action ; il doit connaître dès le début de l'année les ressources dont il disposera et les dépenses qu'il réalisera. Il fixe l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité.

1.1.3 Un acte d'autorisation

Le budget constitue un acte qui donne l'autorisation d'engager des dépenses et de percevoir des recettes, et il s'apparente également à une sorte de délégation limitative accordée aux gouvernements pour effectuer ces dépenses et réaliser ces recettes. Il faut noter en plus que non seulement cet acte d'autorisation est délivré par le parlement (à travers le vote de la loi des finances), mais également et surtout le gouvernement se soumet aux sanctions liées au non-respect du budget. Ces sanctions peuvent être des questions écrites lors du vote du budget, la réduction des crédits.

1.1.4 Les principes budgétaires

Les principes budgétaires sont des règles techniques, destinées à assurer la bonne gestion des finances publiques. Ces règles président à l'élaboration, au vote et à l'exécution de la loi de finances et des budgets.

On a cinq principes fondamentaux⁴, comme suit :

1.1.4.1) Principe de l'annualité

Ce principe impose que le budget est voté pour un an. Les autorisations des recettes et de dépenses votées par le parlement, dans le cadre de la loi de finances de l'année, ne sont valables que pour une année (la durée de l'exercice). L'exécution du budget doit se dérouler au cours de l'année pour laquelle le budget a été voté. Ce principe vise à assurer un contrôle régulier des finances de l'Etat par le parlement. Cependant, il est assorti d'exceptions parce qu'une application stricte nuirait à la souplesse nécessaire aux activités de l'Etat à une gestion pluriannuelle des finances publiques. Le budget doit donc tenir compte des programmes prévus sur plusieurs années.⁵

⁴ RAHMANI. C, Op.cit, P 19.

⁵ HUART. F, « Economie des finances publiques », Ed. DUNOD, Paris, 2012, P 26.

1.1.4.2) Principe de l'unité

L'unité budgétaire précise que toutes les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes doivent figurer dans un document unique (le budget)⁶.

Il permet de constater facilement l'équilibre du budget en comparant la somme des dépenses et la somme des ressources se retrouvant dans un même document. En plus, il permet d'apprécier l'ampleur de déficit ou d'excédent budgétaire prévu et approuvé par le Parlement. Il permet encore de connaître le volume du budget et de comparer de façon rationnelle l'utilité relative des dépenses par rapport aux besoins.

En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements⁷ :

- budgets annexes ;
- comptes spéciaux du trésor ;
- et parfois possibilité de budgets rectificatifs en cours d'exercice.

1.1.4.3) Principe de l'universalité

Le principe d'universalité, selon lequel l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses, se décompose en deux règles :

- ✓ **La règle de non-compensation**, qui interdit la compensation des dépenses et des recettes. Ainsi, il n'est pas possible de soustraire certaines dépenses de certaines recettes (par exemple, déduire les frais de recouvrement prélevés par l'État du montant des impositions), et de soustraire des recettes de certaines dépenses pour ne présenter que le solde des opérations ainsi "compensées". Il existe des dérogations applicables, par exemple, à certains comptes spéciaux. La compensation des ressources et des dépenses permettrait en effet de dissimuler certaines charges, ce qui nuirait à la lisibilité et à la sincérité du budget.
- ✓ **La règle de non-affectation**, qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense déterminée. Elle implique de verser toutes les recettes dans une caisse unique où l'origine des fonds est indéterminée. Elle permet à l'autorité budgétaire de conserver son pouvoir de décision et de gérer les fonds publics en respectant les notions de solidarité et d'unité nationales. Elle connaît

⁶ BUISSON. J, « Finances publiques » (15^{ème} édition), Ed. Dalloz, Paris, 2015, P 143.

⁷ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 22.

toutefois quelques dérogations (ex : les budgets annexes ou les comptes d'affectation spéciale qui retracent des dépenses bénéficiant d'une affectation particulière de recettes, sous réserve qu'elles soient, par nature, en relation directe).

1.1.4.4) Principe de spécialité

Le principe de spécialité impose d'indiquer précisément le montant et la nature des opérations prévues par la loi de finances, ce qui implique une nomenclature budgétaire appropriée. Les crédits sont ainsi ouverts de manière détaillée, spécialisés par articles regroupés dans des chapitres, en fonction de la nature des dépenses, et sont tous rattachés à une destination spécifique, qui ne doit pas être dénaturée en exécution par le gouvernement⁸.

1.1.4.5) Principe de la sincérité

Le principe de la sincérité renvoie à la sincérité budgétaire et à la sincérité comptable⁹ :

- **La sincérité budgétaire**, exige la pertinence des hypothèses qui président à la préparation de la loi de finances, et la présentation sincère au niveau de la loi de finances de l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Dans le même sens, la sincérité budgétaire sollicite l'engagement de procéder à la présentation des lois de finances rectificatives en cas de modifications significatives des priorités et des hypothèses de la loi de finances.
- **La sincérité comptable** : Les comptables publics sont chargés de veiller au respect des principes et des règles comptables en s'assurant notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures et de la qualité des comptes publics. En outre, La cour des comptes certifie la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat.

1.2. Elaboration et adoption du budget

Le budget de l'Etat est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'Etat pour une année. Il s'agit donc d'un acte majeur qui traduit financièrement la politique du gouvernement pour une année entière. Sa forme juridique est celle d'une loi de finances.

⁸ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/grands-principes-budgetaires.html>. Consulté le 29/09/2017.

⁹ CHOUVEL. F, « L'essentiel des finances publiques de l'Etat » (18^{ème} édition), Ed. Gualino, Paris, 2017, P 34.

Donc, l'élaboration du budget relève de la compétence exclusive du pouvoir exécutif avec un rôle mineur du pouvoir législatif.

Le budget de l'Etat fait l'objet d'une double élaboration¹⁰. Le projet de loi de finances de l'année est préparé par les différents ministères parmi lesquels le ministère des finances joue un rôle évidemment important. Lorsque le projet de loi est prêt, c'est le parlement qui l'examine et se prononce en modifiant et adoptant le texte qui devient alors la loi de Finances de l'année. L'élaboration du budget se fait donc en deux temps : l'élaboration du projet de loi de finances puis l'élaboration de la loi de finances.

1.2.4. L'élaboration du projet de loi de finances

La préparation du budget pour l'année N commence dès le mois de janvier N-1, par des échanges entre la direction du budget et les services financiers des ministères dépen- siers, afin de déterminer les grandes orientations de dépenses.

L'élaboration du projet de loi de finances suit six (06) grandes étapes¹¹, à savoir :

1^{ère} étape : la fixation des grands équilibres budgétaires

Chaque année, à la fin du mois de janvier, au cours d'un séminaire gouvernemental, le Premier ministre annonce les lignes directrices du programme gouvernemental en termes des finances publiques de l'année à venir. A l'issue de ce séminaire, le Premier ministre envoie une lettre de cadrage à ses ministres pour leur indiquer les priorités retenues par le gouvernement en matière budgétaire, ainsi que les consignes à respecter par leur ministère en matière de maîtrise des dépenses¹².

2^{ème} étape : l'instruction des demandes de crédits

Sur la base de la lettre de cadrage, le ministre des finances procède avec chaque ministre à des réunions d'économie structurelles au mois de Février. Elles visent à déterminer les projets de réforme des différentes politiques publiques et leurs conséquences en termes de crédits et d'effectifs. Par la suite, des réunions budgétaires, dites de budgétisation, ont lieu, du mois de Février à la fin du mois de Mars, entre les Directions des affaires financières de chaque ministère et la Direction du budget. Ces réunions, préparées en amont par des réunions techniques au cours desquelles tous les facteurs influençant la dépense sont examinés, donnent lieu, en se basant sur la nouvelle architecture en missions et programmes des lois de finances, à des négociations contradictoires tant sur les crédits que sur les emplois en termes

¹⁰ FERETTI.R, « L'élaboration du budget de l'Etat », Article de la revue du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (en France), septembre 2015, P 01.

¹¹ <https://www.fallaitpasfairedudroit.fr/finances-publiques/les-finances-de-l-etat/la-preparation-du-budget/61-la-preparation-du-projet-de-loi-de-finances-synth>. Consulté le 30/09/2017.

¹² CARON.M, « Budget et politiques budgétaires », Ed. Bréal, Paris, 2007, P 16.

d'effectifs et d'objectifs de recrutement. Ces réunions sont importantes car elles conditionnent la sincérité du projet de budget. A leur issue, un compte rendu commun est établi qui présente les désaccords, et une navette s'installe et se termine par les arbitrages du Premier ministre. Enfin, le résultat de ces réunions est communiqué au Premier ministre au mois d'Avril.

3^{ème} étape : les arbitrages du Premier ministre

Il arrive fréquemment qu'il y ait des désaccords entre les ministres et le ministre des finances. Ces désaccords sont tranchés, ou arbitrés par le Premier ministre au mois d'Avril-Mai pendant ce qu'on appelle les réunions de restitution : il s'agit, alors, de concilier les priorités politiques et la stratégie budgétaire d'ensemble. Une fois les arbitrages effectués, le chef du gouvernement adresse les lettres de plafonds qui sont spécifiques à chaque ministre. Ces lettres arrêtent le plafond en crédits et en effectifs de chaque ministère et les principales réformes structurelles à mettre en œuvre.

4^{ème} étape : le débat d'orientation budgétaire

Avant la fin du mois de Juin, a lieu au parlement un débat d'orientation budgétaire au cours duquel le Gouvernement présente un rapport sur l'évolution de l'économie et sur les orientations des finances publiques¹³. Ce rapport indique notamment la liste des missions, des programmes et des indicateurs de performance du futur projet de loi de finances. C'est l'occasion pour le Parlement d'être informé tant de l'exécution du budget de l'année précédente, le projet de loi de règlement de l'exercice précédent ayant lieu à la même époque, que de la loi de finances de l'année à venir. Ce débat permet au Parlement d'exprimer ses préférences avant même le vote du budget.

5^{ème} étape : la finalisation du projet de juin à septembre

C'est au cours de cette période que le projet de budget est finalisé tant s'agissant de sa partie dépenses que de sa partie recettes.

En ce qui concerne les dépenses, c'est au cours des réunions de répartition que la Direction du budget et les ministres répartissent, dans le respect des plafonds arrêtés par le Premier ministre, les crédits et les emplois entre les différents programmes et actions d'une mission en tenant compte du débat d'orientation budgétaire.

En ce qui concerne les recettes, leur montant est décidé le plus tard possible par le gouvernement (entre Juillet et Septembre) en fonction des prélèvements et des allègements fiscaux envisagés et de leur incidence budgétaire. Ce chiffrage des recettes fiscales est surtout l'œuvre bilatérale du Premier ministre et du ministre des finances. Quant à la Direction du

¹³ CARON. M, Op.cit, P 18.

budget, elle joue surtout un rôle pour les recettes non fiscales et les taxes affectées à des personnes morales autres que l'Etat.

A ce moment, l'ensemble des dépenses et des recettes sont définitivement arrêtées. Peuvent, alors, avoir lieu la finalisation de la rédaction du projet de budget, ainsi que la dernière étape de nature procédurale.

6^{ème} étape : l'examen par le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres

Une fois imprimé, le projet de loi de finances initial est transmis au Conseil d'Etat pour avis, puis soumis à la délibération du Conseil des ministres. Ce projet est également présenté à la presse et aux commissions des finances du Parlement. Le gouvernement a jusqu'au trente (30) septembre ¹⁴(cas de l'Algérie) pour déposer le projet sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale (A.P.N).

1.2.5. L'élaboration et adoption de loi de finances

Après avoir été examiné par le Conseil d'Etat pour avis, et délibéré par le Conseil des ministres, le projet de loi de finances doit-être déposé sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice en cause.

Aussitôt après, le projet de loi de finances est envoyé par le président de l'Assemblée Populaire Nationale, devant la commission des finances et du budget, aux fins d'examen.

Cet examen se traduit, après audition des ministres, par l'élaboration de rapports portant sur tous les aspects de la loi de finances et sont destinés à être exposés en séance plénière de l'Assemblée Populaire Nationale.

Pour simplifier et accélérer les procédures de vote des lois de finances par le Parlement, il a été institué le système du vote global¹⁵. Dans ce cadre, sont votés globalement :

- Les recettes du budget général de l'Etat ;
- Les dépenses de fonctionnement, réparties par département ministériel;
- Les dépenses à caractère définitif du plan annuel par secteur ;
- Les recettes et les dépenses de chaque budget annexe ;
- Les plafonds des dépenses autorisées dans les conditions fixées par la loi relative aux lois de finances, pour chaque catégorie de comptes spéciaux du trésor.

Le Parlement adopte la loi de finances dans un délai de soixante quinze (75) jours au plus tard à compter de la date de dépôt de son projet initial.

¹⁴ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 30.

¹⁵ Idem, P 32.

Dès son adoption par le Parlement, la loi de finances doit-être promulguée et publiée au journal officiel de la République au plus tard le trente un (31) décembre, et entre en vigueur le premier janvier de l'exercice en cause.

Après la promulgation et la publication de la loi de finances, le gouvernement procède à la distribution des crédits budgétaires.

Ces crédits sont répartis et mis à la disposition :

- des départements ministériels pour les dépenses de fonctionnement ;
- des opérateurs publics ayant la responsabilité d'exécuter les programmes d'équipements publics financés sur concours définitifs ;
- des bénéficiaires des dépenses en capital pour les dépenses d'équipement à caractère définitif.

1.3. Structure du budget

La loi de finances qui définit chaque année le budget de l'Etat, comme évoquer précédemment, comprend deux parties : une partie est consacrée aux recettes, une autre partie décrit la structure des dépenses.

1.3.4. Les recettes

Parmi les ressources de du budget général de l'État, on distingue deux types de recettes : les recettes fiscales et les recettes non-fiscales¹⁶.

a) Recettes fiscales :

Se présentent dans le recouvrement des impôts directs et indirects, qui sont essentiellement :

- Les impôts sur la consommation, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes spécifiques sur certains produits (par exemple la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou TICPE, les taxes sur le tabac et les alcools, taxes sur les appareils électroniques et appareils énergétivores...etc.) ;
- Les impôts sur les revenus (tel que l'impôt sur le revenu global ou IRG, le revenu foncier ou RF...etc.) ;
- Les impôts sur les sociétés ou IS (IBS en Algérie) ;
- Les impôts sur le patrimoine : taxes foncières (aujourd'hui perçues par les collectivités territoriales et non par l'État, même s'il s'occupe encore de leur perception), impôt de solidarité sur la fortune, etc.

¹⁶ CHOUVEL. F, « Finances publiques 2017 : cadre juridique de budget-conception-vote-ressources et dépenses-exécution-contrôle-budget social de la nation » (20^{ème} édition), Ed. Gualino, Paris, 2017, Pages 109 et 112.

b) Recettes non fiscales :

Parmi les ressources non fiscales, on trouve :

- Les revenus du patrimoine de l'État (la plus grosse part étant constituée de participations dans des entreprises) ;
- Les produits de diverses redevances d'usage du domaine public ;
- Les Produit des amendes.

Pour le cas de l'Algérie, les ressources du budget de l'Etat sont données par l'article « 11 » de la loi n°84-17 du juillet 1984 relative aux lois des finances.

1.3.5. Les dépenses

Les dépenses effectuées par l'État et les collectivités locales sont nommées dépenses publiques, elles comprennent notamment :

- Les dépenses de fonctionnement (ou budget de fonctionnement).
- Les dépenses d'équipement à caractère définitif (ou budget d'équipement).

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement assurent la couverture des charges ordinaires nécessaires au fonctionnement des services publics.

Dans le budget général de l'Etat, les dépenses de fonctionnement sont groupées en quatre titres. La répartition des crédits budgétaires par titre a pour objet de présenter les dépenses de fonctionnement de chaque ministère en catégories homogènes et uniformes¹⁷. On distingue :

- Les charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes (dette intérieure, dette extérieure, dégrèvements fiscaux, remboursement d'impôt, etc.) ;
- Le fonctionnement de certaines institutions : (Assemblée Populaire Nationale ; Conseil de la Nation ; Conseil constitutionnel ; etc.) ;
- Les dépenses relatives aux moyens des services (rémunération d'activité, pensions et allocations, charges sociales, matériel et fonctionnement des services, travaux d'entretien, subventions de fonctionnement, etc.) ;
- Les interventions publiques (actions éducatives, culturelles, économiques et sociales).

¹⁷ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 41.

b) Les dépenses d'équipement à caractère définitif :

Les dépenses d'équipement à caractère définitif sont constituées par les dépenses non remboursables mises à la charge de l'Etat dans le cadre de l'exécution du programme annuel de développement économique et social de la nation.

Les crédits budgétaires ouverts au titre du budget général de l'Etat conformément au plan annuel de développement, pour la couverture des dépenses d'investissement mises à la charge de l'Etat, sont regroupés en trois titres¹⁸ :

- Investissements exécutés par l'Etat ;
- Subventions d'investissements accordées par l'Etat ;
- Autres dépenses en capital.

Ces dépenses s'inscrivent au budget général de l'Etat sous la forme d'autorisations de programme et s'exécutent à travers les crédits de paiement.

La répartition, entre les secteurs, des autorisations de programme et des crédits de paiement, distingue :

D'une part, les autorisations de programme et les crédits de paiement affectés aux investissements ;

D'autre part, les autorisations de programme et les crédits de paiement affectés aux opérations en capital.

1.4. L'exécution du budget

La procédure de l'exécution du budget général de l'Etat est soumise à l'ensemble des règles de la comptabilité publique.

L'exécution du budget général de l'Etat est assuré, au regard du principe de séparation¹⁹ des ordonnateurs et des comptables, par deux catégories de fonctionnaires, statutairement séparées :

- Les ordonnateurs (ministres, walis, etc.) ;
- Les comptables publics (trésorier central, trésorier de wilaya, etc.).

L'exécution du budget général de l'Etat est réalisée :

- En matière de recettes, par des actes de constatation, de liquidation et de recouvrement ;
- En matière de dépenses, par des actes d'engagement, de liquidation, d'ordonnancement (ou de mandatement) et de paiement.

¹⁸ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 54.

¹⁹ Principe de séparation des ordonnateurs et des comptables publics, sera expliqué et bien détaillé dans la section 2 de ce chapitre « classification et exécution des dépenses publiques ».

1.5. Aperçu sur le budget de Wilaya

La wilaya, en sa qualité de collectivité territoriale décentralisée, dispose d'un budget propre pour financer les actions et programmes adoptés par l'Assemblée populaire de wilaya²⁰ (APW), notamment ceux relatifs:

- au développement local et à l'assistance aux communes ;
- à la couverture de ses charges de fonctionnement ;
- à l'entretien et la promotion de son patrimoine.

Le budget de wilaya est l'acte par lequel l'APW prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'année. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiqués les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée²¹ (une année donnée).

Le budget de la wilaya est constitué par l'ensemble des documents budgétaires qui interviennent au cours de l'année. De ce fait, le budget est voté en plusieurs stades successifs.

1.5.4. Préparation, présentation et vote du budget de wilaya

La préparation du budget est l'œuvre du conseil exécutif²². Il est présenté par le Wali à l'APW. La décision appartient à cette dernière sous la double réserve du respect de la légalité et de l'approbation des autorités de contrôle. Le budget de la wilaya doit-être réglé par arrêté du Ministre de l'Intérieur après avis du Ministre des Finances²³.

1.5.5. Périodicité

Le budget de la wilaya est établi pour l'année civile. La période d'exécution se prolonge²⁴ :

- jusqu'au 15 mars de l'année suivante pour les opérations de liquidation et de mandatement des dépenses ;
- jusqu'au 31 mars pour les opérations de liquidation et de recouvrement des produits et pour le paiement des dépenses.

1.5.6. Contenu du budget

Le budget est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'équipement et d'investissement qui retrace respectivement, l'une les recettes et les dépenses

²⁰ Article « 3 » de la loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya (code de la wilaya).

²¹ Instruction interministérielle n° W1 (Ministère des finances et Ministère de l'intérieur) sur les opérations financières des wilayas, P 11.

²² Article « 107 » de la loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya.

²³ Article « 160 » de la loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya.

²⁴ Article « 172 » de la loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya.

d'exploitation (fonctionnement), l'autre les recettes et les dépenses des comptes de capitaux permanents et des valeurs immobilisées énumérées²⁵.

Sur le document qui forme le budget, chacune de ces sections comprend une série de chapitres. Pour chaque chapitre est ouverte une page spéciale. Les pages de chapitres comportent, une répartition en sous-chapitres et d'autre part une répartition par articles. La présentation par sous-chapitre, qui constitue un développement de chapitres est établie à titre indicatif et justificatif : elle n'est pas retenue pour le vote et l'exécution du budget.

Outre ces deux sections, le budget comprend des états annexes, des balances par section, une balance générale et des renseignements statistiques²⁶.

1.5.7. Exécution du budget

L'exécution du budget de wilaya est soumise aux règles générales de la comptabilité publique. Elle est basée sur le principe fondamental de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable.

Les éléments de ce budget font l'objet en cours d'exercice d'un ajustement à travers un budget supplémentaire²⁷ et ce, sur la base des résultats de l'exercice précédent²⁸.

L'ordonnateur (le Wali) tient une comptabilité administrative qui donne lieu à la production annuelle d'un compte administratif.

S'agissant des opérations financières et comptables de la wilaya, celles-ci sont réalisées par un comptable public relevant de la Direction Générale de la Comptabilité du Ministère des Finances, en l'occurrence : Le Trésorier de Wilaya.

Ce dernier est tenu de produire annuellement un compte de gestion destiné à la Cour des Comptes.

²⁵ Instruction interministérielle W1, Op.cit, P 12.

²⁶ Idem, P 12.

²⁷ Un budget supplémentaire de la wilaya, est un budget d'ajustement qui constitue un acte par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées.

²⁸ Article « 164 » de la loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya.

Section 2 : Classification et exécution des dépenses publiques

L'Etat utilise les dépenses publiques comme un moyen d'intervention dans la vie économique d'un pays. Cependant, ces dépenses publiques peuvent être présentées à partir de leur fonction, il est donc question de connaître la destination des dépenses par grands secteurs et dans ce cas on est en présence d'un budget fonctionnel, ces dépenses peuvent être aussi présentées d'après leur nature.²⁹

2.1 Classification des dépenses publiques

Les dépenses publiques peuvent être classées en fonction des personnes qui les mettent en œuvre (Etat, collectivités territoriales, et sécurité sociale) et en fonction de leur nature (dépenses de consommation, d'investissement et de transfert).

2.1.1 La classification des dépenses en fonction de personnes

Elles sont incluses dans le périmètre des dépenses publiques, conformément au traité de Maastricht :

- ✓ Les administrations centrales, à savoir l'Etat et les ODAC (organisme divers d'administration centrale) il s'agit d'établissements publics ou privés financés majoritairement par des taxes affectées ou des subventions de l'Etat ;
- ✓ Les administrations publiques locales qui regroupent les collectivités locales, les établissements publics locaux et les ODAL (organisme divers d'administration locale) ;
- ✓ Les administrations de la sécurité sociale, comprennent les régimes d'assurance sociale auxquels l'affiliation est obligatoire, et les organismes financés par ces régimes.³⁰

2.1.2 La classifications des dépenses en fonction de leur nature

Cette classification repose sur la nature de la dépense c'est-à-dire de ses caractéristiques propres indépendamment de sa destination administrative ou de sa fonction, se répartir comme suit :

²⁹ AIT MOKHTAR Omar « Evolution des dépenses publiques dans le contexte de la mondialisation : cas Algérie 1999 - 2014 », thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014, P 7.

³⁰ Idem, P 8.

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnements assurent la couverture des charges ordinaires nécessaires aux fonctionnements des services publics, on distingue les charges de la dette publique, les dépenses relatives aux moyens de service, les interventions publiques³¹.

b) Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement correspondent soit à des dépenses de nature militaire soit des dépenses en matière civile qui correspondent à la réalisation des infrastructures ou bien l'entretien des routes.³²

c) Les dépenses de transfert :

Ce sont les dépenses étatiques qui servent à financer les interventions économiques et sociales du gouvernement, c'est-à-dire la politique économique, il s'agit des actions sociales, économiques, éducatives, culturelles, administratives, la grande partie de ces dépenses est consacrée à la politique d'emploi.

2.2 Exécution des dépenses publiques

Selon le mécanisme d'exécution des dépenses publiques, celle-ci s'effectue en deux phases successive : une phase administrative exercée par l'ordonnateur en trois stades à s'avoir : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement. Et une phase comptable exercée par celui qu'on appelle comptable public, et qui consiste en le paiement de la dépense.

Entre ces deux agents d'exécution des dépenses publiques, un principe fondamental de séparation, qu'on appelle traditionnellement, le principe de séparation des ordonnateurs et les comptables publics.³³

2.2.1 La phase administrative

L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement, ces phases sont de la responsabilité exclusive de l'ordonnateur :

³¹ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 28.

³² CARON. M, Op.cit, P 28.

³³ HUART. F, Op.cit, P 33.

a) L'engagement :

Juridiquement, l'engagement est l'acte « par lequel les collectivités ou l'établissement public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge »³⁴.

L'engagement est défini par la loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique comme étant : l'acte par lequel est constatée la naissance d'une dette. Dans la pratique administrative il y'a deux sortes de l'engagement :

- ✓ L'engagement juridique qui correspond à la création de l'obligation ou bien c'est l'acte par lequel l'Etat crée ou constate une dépense (ex : un arrêté de nomination du marché) ;
- ✓ L'engagement comptable qui est la traduction comptable de l'engagement juridique.

b) La liquidation :

La liquidation a pour effet de rendre les dettes certaines dans leur principe et dans leur montant. Le processus de la liquidation englobe deux aspects, en premier lieu celui de la constatation ou vérification de la dette, en second lieu son calcul proprement dit.

Contrairement à celui de l'engagement, l'objet de la liquidation est purement financier³⁵.

c) L'ordonnancement :

« L'ordonnancement est l'ordre de payer, adressé par l'ordonnateur au Comptable »³⁶

L'article 21 de la loi n° 90-21 de 15 août 1990 relative à la comptabilité publique définit l'ordonnancement ou le mandatement comme un acte par lequel est donné l'ordre de payer la dépense publique.

L'ordonnancement est une phase capitale dans l'exécution des dépenses, les créanciers ne peuvent être payés sans l'intervention de cet acte.

³⁴ ALBERT. J-L, « Exécution des budgets locaux », Ed. Economica, Paris, 1997, P 60.

³⁵ WALINE. C, « Contrôle et évaluation des finances publiques », Ed. La doc française, Paris, 2009 ; P 15.

³⁶ HUART. F, Op.cit, P 34.

2.2.2 La phase comptable

En principe cette phase ne comporte qu'une seule opération : le paiement effectué par le comptable. Mais celui-ci ne peut payer avant d'avoir contrôlé la régularité de la dépense, le comptable assure le paiement de la dépense une fois ces derniers ont été engagées, liquidées, et ordonnancées³⁷.

a) le paiement :

La phase de paiement³⁸ n'est pas une phase de seul décaissement des fonds au préalable de celui-ci, le comptable est tenu de contrôler la régularité de l'ordre de paiement et des pièces justificatives réglementaires qui l'accompagne, il doit s'assurer de la signature et du nom de l'ordonnateur, de l'imputation de la dépense aux chapitre concerné et il doit vérifier également les ordonnancements si ont bien été soumis au visa du contrôleur financier.

Le comptable ne peut et ne doit refuser le paiement que lorsque les pièces justificatives réglementaires font défaut ou lorsqu'elles sont irrégulières en la forme (absence de visa du contrôleur financier, défaut d'indication de service...).

Le paiement de la dépense publique peut intervenir suivant les modes de règlement prévus par la réglementation qui sont :

- ✓ Remise d'espèces (dans la limite des montants autorisée par la réglementation) ;
- ✓ Chèque sur le trésor ;
- ✓ Mandat carte postale ;
- ✓ Virement postal ou bancaire.

2.2.3 Les agents d'exécution

Il s'agit des ordonnateurs et des comptables publics.

³⁷ PAYSANT. A « Finances publiques », Ed. Armand Colin, Paris, 1999, P 249.

³⁸ AIT MOKHTAR. O, Op.cit, P 16.

2.2.3.1 les ordonnateurs

Les ordonnateurs sont des administrateurs qui, en plus de leur fonction principale, qui est de diriger un service public ont en complètement le droit d'exercer une fonction financière³⁹.

En Algérie la notion de l'ordonnateur est précisée dans l'article 23 de la loi N°90-21 relative à la comptabilité publique : un ordonnateur est toute personne ayant la qualité pour effectuer les opérations de constatation, de liquidation de la recette, d'engagement et la liquidation d'une dépense publique et de son ordonnancement.

On distingue deux types d'ordonnateurs à s'avoir :

a) Les ordonnateurs principaux (primaires) :

Sont ceux qui émettent des ordonnances de paiement au profit des créanciers et des ordonnances de délégation de crédit au profit des ordonnateurs secondaires.

Les ordonnateurs primaires sont⁴⁰ :

- Les responsables chargés de la gestion financière du conseil constitutionnel, de l'assemblée populaire nationale et de la cour des comptes ;
- Les ministres ;
- Les responsables dument désigné des établissements publics à caractère administratif ;
- Les responsables nommés ou élus à une fonction ayant pour attribution entre autre, la réalisation des opérations de constatation, de liquidation de la recette, d'engagement de la dépense et d'ordonnancement.

b) Les ordonnateurs secondaires :

D'après R.LUDWING, l'ordonnateur secondaire est « une autorité déconcentrée chargée dans un cadre géographique donnée d'exécuter certaines opérations financières ». Il s'agit des fonctionnaires locaux aux quels les ordonnateurs principaux ont délégué leur pouvoir⁴¹.

³⁹ PAYSANT. A, Op.cit, P 230.

⁴⁰ « Manuel de contrôle des dépenses engagées », Op.cit, P 33.

⁴¹ PAYSANT. A, Op.cit, P 230.

c) La responsabilité des ordonnateurs :

Les ordonnateurs assument les responsabilités suivantes ⁴²:

- Les ordonnateurs sont responsables des certifications qu'ils délivrent ;
- Dans la limite des dispositions légales prévues en la matière, les ordonnateurs sont responsables des irrégularités et des erreurs qu'ils commettent ;
- Les ordonnateurs sont responsables civilement et pénalement de la conservation et de l'utilisation des biens acquis sur les deniers publics à ce titre, ils sont personnellement responsables de la tenue des inventaires des biens meubles et immeubles acquis ou dont ils sont affectataires.

2.2.3.2 les comptables publics

Le comptable public est toute personne régulièrement nommée pour effectuer les opérations de recouvrement de recettes et de paiement des dépenses de garde et conservation des fonds, titres, valeurs, objets, ou matières dont il a la charge de maniement de fonds, titres, valeurs, biens, produits, matières, et de mouvement des comptes de disponibilité⁴³.

En Algérie les comptables publics sont nommés par le ministre chargé des finances, ils relèvent exclusivement de son autorité (article 34 de la loi 90-21).

Les comptables publics sont tenus de couvrir de ses derniers personnels tous déficits de caisse ou débit mis à leurs charges (article 53 de la loi 90-21).

a) Les catégories des comptables publics :

Il existe deux catégories des comptables : les comptables principaux et les comptables secondaires.

a-1) les comptables principaux :

L'article 1 de décret exécutif N°3-41 du 19 janvier 2003 complétant le décret N°91-311 du 7 septembre 1991 relatif à la nomination et à l'agrément des comptables publics, fixant les procédures, les modalités et le contenu de la comptabilité des ordonnateurs et des comptables publics, cite les comptables ayant la qualité de comptable principaux de l'Etat comme suit :

⁴² AIT MOKHTAR. O, Op.cit, P 70.

⁴³ MUZELLEC. R, « Finances publiques » (16^{ème} édition), Ed. Dalloz, Paris, 2013, P 91.

- L'agent comptable central du trésor (comptable d'ordre) ;
- Le trésorier central ;
- Le trésorier principal ;
- Les trésoriers de la wilaya ;
- L'agent comptable centralisateur des budgets annexes.

a-2) les comptables secondaires :

D'après l'article 2 de décret exécutif N°03-42 du 19 janvier 2003 modifiant et complétant le décret exécutif N°91-313 du 7 septembre 1991 fixant les procédures, les modalités et le contenu de la comptabilité des ordonnateurs et des comptables, les comptables secondaires sont :

- Les trésoriers communaux ;
- Les trésoriers des secteurs sanitaires et des centres hospitalo-universitaires ;
- Les receveurs des impôts ;
- Les receveurs des domaines ;
- Les receveurs des douanes ;
- Les conservateurs des hypothèques.

2.2.4 Principe de séparation des ordonnateurs et des comptables publics

Le grand principe de la comptabilité publique qui domine l'exécution administrative et comptable des dépenses, est celui de la séparation des ordonnateurs et des comptables dont les fonctions et statuts sont différents.

a) Les raisons d'être du principe :

Les raisons d'être essentielles est d'ordre juridique, en confiant à deux catégories d'agents différents l'exécution des différentes phases des opérations de dépenses ou de recettes, on peut assurer un contrôle grâce à l'indépendance réciproque des deux catégories (transposition dans le domaine financier de vieux principe politique de la séparation des pouvoirs). Il existe d'autres raisons d'être secondaire, à savoir :

- ✓ D'ordre technique : la division du travail et la spécialisation permettent un meilleur rendement des agents ;

- ✓ D'ordre psychologique : l'ordonnateur doit avoir un comportement actif (décideur), le comptable doit avoir un comportement passif (contrôle et exécution), l'un doit jouer le rôle d'accélérateur, l'autre de frein, la collaboration des deux doit permettre une bonne exécution des opérations budgétaires.⁴⁴

b) Violation du principe :

La personne qui viole ce principe encourt des sanctions, la sanction est différente selon que le principe a été violé par le comptable ou par l'ordonnateur⁴⁵ :

- ✓ Sa violation par le comptable : si le comptable public paie une dépense sans ordonnancement ou sans mandat de paiement, il sera mis en débat, s'il recouvre de l'argent sans que la dette ait été régulièrement liquidée par l'ordonnateur ou sans titre de perception, il sera déclaré concussionnaire ;
- ✓ Sa violation par l'ordonnateur : si l'ordonnateur dépense de l'argent public, ou le recouvre, ou le détient sans autorisation, il sera accusé de gestion de faits, deviendra comptable de faits et se trouvera, dès lors, soumis aux obligations et à la responsabilité des comptables publics.

Section 3 : Contrôle des dépenses publiques

Les critères d'étude sont multiples et peuvent être classés de différentes façons :

- D'après la nature des agents contrôlés : on distingue le contrôle sur les ordonnateurs et le contrôle sur les comptables ;
- D'après les moyens de contrôle : le contrôle sur pièces et le contrôle sur place ;
- D'après la nature des faits contrôlés : le contrôle sur les recettes et le contrôle sur les dépenses ;
- D'après la nature de contrôle : le contrôle administratif, le contrôle juridictionnel, et le contrôle politique ;
- D'après le lien avec le service contrôlé : contrôle interne et contrôle externe ;
- D'après le moment de contrôle : le contrôle à priori et le contrôle à posteriori ;

⁴⁴ PAYSANT. A, Op.cit, P 227.

⁴⁵ « Manuel de contrôle des dépenses publiques engagées », Op.cit, P 12.

Dans notre étude, le critère qui sera pris en considération est le moment d'exercice du contrôle, à savoir : le contrôle à priori et le contrôle à postériori⁴⁶.

3.1 Le contrôle a priori

3.1.1 Le contrôle financier (contrôle des dépenses engagées)

Le contrôle préalable des dépenses publiques engagées est régie par les dispositions du décret exécutif N°92/414 du 14 novembre 1992 relatif au contrôle des dépenses publiques engagées, pris en application de la loi N°90/21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique notamment ses articles « 58,59 et 60 »⁴⁷.

a) L'organisation de ce type de contrôle

Au niveau central, est placé en permanence un contrôleur financier qui ne dépend plus de l'ordonnateur principal, mais il dépend seulement du ministre chargée des finances ainsi auprès des chaque ordonnateur, ministre et organisme public doit y'avoir un contrôleur financier, nommé par le ministre chargée des finances⁴⁸, ce dernier à travers le contrôleur financier a la possibilité de connaître l'activité de tous les services publics.

Au niveau local est nommé un contrôleur financier au niveau de chaque wilaya par le ministre des finances après avis de wali conformément a l'article 4 de décret exécutif N°92-414 de 14 novembre 1992.

b) La mission du contrôleur financier

Juridiquement la dépense publique commence par un engagement, c'est à ce moment que l'accord de contrôleur doit être obtenu, la formalité de visa qu'accomplit le contrôleur financier est celle qui permet l'engagement d'une dépense par l'ordonnateur.

Tout engagement d'une dépense donne lieu, de la part de l'ordonnateur à l'établissement d'une fiche d'engagement destinée à recueillir la mention de visa du contrôleur financier, cette fiche doit mentionner l'objet de la dépense, et son imputation.

La fiche d'engagement est transmise avec les pièces justificatives au contrôleur

⁴⁶ AIT MOKHTAR Omar, Op.cit, P 4.

⁴⁷ « Manuel de contrôle des dépenses publiques engagées », Op.cit, P 111.

⁴⁸ Article « 60 » de la loi n°90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique.

financier lequel dispose d'un délai de 10 jours, ce délai est porté à 20 jours si le dossier est complexe pour se prononcer avant d'accorder son visa, le contrôleur financier doit veiller à :

- ✓ L'imputation de la dépense (nature et l'objet de la dépense) ;
- ✓ La disponibilité des crédits ou des postes budgétaires, le contrôleur financier doit s'assurer que les crédits sont suffisants pour supporter la dépenses engagée ;
- ✓ L'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de comptabilité publique, les règles de la fonction publique en cas de recrutement et la procédure de passation des marchés publics⁴⁹.

3.1.2 Contrôle des marchés publics

Dans le but de satisfaire les besoins de la société et la réalisation de la politique économique du pays, un très grand montant de dépenses s'effectue dans le cadre des marchés publics.

Pour cela l'Etat et les collectivités locales dégagent annuellement dans ce domaine des moyens financiers très importants qui font ainsi l'objet d'un contrôle rigoureux découlant du fait de l'utilisation des deniers publics.

Selon l'article 2 du décret présidentiel N°15.247 du 16 septembre 2015 : « les marchés publics sont des contrats écrits au sens de la législation en vigueur, passés à titre onéreux avec des opérateurs économiques, dans les conditions prévues dans le présent décret, pour répondre à des besoins du service contractant en matière de travaux, de fournitures, de services et d'études ».

En Algérie, il est fait mention d'un premier code des marchés publics par l'ordonnance N°67-90 du 17 juin 1967, au fil des ans, des modifications ont été apportées, la transition vers l'économie de marché a contraint les pouvoirs publics à revoir le cadre réglementaire de contrôle de la passation des marchés publics, actuellement les règles de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés publics sont édictées par le décret présidentiel N°15.247 de 16 septembre 2015 : « tout marché public dont le montant estimé des besoins est égale ou inférieure a douze millions de dinars (12.000.000 DZD) pour les travaux ou les fournitures, et six millions de dinars (6.000.000 DZD) pour les études ou services, ne donne pas lieu,

⁴⁹ AIT MOKHTAR Omar, Op.cit, P 12.

obligation, à une passation de marchés publics selon le formalisme prévu dans le présent décret »⁵⁰.

a) Les organes de contrôle des marchés publics

Dans le cadre de contrôle à priori des dépenses publiques, les marchés publics avant leur exécution et leur passation, sont contrôlés par les organes suivant⁵¹ :

- Le contrôle interne : exercé par une commission d'ouverture des plis (C.O.P) auprès de chaque service contractant et d'une commission d'évaluation des offres (C.E.O) ;
- Le contrôle tutelle : exercé par l'autorité de tutelle ;
- Le contrôle externe : exercé par les commissions des marchés publics, que ce soient nationales, ou ministérielle ou locales (de wilayas et communales).

3.1.3 Le contrôle des comptables publics

Selon le mécanisme d'exécution de la dépense publique, celle-ci s'effectue en deux phases successives, une phase administrative exercée par l'ordonnateur et une phase comptable exercée par le comptable⁵².

a) La responsabilité du comptable public

Le comptable public, personnellement et pécuniairement responsable des fonds et des valeurs qu'il détient et plus généralement de tout maniement des fonds, de mouvements des comptes de disponibilité et des opérations du poste qu'il dirige, depuis la date de son installation jusqu'à la date de cessation de ses fonctions, les comptables publics ont l'obligation de tenir une comptabilité appelée comptabilité de caisse qui sert à inscrire les entrées et les sorties de fonds effectives. Cette comptabilité permet de contrôler les comptables eux même en préparant un contrôle à posteriori (la cour des comptes) d'une part, et d'autre part, elle est un élément fondamental de contrôle de l'ensemble d'exécution de budget qui repose sur une comparaison entre la comptabilité des comptables et celle des ordonnateurs⁵³.

⁵⁰ Article « 13 », du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

⁵¹ Article « 156, 159, 165 » du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

⁵² HUART. F, Op.cit, P 33.

⁵³ AIT MOKHTAR Omar, Op.cit, P 26.

b) Le rôle du comptable public en matière de contrôle des dépenses publiques

Ce contrôle porte sur huit éléments énumérés dans l'article 36 de la loi n°90-21, à savoir :

- ✓ La conformité de l'opération avec les lois et les règlements ;
- ✓ La qualité de l'ordonnateur et son délégué ;
- ✓ La régularité des opérations de liquidation de la dépense ;
- ✓ La disponibilité des crédits ;
- ✓ La créance n'est pas atteinte par une déchéance ou frappée d'opposition ;
- ✓ Le caractère libératoire de paiement ;
- ✓ Les visas des contrôleurs financiers prévus par la loi et règlement en vigueur ;
- ✓ La validité de l'acquis libératoire.

3.2 Le contrôle à postériori

Le contrôle à postériori intervient après la réalisation de l'opération :

3.2.1 Le contrôle exercé par l'inspection générale des finances (IGF)

Constitué à l'origine pour vérifier les comptes publics, l'inspection générale des finances a petit à petit étendu son domaine d'intervention, elle exerce le contrôle à posteriori de la comptabilité administrative des ordonnateurs secondaires du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor, de plus, elle peut être chargée par n'importe quel ministre d'enquêter sur la gestion des services ou des questions administratives particulières. Dans ces divers activités ; l'inspection procède moins à un contrôle de régularité qu'à un contrôle de qualité (cas français)⁵⁴.

a) Organisation de l'inspection générale des finances

L'IGF est un organe permanent de contrôle, placé sous l'autorité directe du ministre chargée des finances et dirigé par le chef de l'inspection générale des finances, celui-ci occupe une fonction supérieure de l'Etat⁵⁵.

⁵⁴ PAYSANT. A, Op.cit, P 342.

⁵⁵ AIT MOKHTAR Omar, Op.cit, P 30.

a-1) Les structures centrales :

L'inspection générale des finances comprend, le poste de directeur d'étude chargé de suivi des actions des contrôles des services extérieurs de l'inspection et de la coordination des relations avec les autres institutions et services de contrôle. Ces institutions sont :

- Des structures opérationnelles de contrôle d'évaluation ;
- Des structures d'études, d'administration et de gestion⁵⁶.

Une présentation exhaustive de l'organisation et de ces structures est prévue aux articles 5 et 6 de décret exécutif N°92.32 : « les activités des structures opérationnelles de contrôles et d'évaluation sont exercées par des unités mobiles dirigées par des chefs de brigades ».

a-2) Les structures locales :

Sous l'autorité du chef de l'inspection générale des finances, les services extérieurs de l'inspection sont constitués par des directions régionales. L'implantation et la compétence territoriale des directions régionales sont fixées par arrêtés du ministre chargé des finances, chacune des directions régionales est dirigée par un directeur régional, nommé par arrêté ministériel chargé des finances sous proposition du chef de l'IGF, à l'instar des structures opérationnelles de contrôle et d'évaluation centrale, les activités des directions régionales sont exercées par des unités mobiles dirigées par des chefs des missions ou des chefs de brigades⁵⁷.

b) Les missions de l'inspection générale des finances

Le contrôle de l'inspection générale des finances s'exerce sur la gestion financière et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que les institutions, organes et établissements soumis aux règles de la comptabilité publique, elle est chargée notamment :

- ✓ Procéder aux études et analyses financières et économiques en vue de l'efficience et l'efficacité de la gestion ;
- ✓ Faire des études comparatives et évolutives dans le temps et dans l'espace ;

⁵⁶ Article « 2 » du décret exécutif n°92-32 du 20 janvier 1992 portant l'organisation de l'IGF.

⁵⁷ AIT MOKHTAR Omar, Op.cit, P 31.

- ✓ Faire des analyses de structure, de paramètres de gestion, comparés dans des ensembles sectoriels.

L'inspection générale des finances procède périodiquement à des contrôles internes étendus et à l'inspection des services placés sous la tutelle du ministre chargé des finances ainsi qu'à la vérification des services contrôlés⁵⁸.

Les interventions de l'IGF consistent en des missions de vérifications et d'expertise portant sur :

- Les conditions d'application de la législation financière et comptable et des dispositions légales et réglementaires ayant une incidence financière directe ;
- La gestion et la situation financière des services et organismes concernés ;
- L'exactitude, la sincérité et la régularité des comptabilités ;
- La conformité des réalisations aux documents prévisionnels ;
- Les conditions d'utilisation et de gestion des crédits, des moyens de service et de structure ;
- Le fonctionnement du contrôle interne des services et organismes concernés par son intervention⁵⁹.

3.2.2 Le contrôle exercé par la cour des comptes

La cour des comptes occupe par la diversité de ses missions une place essentielle dans le contrôle financier public. Elle assure non seulement un contrôle juridictionnel sur les comptes des comptables, mais aussi un contrôle administratif sur la gestion des services et organismes publics ainsi que les organismes bénéficiant de concours financiers publics.

Son contrôle est un contrôle à posteriori, en ce sens elle intervient après le paiement définitif des dépenses et qui ne peut donc ni modifier une opération en cours, ni revenir à une situation antérieure et en tant que telle, il n'est pas préventif mais curatif⁶⁰.

⁵⁸ Article « 2 » du décret exécutif n°92-78 du 22 février 1992 fixant les attributions de l'IGF.

⁵⁹ Article « 9 » du décret exécutif n°92-78 du 22 février 1992 fixant les attributions de l'IGF.

⁶⁰ BOUVIER.M & MARIE CHRISTINE & LASSALE. J-P, « Finances publiques », Ed. L.G.D.J, Paris, 1993, Pages 333 et 334.

a) Les attributions de la cour des comptes

La cour des comptes est habilitée par l'ordonnance n°95-20, notamment dans ses articles « 7, 8, 9, 10, 11, 12 », examine la gestion de l'ensemble des services publics, en premier lieu ceux de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions, des établissements et organismes publics de toute nature assujetties aux règles de la comptabilité publique, s'y ajoute en plus :

- Les entreprises publiques à caractère industriel et commercial, les organismes et entreprises publics exerçant une activité comptable et financière ou industriel dont les fonds, ressources ou capitaux sont en totalité de nature publique ;
- Les participants publics, même minoritaires et quelque soit le statut du partenaire ;
- Les organismes gérant des régimes obligatoires d'assurance et de protection sociale ;
- Les concours financiers publics sous forme de subventions de garanties et de taxes parafiscales dont elle apprécie l'utilisation et les résultats ;
- L'utilisation des ressources collectées à l'occasion de campagnes de solidarité d'envergure nationale.

Pour réaliser sa mission de contrôle, la cour des comptes dispose d'un pouvoir d'investigation très étendu, elle bénéficie ainsi du droit de communication, d'investigation accordés aux services financiers de l'Etat, elle est en outre, habilitée à requérir des organes de contrôle externe et tous renseignements ou documents ou rapports qu'elle détient ou élabore, l'ensemble des agents, et obligation de respect de la voie hiérarchique ou de secrets professionnels vis-à-vis de la cour, en contrepartie de quoi celle-ci est tenue de prendre des mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité de certaines situations.

Enfin, les comptables, les ordonnateurs et les gestionnaires des organismes soumis au contrôle de la cour, sont tenus de produire leurs comptes de gestion, comptes administratifs, situations financières ou toute pièce justificative requise par la réglementation.

Le contrôle de la cour recouvre en effet, trois types qui peuvent-être résumés comme suit :

- Contrôle de la qualité de gestion ;
- L'apurement et le jugement des comptes des comptables ;
- Le contrôle de la discipline budgétaire.

3.2.3 Le contrôle exercé par les assemblées élues : Au sens large, le terme de contrôle parlementaire comprend le pouvoir de décisions en matière de recettes et des dépenses, et la fonction d'enquête et de surveillance et d'appréciation critique⁶¹.

Le contrôle politique est exercé par les institutions à tous les niveaux, national et local. Ces institutions se trouvent représentées par des assemblées populaires ; l'assemblée populaire nationale (A.P.N) au niveau national, et les assemblées populaires de wilayas (A.P.W) ainsi que des assemblées populaires communales (A.P.C) à l'échelle local.

a) Les modalités de contrôle de l'APN

Pour exercer sa fonction de contrôle, l'APN dispose d'un certain nombre de moyens lui permettant de l'activité gouvernementale, ces moyens de contrôle représentent à la fois l'instrument et mode de contrôle et qui sont :

- Les questions écrites ou orales ;
- L'interpellation et les rapports ;
- La constitution de commissions d'enquêtes.

a-1) L'interpellation :

Elle se trouve ici très intéressante dans la mesure où elle intervient lorsque le problème relève d'une activité gouvernementale, elle consiste à interroger un ministre dans problème précis et d'actualité qui entre dans le cadre de budget de son département. L'interpellation donne lieu à un débat général.

Les membres du parlement peuvent interpellent le gouvernement sur une question d'actualité, les membres du parlement peuvent entendre les membres du gouvernement.⁶²

⁶¹ PAYSANT. A, Op.cit, P 390.

⁶² Article « 151 » de la constitution de la RADP de 2016.

a-2) Les questions orales et écrites :

Les membres de l'APN, peuvent interroger par voie écrite ou orale tout membre du gouvernement, sur un sujet ayant rapport avec l'exécution des crédits alloués à son département.

Les questions et les réponses sont publiées dans les mêmes conditions que le procès verbaux des débats du parlement⁶³.

a-3) Les commissions d'enquête :

La commission d'enquête dispose de larges pouvoirs en matière d'investigation, d'audition des témoins et d'obtention des documents, ainsi elle est appelée à requérir la communication de tout document, elle peut demander tout renseignement nécessaire et consulte toute pièce justificative nécessaire à l'accomplissement de sa mission⁶⁴.

b) Le contrôle exercé par les assemblées locales

Il s'agit de contrôle exercé par l'APW et l'APC, le Wali présente son compte administratif à l'APW tandis que le président de l'APC présente son compte administratif devant l'APC. Tout engagement de la commune et de la wilaya entraînant une dépense, doit passer sous le contrôle strict des assemblées locales (APW et APC).

⁶³ Article « 152 » de la constitution de la RADP de 2016.

⁶⁴ Article « 12 » de la loi n°80-04 de 1980 relative à l'exercice de la fonction du contrôle de l'APN.

Conclusion du chapitre :

La procédure de préparation du budget doit prendre en compte à la fois les contraintes financières et les politiques publiques. Cela nécessite une organisation de la préparation budgétaire disciplinée comprenant l'implication des décideurs politiques dans les prises de décisions stratégiques, une préparation du budget sous contrainte financière et laissant suffisamment de temps aux ministères sectoriels pour effectuer leurs arbitrages internes.

Dès l'adoption du budget, l'Etat procède à l'exécution de ce dernier, c'est à ce moment qu'intervient les agents chargés de l'exécution, à savoir : les ordonnateurs et les comptables publics, les premiers s'occupent de la phase administrative tandis que les secondes se chargent de la phase comptable d'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat.

Un bon système de gestion des dépenses publiques est indispensable pour la mise en œuvre des politiques nationales et la réalisation des objectifs de développement. S'il n'est certes pas suffisant, un système de gestion des dépenses transparent et organisé contribue à faciliter la réalisation de ces objectifs.

Dans notre prochain chapitre, nous allons essayer de présenter le secteur des travaux publics dont lequel les dépenses publiques sont utilisées d'une manière abondante pour la réalisation des projets inscrits dans le cadre de ce secteur.

Chapitre III
***Importance du secteur des
travaux publics dans
l'économie algérienne***

Introduction du chapitre

Le secteur des Travaux Publics est par excellence un secteur porteur de croissance économique, créateur d'emploi et permet en même temps de la redynamisation des autres secteurs économiques. Il constitue de ce fait une base incontournable pour le développement de l'investissement national et étranger.

C'est dans cette optique que les travaux publics continuent à déployer des efforts multiples et nécessaires, qui se traduisent à travers l'initiation d'importants projets d'investissement, indispensables à la réussite du processus de développement national.

A cet effet, la réalisation des grandes infrastructures de base, entre autres l'Autoroute Est-Ouest, l'Autoroute des Hauts plateaux et la Transsaharienne, constituent un préalable incontournable pour notre pays, qui autorise son entrée dans la mondialisation, doté d'un territoire équipé, structuré et capable d'attirer l'investissement, de stimuler les activités économiques et de mobiliser les initiatives efficaces. Aussi, le secteur continue à déployer des efforts considérables dans le domaine de la sauvegarde, l'entretien et la maintenance du réseau routier, tout en veillant à moderniser les méthodes de gestion et d'exploitation.

Dans le cadre de la réalisation des programmes quinquennaux 2005-2009, 2010 – 2014, 2015 – 2019, l'achèvement de ces programmes contribuera en toute évidence à l'essor qualitatif de l'infrastructure de base en Algérie. A cet effet, la politique du secteur vise le double objectif, de permettre au pays de préserver son important patrimoine et de répondre par des investissements ciblés aux exigences du développement socioéconomique.

Dans ce présent chapitre, nous allons d'abord présenter d'une manière générale, le secteur des travaux publics en Algérie, et essayer d'indiquer son poids dans le développement économique, puis enfin nous allons donner un exemple concret d'une réalisation de projet inscrit dans ce secteur. Donc, ce troisième chapitre, sera étalé sur les points suivants :

Section 1 : Présentation du secteur des travaux publics en Algérie.

Section 2 : Rôle du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne.

Section 3 : Etude de cas de la rénovation de la Route Nationale N° 12 en axe autoroutier : Oued-Aissi – Azazga (hôpital).

Section 1 : Présentation du secteur des travaux publics en Algérie

Le secteur des Travaux Publics est un secteur stratégique dans le développement économique. L'édification des infrastructures de communications et de transports a permis, en effet, aux nations de se développer et de tisser des liens entre elles.

La construction, l'entretien et l'exploitation des routes, ports et aéroports, font appel à des considérations politiques, économiques, financières et sociales mais aussi à des techniques qui varient en harmonie avec le développement des sociétés.

De ce fait, le rôle qui est dévolu au secteur, découle de la volonté de l'Etat de jeter les fondements d'une stratégie nationale de développement qui se veut durable, à travers :

- Une forte contribution à la croissance et à la création de l'emploi ;
- Une contribution à la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Un effet induit sur le développement par les investissements consentis, et un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités ;
- Une participation à la politique de redistribution du revenu national à travers l'impact sur l'emploi et les plans de charge offerts aux entreprises de réalisation publiques et privées, la prestation de service public et la fourniture de grands équipements d'infrastructures.

1.1 La gestion du secteur des travaux publics en Algérie

Le secteur dispose d'un potentiel important en ressources humaines, hautement qualifié, qui maîtrise les techniques de réalisation, l'élaboration des études, la conduite des grands travaux ainsi que l'administration et l'encadrement des projets. Cet effectif est réparti sur 257 Subdivisions; 318 unités d'intervention et 48 parcs à matériel sur le territoire national¹. Il existe plusieurs organisations (et organismes) selon une hiérarchie, attachés à un ministère nommé « ministère des travaux publics », devenu depuis le remaniement ministériel² du 11 juin 2016, « ministère des travaux publics et des transports », qui s'occupent de la gestion de ce secteur.

¹ <http://www.mtp.gov.dz/fr/permalink/3105.html>. Consulté le 07/10/2017.

² Lors du remaniement ministériel du 11 juin 2016, il a été créé un nouveau ministère sous la nomination « ministère des travaux publics et des transports » après le regroupement entre le secteur des travaux publics et le secteur des transports.

1.1.1 Ministère des travaux publics et des transports

Comme son nom l'indique, le ministère des travaux publics et des transports est chargé de la fourniture d'infrastructures et de services de transport. Le ministère est responsable de la planification, de la conception, la construction et de l'entretien des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. En matière de patrimoine d'infrastructures, l'Algérie se compare plutôt bien avec d'autres pays de la région pour ce qui est de la densité du réseau³. Et dès le regroupement entre le secteur des TP et le secteur des transports (pour des raisons d'application de l'austérité en Algérie), il est devenu aussi responsable de l'orientation générale, de la planification de la réglementation et de la supervision des activités visant au transport des biens et des passagers par voie terrestre (routes ou chemin de fer), par mer ou par air. Il est également chargé de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des infrastructures ferroviaires.

Les principales missions et attributions⁴ du ministère des travaux publics et des transports s'articulent autour des axes suivants :

- ✓ Veiller sur le respect des normes, lors de la réalisation des travaux ;
- ✓ L'application de la réglementation technique, la qualité des études, des matériaux et des ouvrages ;
- ✓ Amélioration de la qualité des infrastructures, leur entretien, leur maintenance ainsi que la qualité du service public.

1.1.1.1 Organisation du ministère

Le ministère est composé de neuf (09) directions principales⁵, à savoir :

- Une Direction générale des routes ;
- Une Direction Générale des Moyens d'Etudes et de Réalisation;
- Une Direction de l'Administration Générale;
- Une Direction de la Planification et du Développement;
- Une Direction des affaires Juridiques et du Contentieux;
- Une Direction de la Recherche et de la prospective ;
- Une Direction des infrastructures maritimes ;

³ Revue des Reformes Economiques et Intégration en Economie Mondiale, ESC n°8/2010, P 16.

⁴ Les principales attributions et missions du ministère des travaux publics sont fixées par le décret exécutif n°2000-327 du 25 octobre 2000.

⁵ <http://www.mtp.gov.dz/fr/permalink/3114.html>. Consulté le 07/10/2017.

- Une Direction des infrastructures aéroportuaires ;
- Une Direction des systèmes d'information, d'informatique et des statistiques.

Et compte également quatre (04) organismes sous sa tutelle, et qui sont :

- L'Algérienne de Gestion des Autoroutes (AGA) ;
- L'Agence Nationale des Autoroutes (ANA) ;
- L'Organisme de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) ;
- L'Office National de Signalisation Maritime (ONSM).

1.1.2 Services déconcentrés : Directions des Travaux Publics de wilayas

De plus, d'un ministère qui est chargé de sa gestion, le secteur des travaux publics est géré également par une direction des travaux publics (DTP) au niveau local. Ces dernières sont au nombre de quarante huit (48) directions, instaurées chacune dans une wilaya⁶.

La DTP de wilaya, représente le ministère des travaux publics au niveau local, elle se charge des affaires liées aux travaux publics au niveau de la wilaya et donc, elle est responsable sur ce secteur (au niveau local).

La DTP a pour principales missions⁷ :

- ✓ De recueillir, centraliser, analyser les données destinées à assurer le développement, l'aménagement et l'entretien des infrastructures de base et de veiller à la mise en œuvre des mesures arrêtées;
- ✓ De veiller au respect des normes en matière d'études, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des infrastructures de base;
- ✓ D'organiser et mettre en œuvre l'assistance technique en faveur des communes pour les actions de maintenance de voirie urbaine et les chemins communaux;
- ✓ De veiller à la mise en œuvre de la signalisation routière et maritime.

Chaque DTP est composée de différents services. Pour la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou, l'établissement où nous effectuons notre présente étude, ses services sont organisés⁸ comme suit :

⁶ <http://www.mtp.gov.dz/fr/permalink/3105.html>. Consulté le 07/10/2017.

⁷ Article « 2 » du décret exécutif n°2005-436 du 10 novembre 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services des travaux publics de wilayas.

a) Le service de développement des infrastructures routières, composé de trois (03) bureaux :

- Le bureau des études des infrastructures routières ;
- Le bureau de réalisation des infrastructures routières ;
- Le bureau de réalisation des ouvrages d'art.

b) Le service de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier, composé de trois (03) bureaux :

- Le bureau de l'exploitation des infrastructures routières et de la sécurité routière ;
- Le bureau de l'entretien des infrastructures routières ;
- Le bureau de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages d'art.

c) Le service des infrastructures aéroportuaires et maritimes, composé de trois (03) bureaux :

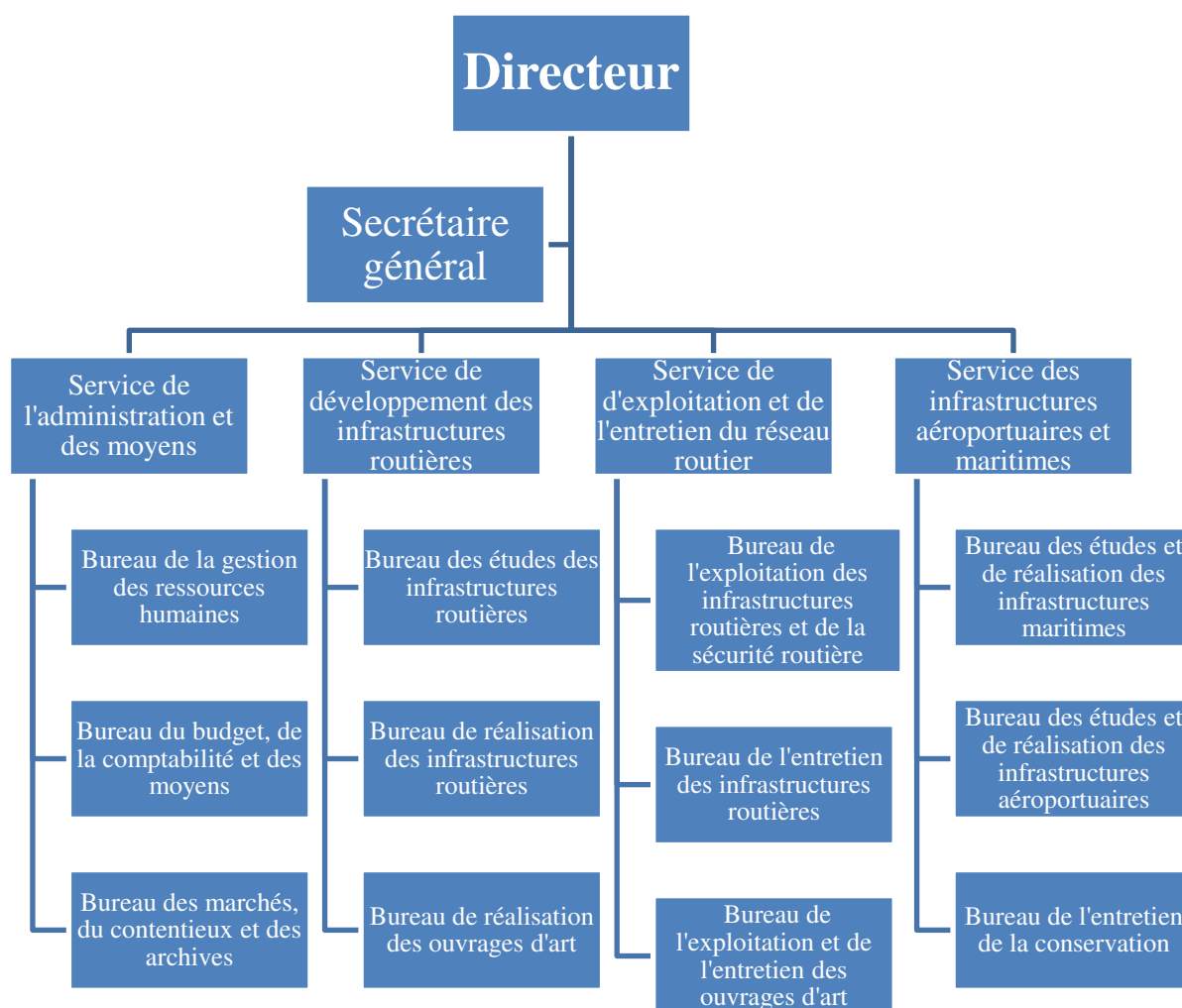
- Le bureau des études et de réalisation des infrastructures maritimes ;
- Le bureau des études et de réalisation des infrastructures aéroportuaires ;
- Le bureau de l'entretien et de la conservation.

d) Le service de l'administration et des moyens, composé de trois (03) bureaux :

- Le bureau de la gestion des ressources humaines ;
- Le bureau du budget, de la comptabilité et des moyens ;
- Le bureau des marchés, du contentieux et des archives.

⁸ L'organisation des services des Directions des Travaux Publics (DTP) des wilayas est fixée par les articles « 3,4 » de l'arrêté interministériel du 14 février 2009 portant organisation et fonctionnement des services, des subdivisions territoriales et fonctionnelles des directions des travaux publics de wilayas.

- **Organigramme de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou : (figure n° 01)**



Source : élaboré par nous-mêmes à partir de l'énoncé de l'article « 2 » du décret exécutif n°2005-436 du 10 novembre 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services des travaux publics de wilayas.

1.1.2.1 Les subdivisions territoriales

Chaque daïra dispose d'une subdivision territoriale. Les subdivisions territoriales des travaux publics sont placées sous l'autorité du directeur des travaux publics de wilaya et disposent pour leur fonctionnement des sections suivantes⁹ :

- Section des moyens et de suivi du personnel ;
- Section de développement des infrastructures routières et des ouvrages d'art ;
- Section de l'exploitation et de l'entretien périodique des infrastructures routières et des ouvrages d'art ;

⁹ Article « 7 » de l'arrêté interministériel (ministère de l'intérieur et ministère des travaux publics) du 14 février 2009.

- Section du service public routier ;
- Section aéroportuaire pour les subdivisions territoriales disposant d'un aéroport.

1.1.2.2 Les subdivisions fonctionnelles

Elles se sont instaurées auprès des directions des travaux publics de wilaya citées à l'annexe publiée dans le Journal Officiel de la République Algérienne du 07 juin 2009 (*annexe I*). Elles sont placées sous l'autorité du directeur des travaux publics de wilaya.

Les subdivisions fonctionnelles sont organisées¹⁰ comme suit :

a) La subdivision fonctionnelle des « grands travaux », elle comprend les structures suivantes :

- Section de suivi et du contrôle des travaux ;
- Section chargée de l'expropriation, de la libération d'emprise et de déplacement des réseaux divers.

b) La subdivision fonctionnelle « tunnels », elle comprend les structures suivantes :

- Section de l'entretien des tunnels ;
- Section maintenance des équipements et de la surveillance des tunnels.

c) La subdivision fonctionnelle de « la viabilité du réseau routier », elle comprend les structures suivantes :

- Section de l'exploitation des matériels ;
- Section de la maintenance et de la réparation.

d) La subdivision fonctionnelle de « la gestion des parcs à matériels des travaux publics », elle comprend les structures suivantes :

- Section « location - exploitation » ;
- Section « atelier d'entretien et de réparation » ;
- Section « approvisionnement » ;
- Section de l'administration et de la comptabilité.

e) La subdivision fonctionnelle « maritime », elle comprend ces structures :

- Section du parc à matériel, des moyens et du suivi du personnel ;
- Section de l'entretien courant des infrastructures maritimes ;
- Section de la préservation du domaine public maritime.

¹⁰ L'organisation des subdivisions fonctionnelles est fixée par l'article « 9 » de l'arrêté interministériel du 14 février 2009.

1.2 Les éléments de la stratégie sectorielle et les objectifs visés

1.2.1 Les éléments de la stratégie sectorielle

Dans la perspective de la poursuite de la dynamique de croissance, impulsée et consolidée par les précédents programmes de développement engagés depuis 1999 et, basé sur les recommandations des schémas directeurs sectoriels 2005-2025 (routier, autoroutier, maritime et aéroportuaire), la stratégie du secteur des Travaux Publics vise la concrétisation des deux objectifs principaux :

- La préservation et la modernisation d'un patrimoine infrastructurel, de plus en plus important ;
- La réalisation, par des investissements ciblés, de nouveaux projets structurants pour répondre aux exigences du développement économique et social.

1.2.2 Les objectifs visés par la politique sectorielle

Les principaux objectifs arrêtés par le secteur des travaux publics dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle¹¹ sont :

- La sauvegarde et modernisation des infrastructures de base existantes et leur adaptation aux exigences de transport et de sécurité ;
- La réalisation d'un réseau routier moderne et structurant dans le cadre de la mise en œuvre des grandes options d'aménagement du territoire ;
- L'amélioration du niveau de service du réseau routier par des actions d'entretien et d'amélioration des conditions d'exploitation ;
- L'adaptation et le développement des infrastructures maritimes en fonction des besoins futurs ainsi que la création de nouvelles infrastructures pour le commerce, la pêche et le tourisme ;
- L'amélioration des caractéristiques géométriques des infrastructures aéroportuaires pour répondre aux besoins économiques, stratégiques et de désenclavement du pays et ce, dans le cadre des normes internationales (O.A.C.I) ;
- La contribution pour une transition d'une économie basée sur les ressources vers une économie basée sur le savoir ;
- La promotion de l'outil national d'études et de réalisations.

¹¹ « Démarche et programmes du secteur des travaux publics – rapport de synthèse », ministère des travaux publics algérien, novembre 2009, P 04.

1.3 Consistance du patrimoine et bilan physique des réalisations 1999-2015

1.3.1 Consistance du patrimoine

En 1999, l'Algérie disposait d'un patrimoine infrastructurel composé de :

- 104 000 km de routes dont 73 000 Km revêtues ;
- 49 km d'autoroute ;
- 3 900 ouvrages d'art ;
- 28 ports : 11 ports mixtes, 02 ports pétroliers, 14 ports et abris de pêche et 01 port de plaisance ;
- 29 aéroports ouverts à la Circulation Aérienne Publique.

Au 2015, le patrimoine se composait de¹² :

- 123 000 km de routes dont 96 000 Km revêtues ;
- 1216 km autoroute Est-Ouest dont 1100 km livrés à la circulation ;
- 10 102 ouvrages d'art dont 3 478 OA sur Autoroute Est/Ouest. Certains ouvrages d'art méritent d'être signalés, car ils constituent de véritables chefs d'œuvres à l'image du viaduc Salah Bey de Constantine, l'ouvrage sur Oued Dib à Mila et Oued Rkham à Bouira.
- 14 Tunnels totalisant un linéaire de 25 Km;
- 47 ports, répartis comme suit : 11 ports mixtes, 02 ports pétroliers, 33 ports et abris de pêche et 01 port de plaisance ;
- 26 phares d'atterrissage, 5 feux de jalonnement, 173 feux de ports, 11 feux d'écueils et 26 bouées (aides flottantes) pour les besoins de la signalisation maritime et un musée établi au phare de Cap Caxine El Hammamet Alger ;
- 36 aéroports ouverts à la Circulation Aérienne Publique.

En comparant entre le patrimoine existant en 1999 avec celui de 2015, nous constatons : un développement important dans les infrastructures du pays, et cela revient à l'abondance des ressources financières de l'Etat, et également la politique entreprise par le président de la république (adoption des trois (03) programmes quinquennaux visant à réaliser une renaissance dans les différents domaines et secteurs) a joué un rôle énorme dans ce développement.

¹² Guide de « Politique gouvernementale dans le domaine des travaux publics », ministère des travaux publics algérien, septembre 2015, PP 03-04.

1.3.2 Bilan physique des réalisations 1999 – 2015

Le plan d'action du secteur des travaux Publics a connu depuis 1999 une nouvelle dynamique confortée par l'évolution des budgets alloués à travers les différents programmes initiés par Le Président de la République (de 1999 à 2014). Cette dynamique s'est traduite par la livraison d'un important nombre d'infrastructures¹³.

A ce titre, les réalisations depuis 1999 jusqu'à 2015 sont comme suit :

- ✓ 1 167 km d'autoroutes ;
- ✓ 23 000 km de nouvelles routes ;
- ✓ 73 000 Km de routes (modernisation et entretien) ;
- ✓ 1 547 ouvrages d'arts sur RN et CW ;
- ✓ 19 Ports et abris de pêche;
- ✓ 04 Pistes aéroportuaires neuves ;
- ✓ 06 Extensions de pistes aéroportuaires.
- ✓ Entretien de 1 809 Ouvrages d'Art ;
- ✓ Renforcement de 31 pistes aéroportuaires et annexes.

Parallèlement le secteur a entrepris un ensemble d'actions d'appui destinées à l'entretien routier, notamment :

- Constructions de 499 Maisons cantonnières ;
- Mise en place de 15 parcs régionaux ;
- Acquisition de 636 Matériels pour les parcs régionaux ;
- Acquisition 2 690 unités de matériels pour l'entretien routier.

1.4 Programme en cours et perspectives dans ce secteur des TP

1.4.1 Programme en cours

L'essentiel du programme en cours « 2015 – 2019 », se décline comme suit¹⁴ :

a) En matière d'entretien et développement routier et autoroutier

- ✓ La poursuite de l'extension du réseau routier et autoroutier par la réalisation de l'autoroute des hauts plateaux, l'achèvement de la réalisation des pénétrantes

¹³ Guide de « Politique gouvernementale dans le domaine des travaux publics », Op.cit, P 04.

¹⁴ <http://www.mf-ctrf.gov.dz/presse/planaction2014fr.pdf>. Consulté le 09/10/2017.

autoroutières et le lancement des travaux de 07 autres liaisons autoroutières d'un linéaire global de 663 Km ;

- ✓ Le développement du réseau routier par des constructions neuves, de dédoublements et de modernisation ;
- ✓ Le désenclavement du territoire par la réalisation de 2000 km de nouvelles liaisons dans les régions du Sud et des hauts plateaux dans le cadre de la mise en œuvre des grandes options d'aménagement du territoire ;
- ✓ L'amélioration de la desserte du sud et du grand sud par la réalisation de plusieurs liaisons stratégiques assurant la connexion avec la transsaharienne¹⁵.

b) En matière des transports

- ✓ La poursuite de l'extension et de la modernisation du réseau ferré en termes de dédoublement de voies sur l'ensemble de la rocade ferroviaire nord ainsi que la réalisation de nouvelles lignes ;
- ✓ L'électrification progressive de l'ensemble du réseau ferré ainsi que l'acquisition et le renouvellement du matériel ferroviaire de transport de voyageurs, de marchandises et de traction ;
- ✓ La réalisation de nouvelles gares du transport ferroviaire ainsi que la modernisation et la réhabilitation des gares existantes ;
- ✓ La modernisation et l'extension des infrastructures portuaires, à travers : La création de nouvelles infrastructures maritimes pour la pêche et le tourisme, et le lancement des travaux et réception de 4 nouvelles gares maritimes ;
- ✓ Le renforcement de la capacité des compagnies nationales du transport aérien, le lancement et la finalisation des travaux de construction des nouvelles aérogares d'Alger et d'Oran et leur érection en HUB international, la réhabilitation et l'extension des autres aérogares. Il sera procédé à la réception des 16 nouveaux aéronefs qui viendront renforcer le pavillon national.

¹⁵ La route transsaharienne : est une route construite et revêtue sur le territoire algérien depuis Alger jusqu'à la frontière avec le Niger sur un linéaire de 2415 km.

1.4.2 Perspectives

Cinq cents et huit (508) opérations¹⁶ sont prévues au titre du développement routier et autoroutier, portant essentiellement sur :

- Création nouvelles : 2 967 Km ;
- Modernisation : 2 145 Km ;
- Dédoublage : 2 530 Km ;
- Evitement : 535 km ;
- Constructions de 162 ouvrages d'arts ;

Au titre de la sauvegarde du réseau routier, 13952 km de routes (toutes catégories confondues) sont programmés.

En matière d'infrastructures maritimes, le secteur prévoit, la réalisation des actions suivantes :

- 24 opérations de création, d'extension, de confortement et de réparation d'ouvrages portuaires au niveau de 15 ports ;
- 18 opérations de réalisation d'abris et de ports de pêche et de ports de plaisance;
- 23 opérations d'aménagement, d'extension d'abris de pêche, de ports de pêche ou de ports de plaisance ;
- 33 opérations de protection de sites de rivage.

En matière d'infrastructures aéroportuaires, il est prévu, la réalisation des actions suivantes :

- Le renforcement de sept pistes aéroportuaires ;
- Le renforcement et l'extension du parking de l'aérodrome d'Annaba ;
- La réalisation des bouts bétonnés au niveau de 6 aérodromes ;
- Renforcement de l'aérodrome d'Illizi.

Ces projets sont attendus pour améliorer la situation des infrastructures en Algérie, afin de permettre aux agents économiques de se procurer d'une facilitation de circulation

¹⁶ <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/travaux-publics-pdf.pdf>. Consulté le 09/10/2017.

notamment, et de se bénéficier financièrement, mais également ils (les projets) seront susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers, ce qui permettra des rentes supplémentaires pour l'Etat algérien en particulier (notamment les recettes fiscales), et aussi le développement du pays en général.

Section 2 : Rôle du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne

Le secteur des TP constitue aujourd'hui une composante primordiale dans l'activité économique et sociale, et c'est à ce titre qu'il remplit des fonctions stratégiques dans la relance de l'économie et la promotion de l'investissement créateur de richesse et d'emploi.

En effet, le caractère stratégique dévolu à ce secteur, découle de la volonté de l'Etat de jeter les fondements d'une stratégie nationale de développement qui se veut durable, et l'engagement du président de la république, quant à l'inscription des grands projets structurants à l'instar du mégaprojet de l'autoroute est-ouest, témoignent de l'importance capitale de la place qu'occupe le secteur des TP dans le cadre de la mise en œuvre des grandes options d'aménagement du territoire, et dans l'économie nationale à travers : une contribution importante à la politique de l'emploi et une contribution forte à la croissance économique¹⁷.

2.1 Le rôle des infrastructures publiques dans les théories récentes de la croissance : un bref aperçu

D'un point de vue théorique, le rôle de l'investissement public dans sa composante « infrastructures » a fait l'objet de nombreux développements, l'avènement de la théorie de la croissance endogène puis le développement de l'économie géographique. Se sont traduits par une redécouverte de rôle des infrastructures publiques et de leur impact positif sur l'économie, ces deux théories mettent en évidence le rôle des infrastructures de deux manières différentes. La théorie de la croissance endogène explique que la croissance économique repose sur plusieurs facteurs dont l'un des principaux est « le stock des connaissances », les infrastructures jouent un rôle important dans le sens où elle améliore la circulation non seulement des biens mais aussi de l'information. L'économie géographique intègre

¹⁷ « Démarche et programmes du secteur des travaux publics – rapport de synthèse », ministère des travaux publics algérien, novembre 2009, P 03.

directement dans le raisonnement les infrastructures qui constituent un déterminant puissant dans la répartition géographique des actifs économiques¹⁸.

2.1.1 L'apport de la théorie de la croissance endogène

La théorie de la croissance endogène offre un cadre renouvelé pour réexaminer le rôle de l'Etat. La politique économique au sens large joue un rôle considérable dans la croissance économique. Les externalités sont justifiées par le fait que l'Etat peut, au moyen de politiques économiques, orienter les agents privés vers des activités génératrices de croissance. Ces politiques reposent sur des instruments traditionnels : taxation, subvention, politiques d'infrastructures¹⁹.

La théorie de la croissance endogène met en évidence quatre (04) facteurs principaux qui influencent le taux de la croissance économique :

- La circulation de l'information ;
- L'intervention de l'Etat ;
- La diffusion des connaissances ;
- L'accumulation du capital humain ;
- Effet bénéfique des infrastructures.

Au début des années 1990, un large débat a été relancé sur la nécessité de l'intervention publique dans le domaine des infrastructures, faisant de ces dernières un facteur déterminant dans la formation de la croissance économique durable et soutenue. Cette nouvelle conception de rôle économique des infrastructures coïncide sur le plan théorique avec les tentatives de réhabilitation de la dimension productive de l'investissement public²⁰.

Dans ce contexte pour les théoriciens de la croissance endogène, les infrastructures publiques jouent un rôle décisif dans l'économie moderne. Pour ROMER ou plus encore, pour BARRO, l'investissement public conduit à : l'amélioration de la productivité des entreprises. Selon eux, l'amélioration de la circulation des biens et de l'information au sein de

¹⁸ HOOERENS. D & CHEVALLIER. C, « L'enjeu économique de l'investissement public et de son financement », Ed. LGDJ, Paris, 2006, P 16.

¹⁹ BENABDALLAH. Y, « Le développement des infrastructures en Algérie : quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement ? », in « ouverture et émergence en Méditerranée », colloque international, Rabat-Maroc 17-18 Octobre 2008.

²⁰ ZAKANE. A « Dépenses publiques productives, croissance à long-terme et politique économique : essai d'analyse économétrique appliquée au cas de l'Algérie », thèse de doctorat, université d'Alger, 2002-2003, P 185.

l'entreprise, est plus largement au sein de l'économie toute entière, permet aux entreprises leur processus de production, par exemple, un réseau autoroutier de bonne qualité permet l'adoption de schéma complexe de localisation des sites de production²¹.

Un an avant la publication de l'article de BARRO, ASCHAUER met en évidence la diminution des investissements publics aux USA, et s'interroge sur ses conséquences concernant l'évolution de la croissance de la productivité des facteurs privés de la production. En adaptant une démarche économétrique simple consistant à élargir la fonction de la production au stock du capital, l'auteur parvient alors à une estimation particulièrement élevée de la contribution productive de ce facteur. Par conséquent, il attribue à la réduction des investissements publics, une part majeure dans le ralentissement de la productivité enregistrée durant les années 1970 et 1980.

Cependant, beaucoup d'auteurs pensent qu'il est raisonnable de soutenir que les équipements d'infrastructures affectent positivement le rythme de la croissance économique, l'ampleur de cette contribution productive. Il s'agit de vérifier si les effets attendus sont à la mesure des investissements programmés dans ce domaine.

Néanmoins, de multiples contributions sont venues relativiser les conclusions d'ASCHAUER. Toutefois, force est de constater que parmi les divers spécifications retenues et les stratégies empiriques mises en œuvre, les évaluations fondées sur l'estimation au niveau de la fonction de la production, ont le plus souvent confrontées les résultats d'ASCHOUER, alors que même ces évaluations apparaissent de plus en plus excessives, quoi qu'il en soit, la dimension polémique de ces premiers²².

2.1.2 L'économie géographique

Elle est construite d'une multitude de modèles, l'économie géographique mêle différents courants théoriques, à savoir :

Les travaux de CHARLOT, mettent en évidence le rôle central de l'Etat en matière de répartition géographique des activités, on distingue deux types de mécanismes :

Les externalités technologiques, telles que la recherche publique fondamentale et appliquée, et les externalités technologiques indirectes qui découlent de l'amélioration de la

²¹ HOORENS. D & CHEVALLIER. C, Op.cit, P 22.

²² ZAKANE. A, Op.cit, P 187.

circulation des biens et de l'information entre les agents économiques. S'appuyant sur la notion d'infrastructure au sens large, les modèles de développement de l'économie géographique confirment l'impact positif des infrastructures sur la croissance économique.

Pour MARTIN & ROGERS, les infrastructures publiques permettent de faire diminuer les coûts de transport, que se soit à l'intérieur d'une région ou entre les régions. Dans les deux cas, ils valident l'intuition que les coûts des transports diminuent avec l'augmentation des infrastructures publiques. D'autres travaux montrent l'impact direct favorable des infrastructures sur les coûts de production des entreprises.

Par ailleurs, les infrastructures influencent indirectement les fonctions de production des entreprises, par exemple, l'embauche de salariés disposant de compétences spécifiques est facilitée par le développement de se déplacer plus facilement.

Si l'économie géographique met ainsi en relief, l'importance des infrastructures en matière de développement économique, elle aboutit également à des résultats importants à propos de la répartition géographique des activités. En effet, la réduction des coûts des transactions et la baisse des coûts des transports découle de l'amélioration des infrastructures.

Pour BAUMONT : « si dans une région périphérique, le but est d'augmenter la convergence industrielle avec la région centrale, alors la politique doit-être basée sur le développement d'infrastructures qui facilitent le commerce intra-régional plutôt que le commerce interrégional. Dans le premier cas, une région périphérique conduira les firmes à relocaliser dans cette région. Dans le second cas, l'accroissement du commerce interrégional découle de l'amélioration des infrastructures, amplifiera des avantages initiaux de la région périphérique liés aux dotations du capital et/ou à la taille des régions et renforcera donc la diversité régionale²³.

2.2 Contribution des infrastructures au développement de l'économie algérienne

L'économie algérienne a progressé de 2.6% en 2011, tirée par les dépenses publiques, en particulier dans le secteur de la construction et des travaux publics²⁴.

²³ HOORENS. D & CHEVALLIER. C, Op.cit, PP 30-31.

²⁴ BELMOKADEM. M, SARI.Z, « Effets des dépenses publiques sur la croissance : cas des dépenses d'infrastructures en Algérie », In. La revue stratégie et développement N°08, université de Mostaganem, Janvier 2015, P 61.

a) La contribution du secteur du bâtiment et des travaux publics à la croissance

Le secteur des BTP a représenté 8.5% du PIB en 2001, contre 8.2% en 2000. La croissance de ce secteur a été 0.3% en 2001.

Le secteur des BTP restait dynamique en 2003, sa croissance de 5.8% en terme réel a relativement baissé par rapport à son taux de 8.2% en 2002. Les autorités imputent ce fléchissement au nombre insuffisant d'entreprises de taille approprié et disposant des compétences requises, ce qui a empêché le secteur des BTP de profiter pleinement des programmes d'investissement mis en œuvre, tels que ceux de la construction des infrastructures détruites par le séisme, la poursuite de la réalisation des programmes d'infrastructures et de logements.

En 2004, le secteur des BTP a contribué au PIB autour de 7.5%, il bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics, du au déficit en logements et en infrastructures de base. Le secteur conserve une croissance de 7.9% en 2005. Soit en 0.4 point de plus qu'en 2004, et de 10% en 2006. En 2007, les résultats donnent une contribution supplémentaire du secteur des BTP +de 9.5% en terme réel²⁵.

b) Les objectifs recherchés à travers les réalisations autoroutières²⁶

- ✓ Répondre aux besoins de déplacement des personnes et des transports de marchandises : éviter la congestion de certains axes due des trafics routiers sans cesse croissant ;
- ✓ Contribution au développement économique du pays : les autoroutes sont des outils indispensables au développement économique ;
- ✓ Structurer le territoire : le réseau autoroutier est une composante majeure de l'aménagement du territoire ;
- ✓ Améliorer la sécurité routière : l'autoroute est une infrastructure plus sécurisée dans un rapport de quatre à six fois moins d'accidents ;
- ✓ Améliorer les conditions de confort, et de gain de temps et de coûts de transport.

²⁵ TANI YAMNA. A, « Analyse de la croissance économique en Algérie », thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014, P 37.

²⁶ Guide de « Politique gouvernementale dans le domaine des travaux publics », Op.cit, P 05.

c) Impact de l'action engagée par le secteur des travaux publics dans le programme quinquennal 2005 – 2009

Les analyses effectuées mettent clairement en évidence des retombées positives de ce programme d'investissement public qui a permis :

- ✓ La création d'environ 561000 postes d'emploi ;
- ✓ La création de près de 3500 entreprises et 400 bureaux d'étude, qui vont renforcer l'outil national et d'ingénierie ;
- ✓ L'amélioration des conditions de vie pour environ sept (07) millions de citoyens des régions rurales du nord, des hauts plateaux et du sud du pays, à travers les aménagements de désenclavement et d'amélioration d'accessibilité d'un linéaire de 3000 KM.

Des actions engagées lors de ce programme quinquennal ont permis l'amélioration de l'état général du réseau routier²⁷ :

- 95% des routes nationales sont en 2009 dans un état acceptable, contre 55% en 1999 ;
- 75% des chemins de wilayas sont en 2009 dans un état acceptable, contre 45% en 1999 ;
- 71% des chemins communaux sont en 2009 dans un bon état, contre 40% en 1999.

Section 3 : Etude de cas de la rénovation de la Route Nationale n° 12 en axe autoroutier : Oued-Aissi – Azazga (hôpital)

Concernant la question posée dans notre guide d'entretien, de savoir, quel est le projet le plus important qui a consommé le plus des dépenses pendant la période 2005 – 2017, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les responsables du service développement des infrastructures à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous ont répondu comme suit :

La réalisation ou la rénovation d'une infrastructure routière matérialise durablement les voies de communication entre régions. Ceci permet une mobilité plus fluide et des déplacements plus faciles aux usagers de la route. Ainsi, elle favorise les échanges et attire les investisseurs locaux et extérieurs. C'est le cas de la RN12 qui traverse la wilaya de Tizi-

²⁷ « Démarche et programmes du secteur des travaux publics – rapport de synthèse », Op.cit, P 09.

Ouzou, en Algérie, qui est très connue par sa congestion avant sa modernisation. Cette route a causé d'importants désagréments à ses usagers, ce qui a mené les pouvoirs publics à l'inscrire parmi leurs préoccupations majeures, en dégagant une enveloppe colossale pour sa rénovation, en contournant certains tronçons.

La nécessité de rénover cette infrastructure s'est présentée depuis de nombreuses années, et le commencement des travaux n'était qu'à partir de 2008. Ce projet de modernisation a permis l'épanouissement des activités des entreprises se trouvant sur le nouveau tracé de la RN12 d'une part, et d'autre part, la facilité de circulation des marchandises et des personnes qui traversent sur cette route.

3-1 Bilan physique de l'axe autoroutier

Cet axe s'étale sur un linéaire de 26,5 kilomètres, en allant de Oued-Aissi (Tala-Amara) jusqu'à la sortie-Est d'Azazga (hôpital), et pour lequel a été affecté une enveloppe initiale très colossale qui est approximativement de quatorze milliards et cinq cents millions de dinars (14.500.000.000 DZD)²⁸.

Ce projet est subdivisé en cinq (05) lots fonctionnaires et cela pour leur mise en service immédiate après achèvement sans attendre les autres lots. De nombreuses entreprises privées de grande taille (au moins catégorie 6), qui sont implantées dans de différentes wilayas (à savoir : Tizi-Ouzou, Boumerdés, Alger), ont participé à la réalisation de ce projet, à titre d'exemple :

- Groupe ETRHB (Entreprise des Travaux Routiers, Hydrauliques et de Bâtiments « Haddad »), dont le siège social est situé à la wilaya d'Alger ;
- Entreprise ETHB (Entreprise des Travaux Hydrauliques, Bâtiments « Haddad »), dont le siège social est implanté à Boumerdés ;
- Entreprise ETBER LAGAB (Entreprise des Travaux de Bâtiments et Entretien Routier) dont le siège social est situé à la wilaya de Tizi-Ouzou.

Parallèlement, les grands ouvrages d'art contenus dans ce projet sont réalisés par des entreprises publiques, telles que : COSIDER des ouvrages d'art, SAPTA (Société Algérienne des Ponts et des Travaux d'Art) et l'ENGOA (Entreprise Nationale des Grands Ouvrages d'Art).

²⁸ Informations recueillies auprès du chef de service de développement des infrastructures routières à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.1.1 Les tronçons constitutifs du projet

Tableau n° 01 : Présentation des parties du projet de la rénovation de la Route Nationale n°12.

Tronçon	Entreprise chargée de la réalisation	Distance (KM)	Enveloppe initiale affectée (DZD)
Oued-Aissi (Tala-Amara) - Tamda	Groupe d'entreprises GIE : SNC Boukais – ETBER Lagab	03	1.966.403.146,50
Tamda – Chaïb	Groupe ETRHB Haddad	05	2.290.097.408,16
Chaïb - Chaoufa	Entreprise ETHB	05	1.299.992.144,03
Chaoufa – Fréha (échangeur)	GRP : ETPB Slimana – ERTROB	05	1.518.410.000
Echangeur-Fréha – Sortie Est Azazga (hôpital)	Groupe ETRHB Haddad	8,5	3.035.197.487,79

Source : Nos propres recoupements à partir de notre auprès du responsable du service développement des infrastructures routières à la DTP de Tizi-Ouzou.

A partir du tableau, on peut constater que les montants initiaux alloués pour la réalisation de chaque lot sont très importants, cela témoigne que ce projet fait l'objet de préoccupations majeures des pouvoirs publics. Et ces montants se diffèrent d'un tronçon à un autre.

La déviation de l'échangeur-Fréha vers Azazga (sortie-Est), a pris la plus grande part du montant global (3.035.197.487.79 DZD), et ce pour la difficulté du relief accidenté qui caractérise cette zone et aussi il constitue le tracé le plus long (8.5KM), ceci a impliqué une mise en œuvre importante des moyens humaines et matériels de plus par rapport à d'autres parties (tronçons).

On voit bien, que les trois tronçons : Tamda – Chaïb, Chaïb – Chaoufa, Chaoufa – Fréha, ont la même longueur (05 KM), mais les montants affectés pour leur réalisation sont différents car les largeurs des tronçons ne sont pas identiques, et ça s'explique également,

selon le chef du service développement des infrastructures à la DTP, par la forte concurrence entre les entreprises qui ont soumissionnées pour les marchés.

Il reste à indiquer que les montants figurants dans ce tableau sont des montants initiaux affectés au projet. En cours de la réalisation, ils ont connu certaines réévaluations, au fur et à mesure, selon les besoins du projet (glissements de terrains qui nécessite une augmentation de la somme initiale, indemnités pour les propriétaires des terrains...etc.), on peut à titre d'exemple, le tronçon « Fréha – Azazga » au début, son montant a été estimé à environs trois (03) milliards DZD, mais après une réévaluation faite en 2014, le montant a été augmenté à près de sept (07) milliards DZD, cela est du essentiellement, aux glissements des terrains notamment à la proximité de la sortie-Est d'Azazga (en dessous de l'hôpital).

Comme cité précédemment, la mise en service de chaque tronçon se fait dès son achèvement, et dans ce sens, le premier tronçon qui a été livré et mis en service a été celui de l'échangeur-Fréha – Sortie Est d'Azazga (évitement d'Azazga), parce-que ce dernier constitue une nécessité pour alléger la circulation du trafic routier au niveau de la ville d'Azazga, notamment la facilitation d'accès pour les transitaires des marchandises venant du port de Béjaia et traversant par la RN 12. Suivi du tronçon « Tala-Amara – Tamda » en deuxième lieu pour faciliter notamment l'accès au pôle universitaire de Tamda et aussi l'accès rapide à la zone industrielle de Oued-Aissi²⁹.

3.1.1.1 Les ouvrages d'art

Les ouvrages contenus dans ce projet sont réalisés par deux entreprises³⁰ :

- Pour les ouvrages d'art du tronçon Tala-Amara – Fréha (il comprend 4 tronçons cités précédemment dans le tableau n°01), sont réalisés par l'entreprise « COSIDER des ouvrages d'art » pour un montant de 914.810.756,89 DZD (environ neuf cents millions de dinars), ils comprennent : quatre (04) ponts-échangeurs, un pont simple ;
- Pour le pont-échangeur de Fréha, il est réalisé par l'entreprise SAPTA pour un montant de 123.539.282,10 DZD (environ cent vingt millions de dinars) ;
- Pour les ouvrages restants (sur l'évitement d'Azazga) sont réalisés par l'entreprise ENGOA pour un montant de 3.227.931.797,22 DZD, et comprennent : deux grands ponts (565m et 325m) et deux petits ponts (51m et 32m), un viaduc.

²⁹ Informations recueillies auprès des responsables de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

³⁰ Idem.

3-2 Impacts de la modernisation de la Route Nationale n°12 sur le développement socioéconomique de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le développement d'un territoire nécessite d'abord l'établissement d'un réseau routier adéquat car l'insuffisance, la dégradation et l'inexistence d'une interconnections des routes entravent certainement le processus du développement économique³¹.

La mise en place d'une infrastructure routière matérialise durablement une voie de communication, permettant ainsi une fluidité de la mobilité et une facilité des déplacements et donc des échanges entre localités ; chose qui attire les investisseurs ayant choisi de s'installer sur les rives de la RN12, qui relie la wilaya de Tizi-Ouzou à celles de Bejaia, de Boumerdès et d'Alger.

L'utilité de cette infrastructure est très vitale pour la région, où la faiblesse des voies de communication (notamment avant sa rénovation) a représenté un frein pour le développement de cette wilaya de nature montagneuse, sachant que celle-ci peut-être considérée comme la pierre angulaire du développement économique de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle représente l'infrastructure de base pour soutenir la croissance économique, du fait du rôle qu'elle joue en établissant des liaisons et en facilitant les échanges entre les régions.

La rénovation de la RN12 en axe autoroutier (entre Oued-Aissi et Azazga) est venue en bon moment, car elle a permis de tirer plusieurs avantages et profits.

3.2.1 Impacts directs

Cette infrastructure a permis la création de nombreux emplois directs, fixes ou temporaires, qui travaillaient pour les entreprises chargées de la réalisation, ceci a généré des revenus dans les espaces et les lieux desservis grâce à la mobilité de la main d'œuvre. Et vu la taille de ces entreprises, le nombre d'employés de ces dernières est très important.

Ce projet a conduit à une mobilisation massive des entreprises de la région (ETPB Slimana, ETBER Lagab, SNC Boukais) et ce à travers des groupements pour se charger de la réalisation de certains tronçons. Tous les moyens matériels dont dispose la wilaya (Tizi-Ouzou) et des wilayas limitrophes (Boumerdès – Alger) ont été mis en œuvre, à cela s'ajoute

³¹ Conférence Internationale en Economie-Gestion & Commerce International (EGCI – 2017), animée par Massilva FERRAT, Abdelhamid AIT TALEB, département sciences économiques université de Tizi-Ouzou.

les entreprises sous-traitantes s'occupant des menus ouvrages (faussés, gabionnage,...etc.), ceci implique qu'il y a eu création d'emplois supplémentaires.

3.2.2 Impacts indirects

Plusieurs entreprises sont créées et installées à proximité de la RN12 juste après l'achèvement des travaux de la rénovation de cet axe, c'est-à-dire à partir de 2014.

On a, plus de 15% des entreprises (installées à proximité de la RN12) ont vu le jour à partir de fin 2014. En plus, il y a aussi de nouvelles activités ayant choisi de se localiser sur les deux rives de la RN12 et qui sont actuellement en phase d'installation. On a quelque dizaine de nouveaux projets dont des entrepreneurs en matériaux de construction, un parc d'attraction et autres³².

En plus des emplois temporaires générés pendant les travaux de rénovation de la RN12, son extension a permis la création de nouveaux emplois au sein des entreprises situées sur ses deux rives.

La création de ces nouvelles entreprises (de différentes activités), ont contribué à l'alimentation des recettes fiscales des communes hôtes de ces entreprises.

Depuis la rénovation de la RN12 en axe autoroutier, le trafic routier a sensiblement augmenté, il est passé de 15000 véhicules/jour à 42000 véhicules/jour, et le temps de parcours a été ramené de plus de deux (02) heures de temps à vingt cinq (25) minutes, donc elle a permis une réduction de l'encombrement qu'a connu cette route auparavant, et aussi la facilité d'accès à la ville d'Azazga et à la zone industrielle de Oued-Aissi. Les échanges commerciaux ont été augmentés, que se soit au niveau intra ou inter wilayas et régions, notamment avec la wilaya de Béjaïa. Cet axe routier permet aux investisseurs d'écouler leur production plus rapidement, et une facilité dans l'épuisement des stocks, etc.

L'extension de la RN 12, a fait diminuer le taux d'accidents sur cette route, car les points dangereux sont éliminés.

Plusieurs perspectives liées à cet axe autoroutier³³, peuvent-être citées : (le chef du service du développement des infrastructures routières à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou,

³² Conférence Internationale en Economie-Gestion & Commerce Internationale (EGCI – 2017), Op.cit.

³³ Données recueillies auprès des responsables de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

nous les a données comme réponse sur notre question concernant l'apport de la rénovation de cette infrastructure pour la région)

- ✓ Réalisation d'une zone d'activité au niveau de Chaoufa ;
- ✓ Renforcement de la zone d'activité de Fréha ;
- ✓ Création d'une zone d'activité à Mekla ;
- ✓ Création d'un grand centre commercial « ARDIS » au niveau de Taboukert.
- ✓ Création des parcs d'attraction.

La réalisation de ces projets va permettre aux communes accueillantes de se développer et de se bénéficier sur les plans financier, social et économique.

Malgré les effets positifs de la rénovation de la RN12, il existe quand-même certains inconvénients liés à cette infrastructure, à savoir :

- Le manque de passerelles dans certains endroits ;
- Le problème de la grande vitesse de circulation qui expose quotidiennement les clients et les fournisseurs lors de l'entrée ou la sortie des entreprises ;
- L'expropriation de certains terrains lors de la réalisation du projet a influencé négativement sur le secteur de l'agriculture, vu l'exploitation de ces terrains qui sont normalement favorables à l'exploitation agricole.

Conclusion du chapitre :

Le secteur des travaux publics constitue l'un des principaux secteurs stratégiques pour les pouvoirs publics dans une optique du développement économique et social à long-terme. L'Etat algérien accorde une grande importance pour ce secteur, qui se traduit à travers les montants colossaux qu'il affecte à la réalisation de différents projets lancés.

Une bonne dotation en infrastructures constitue un atout économique très important pour le pays. L'Algérie a la chance de disposer d'importantes ressources financières (notamment les rentes des hydrocarbures) pouvant financer un important réseau d'infrastructures. Les infrastructures de transport jouent un rôle important dans l'économie nationale, en participant activement au développement des secteurs économique, industriel, social et culturel. Les projets d'infrastructures améliorent les relations entre les différentes parties du territoire et contribuent à créer un système mieux intégré.

Le réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou reste l'un des plus importants dans le pays. La RN12 et sa modernisation a eu des impacts positifs sur l'activité économique, notamment sur les échanges commerciaux, l'emploi, etc. Ses effets sont plus ressentis surtout sur le plan de la suppression de la congestion patente qui entrave le processus de développement de la région.

Grosso-modo, les impacts positifs de cet axe routier peuvent être résumés ainsi :

- L'attractivité de la région : notamment après son extension, la mobilité est devenue plus fluide ;
- L'avènement de nouveaux investisseurs en quête de visibilité et de proximité ;
- La création d'emplois et la mobilité des facteurs de production ;
- La naissance d'effets d'entraînement sur d'autres secteurs (le tourisme,...) ;
- La facilité des transactions et des échanges et donc l'intégration économique.

Le prochain chapitre portera sur l'essentiel de notre cas pratique, il sera consacré à l'analyse des dépenses publiques locales, et les dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, pour en tirer des résultats.

Chapitre IV

Impact de l'évolution des dépenses publiques locales sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre

Le secteur des travaux publics constitue aujourd'hui, une composante primordiale dans l'activité économique et sociale, du fait qu'il remplit des fonctions stratégiques dans la relance économique et la promotion de l'investissement créateur de richesse et de l'emploi.

Pendant la période allant de 2005 à 2017, et dans le cadre des programmes quinquennaux initiés adoptés par les pouvoirs publics : Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) (2005 – 2009), Programme de Consolidation de la Croissance Economique (PCCE) (2010 – 2014), Programme d'Appui de la Croissance Economique (PACE) (2015 – 2019), le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de ses parts de financement, dans l'objectif de développement de ses infrastructures. Ces programmes sont injectés essentiellement dans d'autres programmes, qui sont : Programmes Sectoriels Centralisés (PSC), et Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD). Comme il bénéficie aussi, d'une part annuelle fixée par le budget de wilaya.

Dans ce présent chapitre intitulé « Impact de l'évolution des dépenses publiques locales sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou », nous allons, en premier lieu, porter des éclaircissements sur l'évolution générale des dépenses locales dans le cadre du budget de wilaya et les Programmes Sectoriels Déconcentrés. Puis en deuxième lieu, nous consacrons notre travail pour l'analyse des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics. Et enfin, nous allons donner les répercussions de cette évolution sur le secteur des travaux publics au sein de la wilaya.

Dans cet ordre d'idées, ce quatrième chapitre sera traité à travers les points suivants :

Section 1 : Evolution des dépenses publiques locales.

Section 2 : Analyse de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 – 2017.

Section 3 : Répercussions de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics durant la période 2005 – 2017.

Section 1 : Evolution des dépenses publiques locales

Les dépenses publiques locales sont composées en deux parties essentielles, à savoir : dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement. Chaque direction au niveau de la wilaya est dotée des programmes dont lesquels sont inscrits leurs dépenses qui leurs sont propres. Ces programmes sont de deux catégories : Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) adoptés par chaque ministère, représenté par les directions, et gérés par le Wali au niveau local, et des Programmes Sectoriels Centralisés (PSC), arrêtés et gérés par les différents ministères et exécutés par les directions locales¹.

Dans cette section, nous allons nous intéresser aux dépenses inscrites dans le cadre du budget de la wilaya (de Tizi-Ouzou), et aux Programmes Sectoriels Déconcentrés fixés annuellement par les différents ministères, gérés par le wali et exécutés par les directions au niveau de la wilaya, pour mettre en évidence l'évolution générale des dépenses locales durant les six dernières années.

Les dépenses du budget de wilaya sont financées essentiellement par les recettes provenant de la fiscalité ordinaire locale (TAP, aliénations...), tandis-que les PSD sont financés par la fiscalité ordinaire, et principalement par la fiscalité pétrolière.

1.1 Evolution des dépenses du budget de la wilaya pour la période 2011 – 2016

La wilaya de Tizi-Ouzou a son propre budget annuel tout comme d'autres wilayas, et qui comporte deux sections principales : sections de fonctionnement, section d'équipement et d'investissement. Dans ces sections sont inscrites les dépenses locales qui sont allouées annuellement aux différents secteurs représentés par les directions de la wilaya. Et ces dépenses sont destinées à assurer et répondre aux besoins des personnes morales et des personnes physiques résidentes sur le territoire local.

1.1.1 Année 2011

Pour cet exercice, les dépenses totales engagées du budget de wilaya sont de 6.564.091.785,00 DZD, sont réparties comme suit :

¹ Réponse apportée à la question posée dans notre entretien, par le chef du service des statistiques de la DPSB de Tizi-Ouzou, concernant la gestion des PSC et des PSD.

Tableau n°02 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2011. (Unité : DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	4.496.777.070,00	68,50
Equipement et Investissement	2.067.314.715,00	31,50
Total	6.564.091.785,00	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2012.

A partir du tableau, nous constatons que la part importante des dépenses du budget de la wilaya est affectée à la section de fonctionnement à raison de 68,50% (soit plus de quatre milliards et quatre cents millions de dinars « 4.400.000.000 DZD ») du montant global (6.564.091.785,00 DZD), car durant cette période, il y a eu un recrutement massif des nouveaux fonctionnaires, notamment dans les services de sécurité et de la protection civile, où une enveloppe de plus de un milliards et trois cents millions de dinars (1.300.000.000 DZD) a été affectée pour ce secteur.

1.1.2 Année 2012

Pour cette année, les dépenses totales engagées sont d'une somme de 6.625.525.999,13 DZD.

Tableau n°03 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2012. (Unité DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	4.525.352.687,44	68,30
Equipement et Investissement	2.100.173.312,82	31,70
Total	6.625.525.999,13	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2013.

Nous remarquons que le montant global des dépenses engagées est pratiquement presque le même en comparaison à l'exercice budgétaire précédent (2011), soit 68.30% des

dépenses totales du budget de cette année, ceci s'explique par le maintien des mêmes répartitions des dépenses du budget, et en particulièrement le secteur de la sécurité et de la protection civile, où les dépenses ont augmenté à nouveau jusqu'à atteindre un peu plus de deux milliards de dinars (2.000.000.000 DZD), et plusieurs nouvelles unités de protection civile ont vu le jour au niveau de la wilaya, ce qui a créé de nouveaux emplois et donc des salaires en plus (leur paiement est assuré par le budget de fonctionnement de la wilaya).

1.1.3 Année 2013

Le total des dépenses engagées dans le cadre du budget de wilaya pour cette année, dépasse les six milliards de dinars (6.000.000.000 DZD).

Tableau n°04 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2013.
(Unité : DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	3.624.047.412,00	59,80
Equipement et Investissement	2.437.843.444,00	40,20
Total	6.061.890.856,00	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2014.

A partir des données de ce tableau, il apparaît que la part des dépenses de fonctionnement dans le montant global du budget de wilaya a connu une baisse de 8,50%, soit une baisse de neuf cents et un millions et trois cents cinq milles et deux cents soixante quinze de dinars (901.305.275 DZD). Par contre, la part des dépenses d'équipement et d'investissement a augmenté de 8,50%, soit une augmentation de trente trois millions et sept cents soixante milles et cent trente deux de dinars (33.760.132 DZD). Pour cette année, les enveloppes budgétaires ont été légèrement modifiées, et on trouve que les sommes dépensées dans le secteur de la sécurité et de la protection civile ont diminué par rapport à l'année précédente jusqu'à atteindre neuf cents vingt millions de dinars (900.000.000 DZD), et le financement de l'équipement public a pris une place importante dans les dépenses du budget de wilaya pour cette année (ce qui explique l'augmentation de la section d'équipement et la diminution de la section de fonctionnement de 08.50 %).

1.1.4 Année 2014

Pour cette année, les dépenses du budget sont fixées à plus de cinq milliards et sept cents millions de dinars (5.700.000.000 DZD).

Tableau n°05 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2014.
(Unité : DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	4.231.149.685,00	73,41
Equipement et Investissement	1.532.817.582,00	26,59
Total	5.763.967.267,00	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2015.

A la lecture tableau, nous retenons que le montant total des dépenses du budget de la wilaya a connu une diminution avoisinante les deux cents et quatre vingt dix millions et neuf cents milles de dinars (290.900.000 DZD), soit -2,60% par rapport à l'année 2013, parce-que les subventions que réserve l'Etat annuellement pour le financement du budget de wilaya ont baissé. Nous remarquons également que le part totale des dépenses de la section de fonctionnement a augmenté de 13.61 % par rapport à l'année 2013, et ceci revient à la nouvelle augmentation des dépenses du secteur de la sécurité et de la protection civile à plus de deux milliards de dinars (2.000.000.000 DZD).

1.1.5 Année 2015

Pour cet exercice budgétaire, les dépenses totales ont été à près de sept milliards et sept cents millions de dinars (7.700.000.000 DZD).

Tableau n°06 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2015.
(Unité : DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	3.406.976.342,00	44,30
Equipement et Investissement	4.283.170.795,00	55,70
Total	7.690.147.137,00	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2016.

A partir des résultats mentionnés dans le tableau, nous constatons que le montant des dépenses engagées dans le cadre du budget de wilaya pour l'année 2015 a connu une augmentation considérable qui est de 1.926.179.870 DZD, soit 14,32% par rapport à l'exercice budgétaire précédent (2014). Et nous remarquons également que le montant des dépenses d'équipement et d'investissement a fortement augmenté de 29,11% par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Cela est dû à l'importance de l'enveloppe budgétaire affectée cette année à la voirie de la wilaya qui est de deux milliards et trois cents et quarante quatre millions et huit cents et soixante treize milles et treize dinars (2.344.873.013 DZD)².

1.1.6 Année 2016

Pour cet exercice, le montant global des dépenses engagées dans le cadre du budget de wilaya est d'environ de six milliards et huit cents millions de dinars (6.800.000.000 DZD).

Tableau n°07 : Répartition des dépenses du budget de wilaya de TO pour l'année 2016.
(Unité : DZD)

Section	Montant	Pourcentage (%)
Fonctionnement	2.851.378.134,00	41,76
Equipement et Investissement	3.975.833.755,00	58,24
Total	6.827.211.889,00	100

Source : Nos propres recoupements à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2017.

² Donnée recueillie à partir de la synthèse du compte administratif de la wilaya de T-O pour l'année 2016.

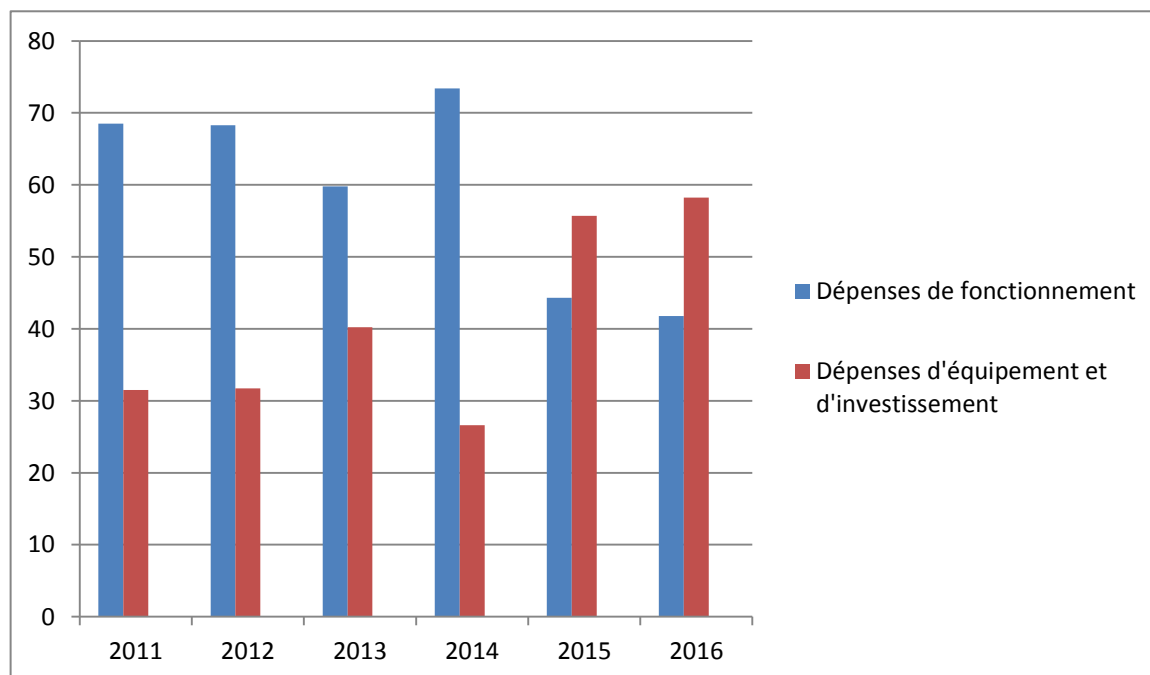
A partir du tableau, nous constatons que le montant des dépenses engagées dans le cadre du budget de wilaya a régressé de huit cents et soixante deux millions et neuf cents et trente cinq milles et deux cents quarante huit dinars (862.935.248 DZD), soit 5,95% par rapport à l'exercice budgétaire précédent (2015), car le montant global des recettes qui financent les dépenses du budget de wilaya ont baissé (aliénations de la wilaya, subventions).

- Le montant global des dépenses engagées dans le cadre du budget de la wilaya de TO, ne connaît pas de grands changements et reste presque stable et il est compris entre cinq milliards (5.000.000.000 DZD) et sept milliards (7.000.000.000 DZD) de dinars, car les recettes (fiscales, aliénations de la wilaya...) du budget qui financent ces dépenses sont presque stables de montant pour chaque année.

1.1.7 Représentation graphique de l'évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement et d'investissement du budget de wilaya durant la période 2011 – 2016

Le graphe suivant nous illustre l'évolution des dépenses d'équipement et des dépenses de fonctionnement du budget de wilaya de 2011 jusqu'à 2016 :

Graphe n°01 : Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement et d'investissement du budget de wilaya de TO entre 2011 et 2016. (En %)



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données des synthèses des comptes administratifs de la wilaya de Tizi-Ouzou pour la période 2011 – 2016.

A partir de cette représentation graphique, nous pouvons déduire que : Durant la période 2011 – 2014, les dépenses de fonctionnement sont nettement supérieures aux dépenses d'équipement et d'investissement, mais à partir de 2015 la situation s'inverse, et donc les dépenses d'équipement et d'investissement commencent à prendre le dessus par rapport aux dépenses de fonctionnement, et cela revient aux modifications de certaines enveloppes budgétaires, qui se présentent essentiellement en :

- la diminution de l'enveloppe affectée aux services de sécurité et de la protection civile de la wilaya (qui entre dans la section de fonctionnement) à environ cinq cents millions de dinars (500.000.000 DZD), alors qu'auparavant elle avoisinait un peu plus de deux (02) milliards de dinars³. En parallèle, aux dépenses d'équipement et d'investissement, on trouve que l'enveloppe affectée à la voirie de la wilaya a augmenté jusqu'à environ deux milliards de dinars après avoir été d'une somme d'un peu plus de deux cents millions de dinars (200.000.000 DZD) aux années précédentes (2011 à 2014)⁴.

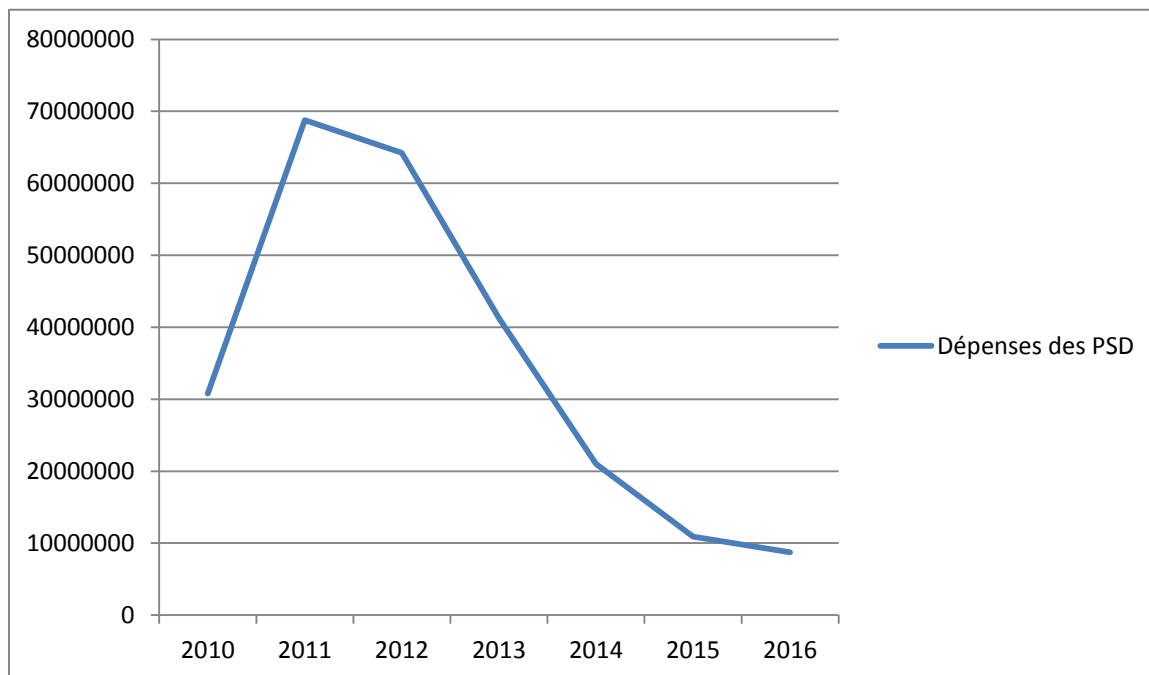
1.2 Les dépenses des programmes sectoriels déconcentrés de la période 2010 – 2016

Depuis 2010, la wilaya de Tizi-Ouzou a dépensé des sommes colossales dans le cadre des PSD, et l'évolution de ces dépenses est largement dépendante des rentes pétrolières, parce qu'elles (les dépenses des PSD) sont financées par le budget de l'Etat.

A propos de notre question posée dans l'entretien, sur les enveloppes affectées dans le cadre des Programmes Sectoriels Déconcentrés dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le chef de service des statistiques à la DPSB de Tizi-Ouzou, nous a apporté la réponse suivante : durant la période allant de 2010 jusqu'à 2016, la wilaya de Tizi-Ouzou a dépensé près de cent soixante quatorze milliards et neuf cents millions de dinars (174.900.000.000 DZD) dans le cadre des PSD. Ces dépenses sont réparties comme suit : (graphe n° 02).

³ Données recueillies à l'APW de Tizi-Ouzou.

⁴ Idem.

Graphe n°02 : Evolutions des dépenses des PSD de 2010 à 2016. (Unité : milliers DZD)

Source : Nos propres recoupements à partir des données recueillies à la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire de Tizi-Ouzou.

Du graphe n°02, nous constatons que les dépenses engagées dans le cadre des PSD connaissent des fluctuations durant cette période.

Pour l'année 2010, les dépenses ont été estimées à environ trente milliards et sept cents millions de dinars (30.700.000.000 DZD), ces dépenses ont augmenté jusqu'à soixante huit milliards et sept cents millions de dinars (68.700.000.000 DZD), cela est dû à la hausse des prix du baril du pétrole pour cette période⁵ (le prix du baril a dépassé 120 US Dollar).

Depuis 2014, les dépenses des PSD ont connu une baisse importante, par exemple, durant l'année 2013, la totalité des dépenses s'élevait à environs quarante et un milliards et deux cents millions de dinars (41.200.000.000 DZD), alors qu'en 2015 les dépenses des PSD ont chuté jusqu'à dix milliards et huit cents millions de dinars (10.800.000.000 DZD) soit une diminution approximative de trente et un milliards de dinars (31.000.000.000 DZD), et comme cité précédemment ceci est dû à la chute drastique des prix des hydrocarbures (prix du baril a reculé jusqu'à 35 US Dollar).

⁵ Ceci confirme ce que nous avons cité précédemment à propos du financement des PSD qui se fait principalement par la fiscalité pétrolière.

Section 2 : Analyse de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 - 2017

Le financement des projets d'équipement public est assuré essentiellement par des programmes centralisés et déconcentrés (budget de l'Etat). Mais ils peuvent-être également, financés par le budget de wilaya.

2.1 Evolution des dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre des programmes sectoriels centralisés et déconcentrés

Durant la période 2005 – 2017, l'équipement public a bénéficié de deux programmes quinquennaux et un programme en cours, à savoir :

- Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) pour la période 2005 – 2009 ;
- Programme de Consolidation de la Croissance Economique (PCCE) pour la période 2010 – 2014 ;
- Programme d'Appui de la Croissance Economique (PACE) pour la période 2015 – 2019 (qui n'est pas encore achevé).

La wilaya de Tizi-Ouzou, comme d'autres wilayas d'Algérie, a bénéficié de ses parts dans le cadre de ces différents programmes et dans tous les secteurs, tel-que le secteur des travaux publics qui fera l'objet de notre analyse.

Ces programmes quinquennaux, sont injectés essentiellement dans deux types de programmes qui sont : les Programmes Sectoriels centralisés (PSC), et Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD).

Pendant la période 2005 – 2017, le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou a consommé des enveloppes budgétaires dans le cadre des PSD et des PSC, d'un montant global très important, qui est de soixante trois milliards et trois cents millions de dinars (63.300.000.000 DZD)⁶. Chaque année le secteur consomme une enveloppe d'une somme précise.

⁶ Informations recueillies de notre enquête auprès du responsable du service de la comptabilité à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1.1 Période 2005 – 2009

Durant cette période, le secteur des TP a consommé une enveloppe budgétaire, qui est approximativement de dix neuf milliards et deux cents millions de dinars (19.200.000.000 DZD).

Tableau n° 08 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 – 2009. (Unité : DZD)

Année	Dépenses (PSC+PSD)
2005	2.455.203.612
2006	2.667.717.213
2007	4.413.128.755
2008	5.533.188.610
2009	4.227.482.664
Total	19.296.720.850

Source : Nos propres recoupements à partir des documents internes de la DTP de Tizi-Ouzou.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que les dépenses publiques durant cette période, évoluent de façon continue de 2005 jusqu'à 2008, cela est dû à la stabilité des finances publiques et aussi à la disponibilité des ressources financières de l'Etat, qui viennent essentiellement de la fiscalité pétrolière (98%) (Le prix du baril de pétrole a atteint environs 140 US Dollar dans la bourse de New York en juillet 2008), mais en 2009 il y a eu une baisse des dépenses de ce secteur dans la wilaya de Tizi-Ouzou, car les prix des hydrocarbures ont connu une légère régression à la fin de l'année 2008, notamment dans le dernier trimestre et au début de l'année 2009 suite à la crise financière de 2008.

De 2005 à 2007, les dépenses ont connu une forte augmentation et sont passées de deux (02) milliards et quatre cents millions de dinars en 2005 à quatre (04) milliards et quatre cents millions de dinars en 2007, leur montant a presque doublé, cette évolution se traduit en pourcentage à +10.5% par rapport au total des dépenses de cette période, et ceci revient à la consommation des enveloppes budgétaires importantes pendant cette année (2007) dans ce secteur, car la politique de l'Etat visait à achever les anciens programmes qu'il a déjà initié auparavant (notamment, le Programme de Soutien à la Relance Economique).

2.1.2 Période 2010 – 2014

Pour cette période, le secteur des TP a consommé une enveloppe budgétaire globale de trente et un milliards et six cents millions de dinars (31.600.000.000 DZD).

Tableau n° 09 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2010 – 2014. (Unité : DZD)

Année	Dépenses (PSC+PSD)
2010	3.546.792.282
2011	3.604.005.836
2012	6.003.075.642
2013	9.568.463.050
2014	8.970.750.904
Total	31.693.087.710

Source : Nos propres recoupements à partir des documents internes de la DTP de Tizi-Ouzou.

A partir des résultats du tableau, nous remarquons que durant cette période, le secteur des travaux publics a consommé des enveloppes très importantes d'un montant global d'environ trente et un milliards et six cents millions de dinars (31.600.000.000 DZD). Ceci s'explique par l'abondance des ressources du budget de l'Etat qui proviennent principalement des recettes de la rente pétrolière pendant cette période (Les prix du baril du pétrole, notamment de 2010 jusqu'à 2013, ont connu une flambée).

En 2010 les dépenses ont baissé par rapport à l'année précédente (2009), car la politique de l'Etat a été orientée vers l'encouragement et le développement d'autres secteurs⁷, tels-que : le secteur de l'hydraulique, le secteur de la jeunesse et des sports.

Puis de 2012 jusqu'à 2014, les dépenses du secteur (TP) ont augmenté d'une manière inédite, et elles ont atteint leur apogée en 2013 (environ neuf milliards et cinq cents millions de dinars), car pendant cette période l'Etat a bénéficié de la stabilité des prix des hydrocarbures pour soutenir et réaliser le maximum de projets déjà lancés, et donc achever les programmes quinquennaux (le PSCE et le PCCE).

⁷ Informations recueillies auprès des responsables de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1.3 Période 2015 – Octobre 2017

Cette période entre dans le cadre du programme quinquennal (2015 – 2019) ; Programme d'Appui de la Croissance Economique. De 2015 jusqu'au mois d'octobre 2017, le secteur des travaux publics a consommé une enveloppe budgétaire globale avoisinant les douze milliards et trois cents millions de dinars (12.300.000.000 DZD).

Tableau n° 10 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans le cadre des PSD et des PSC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2015 – octobre 2017. (Unité : DZD)

Année	Dépenses (PSC+PSD)
2015	8.209.860.042
2016	2.780.240.301
Jusqu'à octobre 2017	1.401.036.501
Total	12.391.136.874

Source : Nos propres recoupements à partir des documents internes de la DTP de Tizi-Ouzou.

Les données obtenues dans le tableau, nous montrent, une chute brutale des dépenses du secteur, de 2015 à 2016, et sont passées à huit milliards (8.000.000.000 DZD) à deux milliards de dinars (2.000.000.000 DZD), d'une diminution de 43% par rapport au montant global de cette période. Ensuite en 2017, le montant des dépenses a atteint un niveau inférieur, environs un milliards et quatre cents millions de dinars (1.400.000.000) pendant les dix premiers mois de cette année, et donc elles ont connu le niveau le plus faible depuis 2005. Cette régression est principalement due à la situation financière actuelle du pays, et la vulnérabilité des finances publiques qui sont largement dépendants de la fiscalité pétrolière, car pendant cette période, les prix des hydrocarbures ont fortement décliné en atteignant leur niveau le plus bas (depuis 2005), qui a été d'environ 39 US Dollar/le baril.

2.2 Evolution des dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre du budget de wilaya de la période 2010 – 2016

Dans le cadre du budget de wilaya, la Direction des Travaux Publics (DTP) de Tizi-Ouzou bénéficie chaque année d'une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation des petits travaux (projets), contrairement aux Programmes Sectoriels Centralisés et Déconcentrés. Le

montant global de ces enveloppes de 2010 jusqu'à 2016 est approximativement, de cinq milliards et trois cents millions de dinars (5.300.000.000 DZD).

Tableau n° 11 : Evolution des dépenses d'équipement dans le secteur des TP dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre du budget de wilaya de 2010 à 2016. (Unité : DZD)

Année	Dépenses d'équipement
2010	87.215.430
2011	91.814.620
2012	93.066.287
2013	292.690.914
2014	274.388.877
2015	2.344.873.013
2016	2.177.464.909
Total	5.361.514.050

Source : Nos propres recoupements à partir des données recueillies à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les données de ce tableau, nous permettent de remarquer, une légère évolution des dépenses d'équipement dans le cadre du budget de wilaya entre 2010 jusqu'à 2014, mais à partir de 2015, elles ont fortement augmenté, passant de deux cents millions (200.000.000 DZD) en 2014 à deux milliards de dinars (2.000.000.000 DZD) en 2015 et 2016. Et vu la place stratégique qu'occupe ce secteur dans la vie socioéconomique, et pour compenser le recul des dépenses dans le cadre des Programmes Sectoriels Déconcentrés et Programmes Sectoriels Centralisés, qui sont financées par le budget de l'Etat, les autorités locales ont opté à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire affectée à ce secteur (dans le cadre du budget de wilaya). Et concernant notre question posée dans l'entretien, qui est de savoir, pourquoi les dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre du budget de wilaya ont augmenté fortement à partir de 2015, les responsables du service de comptabilité à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous ont donné comme explication la réponse suivante : dès le recul des prix des hydrocarbures, l'Etat essaye de trouver et de se procurer du maximum de recettes possibles pour faire face à ses dépenses et celles des collectivités locales, pour cela, les pouvoirs publics locaux ont décidé d'encourager certains secteurs porteurs de croissance et susceptibles d'aider d'autres secteurs à amener plus des recettes fiscales au futur, qui pourront

augmenter les ressources budgétaires. Et cela s'explique également, par le changement de l'organe chargé de la gestion des Fonds Communs des Collectivités Locales (FCCL), qui a été à la charge des communes, mais à partir de 2014, et suite à une enquête faite par la cour des comptes, ils ont réalisé que la gestion de ces derniers est malsaine, donc les pouvoirs publics ont décidé de charger la direction des travaux publics pour gérer ces fonds⁸.

2.3 La comparaison entre les dépenses d'équipement du budget de wilaya et les dépenses des PSD et des PSC du secteur des travaux publics de la période 2010 – 2016

Durant la période allant de 2010 à 2016 le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou a consommé une enveloppe budgétaire globale qui avoisine quarante huit milliards de dinars (48.000.000.000 DZD).

Tableau n° 12: Comparaison entre les différents types de dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2010 – 2016. (Unité : DZD)

Dépenses	Montant	%
Dépenses du budget de wilaya	5.361.514.050	11,15
Dépenses des PSD	34.948.071.350	72,74
Dépenses des PSC	7.370.242.089	16,11
Totales des dépenses (2010 – 2016)	48.044.702.100	100

Source : Nos calculs à partir des documents internes de la DTP et des synthèses des comptes administratifs de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les projets d'équipement du secteur des travaux publics sont financés par deux budgets principaux, à savoir : le budget de wilaya et le budget d'Etat. Les dépenses de ce dernier dans le secteur des travaux publics, sont réparties sur deux programmes (PSD et PSC).

Les dépenses dans le cadre des PSD sont destinées principalement à financer des projets de développement et de réalisation des infrastructures neuves, ceci apparaît dans le tableau, car 72,74 % des dépenses de ce secteur, pendant cette période sont réalisées dans le cadre des PSD. Tandis-que les dépenses des PSC sont destinées à financer des projets d'entretien et de réparation des infrastructures déjà existantes, et elles représentent 16,11 %

⁸ Information recueillie de notre enquête auprès des responsables de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

des dépenses totales du secteur. Puis en dernier lieu, on trouve les dépenses dans le cadre du budget de wilaya, qui sont destinées à financer des petits travaux, notamment des travaux d'entretien, et elles représentent que 11,15 % des dépenses totales du secteur durant cette période.

Section 3 : Répercussions de l'évolution des dépenses d'équipement sur le secteur des travaux publics durant la période 2005 – 2017

Durant la période allant de 2005 à 2014, il est évident que le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou a profité de l'abondance des rentes pétrolières. La stabilité des finances publiques et la disponibilité des ressources financières, ont permis à ce secteur de réaliser une progression considérable dans ses projets, mais à partir de 2014, la situation financière commence à se détériorer, ce qui a fait plonger les finances publiques dans de grandes difficultés, voire dans une crise, pour faire face aux engagements de l'Etat en matière des dépenses publiques. Le secteur des travaux publics comme d'autres secteurs de l'économie algérienne, a connu une dégradation dans sa croissance.

3.1 Présentation du bilan physique des réalisations dans le secteur des travaux publics pour la période 2004 - 2016

Les infrastructures dans la wilaya de Tizi-Ouzou sont constituées essentiellement, dans le réseau routier (qui comprend les ouvrages d'art) et quelques infrastructures portuaires.

Concernant la question posée lors de notre entretien, à propos de l'état des lieux du réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le responsable du service des statistiques au niveau de la DPSB de Tizi-Ouzou, nous a apporté les réponses à travers les données suivantes :

Tableau n° 13 : Evolution du réseau routier de la wilaya de Tizi-Ouzou de 2004 à 2016.

(Unité : KM linéaire)

Année	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Routes Nationales	573	575	604	609	609	616	621
Chemins de Wilaya	552,5	552,5	587	652	652	652	652
Chemins Communaux	3071	3420	3457	3503	3503	3548	3548

Source : Nos propres recoupements à partir des données de la DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou.

A partir des données fournies par la DPSB de Tizi-Ouzou et qui sont représentées dans le tableau n°13, nous constatons que, le réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou évolue d'une façon continue et remarquable dans les différentes catégories de classement des routes, notamment, les chemins communaux, qui ont été d'un linéaire total de 3071 KM en 2004, ce linéaire a augmenté jusqu'à atteindre les 3503 KM en 2012, ceci est dû, à la politique des pouvoirs publics, orientée vers l'amélioration et le développement des chemins communaux⁹. Nous remarquons également, que le linéaire des routes nationales a évolué de 2004 jusqu'à 2016 ; en passant de 573 KM à 621 KM (en 2016). Cette évolution concerne également les chemins de wilaya, en effet, ces derniers représentaient un linéaire de 552,5 KM en 2004 pour atteindre 652 KM en 2016.

On peut dire, que le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a enregistré un essor dans la réalisation de nouvelles infrastructures, notamment dans le réseau routier.

⁹ Information donnée par le chef de services des statistiques à la DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.1.1 Etat actuel du réseau routier de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau n° 14 : Etat actuel de l'ensemble du réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou.
(Unité : KM linéaire)

Etat des routes	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Total
Routes Nationales	356	160	105	621
Chemins de Wilaya	415	132	105	652
Chemins Communaux	1774	710	1064	3548

Source : Nos propres recoupements à partir des documents internes de la DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Du tableau, nous pouvons relever les remarques suivantes :

- Le linéaire de différentes catégories de routes qui sont en bon état est le plus important par rapport à l'état moyen ou mauvais pour chaque catégorie de route (RN, CW, CC), par exemple, le pourcentage des routes nationales qui sont en bon état (356) par rapport au linéaire total de cette catégorie (621 KM) est de 57,32 %. Mais, vu les montants dépensés dans ce secteur, nous pouvons dire que, ce résultat reste insuffisant.
- Pour les chemins communaux, le pourcentage des chemins qui sont en mauvais état, est important par rapport au linéaire global existant de cette catégorie, il est presque de 30%, donc nous constatons, une certaine négligence par les autorités locales, de l'état de cette catégorie de route.

3.2 Comparaison entre les programmes quinquennaux en matière des dépenses d'équipement dans le cadre des PSD et PSC et des réalisations neuves dans le secteur des travaux publics durant la période 2005 – 2017

Pour montrer les effets de l'évolution des dépenses du secteur des travaux publics de 2005 jusqu'à 2017, il est nécessaire d'établir une comparaison entre les périodes en suivant les programmes quinquennaux engagés, en prenant en considération les dépenses d'équipement et les réalisations physiques des projets dans ce secteur.

Tableau n° 15 : Evolution des dépenses d'équipement dans le cadre des programmes quinquennaux (et dans le cadre des PSD et PSC) et les réalisations neuves dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou de 2005 à 2017.

Période	Dépenses globales (PSC+PSD) (en DZD)	Linéaire du réseau routier et autoroutier (en KM)	Nombre d'ouvrages d'art
2005 - 2009	19.296.720.850	122	09
2010 - 2014	31.693.087.710	48	27
2015 – octobre 2017	12.391.136.874	00	00
Total	63.380.945.430	170	36

Source : Nos propres recoupements à partir des données recueillies à la DTP de Tizi-Ouzou.

Du tableau, nous constatons que, les dépenses les plus importantes sont celles de la période (programme quinquennal) 2010 – 2014, avec un montant global d'environ trente et un milliards et six cents millions de dinars (31.600.000.000 DZD), qui représentent 50 % des dépenses totales étudiées, ceci revient à la flambée des prix des hydrocarbures durant cette période. Contrairement à la période 2015 – octobre 2017, où les dépenses ont reculé de 30,45% par rapport à la période précédente, ceci s'explique comme nous l'avons cité auparavant, par la chute brutale du cours du baril de pétrole.

Pendant la période 2005 – 2009, le secteur des travaux publics a connu une croissance dans ses réalisations, il a été créé plusieurs infrastructures¹⁰, qui sont :

- Création de 99,5 KM de chemins de wilaya ;
- Création de 22,5 KM de routes nationales ;
- Construction de neuf (09) ouvrages d'art ;
- Construction d'un port de pêche et de plaisance à Tigzirt en 2008.

De 2010 à 2014, de nouvelles infrastructures importantes sont créées¹¹ :

- Création de 35 KM d'autoroutes, dont 22 KM sont des aménagements des routes nationales en axes autoroutiers ;

¹⁰ Informations recueillies à partir de notre enquête auprès du chef de service de développement des infrastructures à la DTP de wilaya de Tizi-Ouzou.

¹¹ Idem.

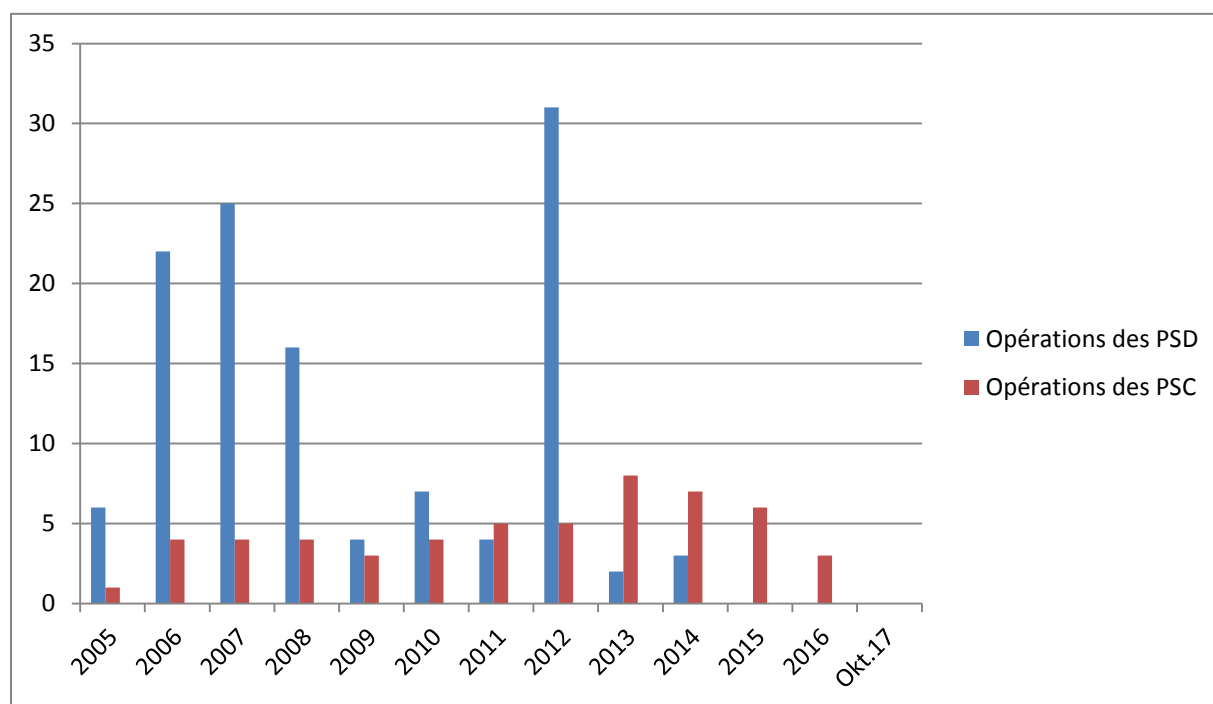
- Aménagement de 13 KM des routes nationales ;
- Construction de 27 ouvrages d'art.

Alors que durant la période 2015 – 2017, il n'a été créé aucune nouvelle infrastructure, sauf aménagement de deux grands ouvrages d'art¹² : pont-échangeur de Fréha, pont-échangeur de Tadmaït.

3.2.1 Evolution des opérations inscrites dans le cadre des PSD et des PSC dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Durant la période 2005-2017, il a été inscrit un nombre total d'opérations de cent soixante quatorze (174), qui sont réparties comme suit :

Graphes n° 03 : Evolution du nombre des opérations inscrites dans le cadre des PSD et des PSC du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 – 2017.



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des documents des nomenclatures des opérations d'équipement de l'Etat des programmes quinquennaux (PCSC – PCCE – PACE).

¹² Donnée recueillie à partir de notre enquête auprès du chef du service de développement des infrastructures à la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Vu l'importance des montants affectés dans le cadre des PSD, le nombre des opérations qui s'inscrit chaque année dans ces programmes est plus élevé par rapport à celui qui s'inscrit dans le cadre des PSC, ceci apparaît clairement dans le graphe ; durant la période allant de 2005 jusqu'à 2012, le nombre d'opérations inscrites dans le cadre des PSD est nettement supérieur à celui inscrit dans le cadre des PSC, ceci s'explique par le fait que pendant cette période, et vu l'abondance des ressources financières, les pouvoirs publics, ont préféré d'injecter des grandes sommes dans les PSD pour développer de nouvelles infrastructures. Mais à partir de 2015, et comme réponse sur la question posée dans notre entretien « Pourquoi il n y a plus d'opérations inscrites dans le cadre des PSD dans le secteur ? », les responsables du service de comptabilité à la DTP de Tizi-Ouzou, nous ont expliqué que : cela revient au manque de financement causé par la chute des prix des hydrocarbures, et il y a eu juste, l'inscription de certaines opérations dans le cadre des PSC seulement, et les efforts sont consacrés pour l'entretien de ce qui a été déjà réalisé (infrastructures), et à l'achèvement des projets déjà lancés durant les périodes précédentes.

Selon les responsables de la direction des travaux publics de la wilaya de Tizi-Ouzou, plus de 90% des opérations demandées par la direction au niveau du ministère chargé du secteur, sont accordées par ce dernier (qui fait son arbitrage pour décider des opérations à attribuer) pour qu'elles soient lancées définitivement sur terrain, et cela durant la période 2005 – 2012. Mais à partir de 2013, ce n'est plus le cas, et la cause principale est liée à la contrainte de la disponibilité des ressources financières de l'Etat.

Conclusion du chapitre:

A travers ce chapitre, nous avons essayé d'établir des réalités sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en tenant compte, essentiellement, de l'évolution des dépenses publiques dans ce secteur durant la période 2005 – 2017, et des états des lieux des infrastructures développées pendant la même période (2005 – 2017). Toutefois, l'analyse des dépenses dans ce secteur (dans le cadre des PSD et PSC et du budget de wilaya), que nous avons effectuée, nous a montré que : durant cette période, des montants très importants sont dépensés, notamment, lors des programmes quinquennaux 2005 – 2009, et 2010 – 2014, dans le but de développement de nouvelles infrastructures.

Les dépenses dans ce secteur, sont réparties sur deux catégories de programmes : Programmes Sectoriels Déconcentrés où s'inscrivent des projets neufs, pour lesquels on affecte la plus grande part des dépenses. Et des Programmes Sectoriels Centralisés dans lesquels, on trouve généralement, des projets concernant les grands travaux d'entretien. Ces programmes (PSD et PSC), sont financés par le budget de l'Etat, et comme nous l'avons démontré précédemment, les ressources de ce dernier proviennent essentiellement de la fiscalité pétrolière.

Notre enquête auprès des services de la DTP de Tizi-Ouzou, nous a révélé qu'une part des dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, est financée par le budget de wilaya, mais reste insignifiante par rapport au financement qui s'effectue dans le cadre des PSD et des PSC.

L'évolution générale des dépenses globales du secteur (dans le cadre des PSD et des PSC), a connu une augmentation durable de 2005 jusqu'à 2015, et depuis, les dépenses ont chuté et ont atteint leur niveau le plus bas.

D'une manière générale, sur la période étudiée (2005 – 2017), le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a réalisé un essor en matière des infrastructures développées, et particulièrement durant la période 2010 – 2014, où il y a eu la réalisation de projets de grande envergure, tel-que, la rénovation de la route nationale n°12 en axe autoroutier sur un linéaire de 26,5 KM (de Oued-Aïssi jusqu'à la sortie-Est d'Azazga).

Conclusion générale

Conclusion générale

Les finances publiques constituent un domaine important dans la vie économique, sociale et politique et autre d'un pays. Dès lors, leur mobilisation, leur utilisation, leur affectation ou répartition ainsi que leur évaluation, exigent une bonne gestion pouvant permettre au gouvernement de réaliser ses objectifs socioéconomiques.

L'Etat intervient dans la vie économique, par le biais des finances publiques, et plus précisément, par les dépenses publiques. Ainsi, une excellente maîtrise de ces dernières, permet à l'Etat de bien gérer ses deniers publics, d'une manière efficace et rationnelle.

L'intervention de l'Etat dans le secteur des travaux publics est justifiée par des arguments socioéconomiques, ces arguments mettent en avant les effets redistributifs et l'effet d'égalité et d'équité, mais cette intervention a fait augmenter les dépenses publiques. Celles-ci doivent faire l'objet d'une évaluation continue et un contrôle et suivi permanents, et ce pour garantir une gestion efficace. Donc un bon système de gestion des dépenses publiques est indispensable pour la mise en œuvre des politiques nationales et la réalisation des objectifs de développement. Ainsi, plusieurs organes, s'introduisent avant, pendant et après l'exécution des dépenses publiques, pour assurer la saine gestion de ces dernières.

En Algérie, les dépenses publiques constituent, l'une des préoccupations primordiales pour les pouvoirs publics, car leur conception, gestion, et affectation font l'objet principal pour l'Etat, afin de mener ses différentes politiques pour soutenir l'économie nationale et contribuer au développement du pays.

L'économie algérienne, est basée sur le secteur des hydrocarbures, les rentes (pétrolières) de ce dernier financent pratiquement, toutes les dépenses des autres secteurs d'activité. Et parmi ces secteurs, on trouve le secteur des travaux publics, qui est un secteur stratégique pour le développement socioéconomique durable. Ceci apparaît clairement, dans les parts de financement que réserve le gouvernement, pour ce secteur annuellement. Cependant, chaque wilaya bénéficie, des parts importantes pour financer les dépenses de ce secteur au niveau local.

Le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui a fait l'objet de notre étude, est constitué de plusieurs infrastructures, routières, portuaires et aéroportuaires. La réalisation de ces infrastructures nécessite la mise en œuvre de tous les moyens humains et matériels, pour atteindre les objectifs tracés. Pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser des

ressources financières très importantes. Donc l'évolution des dépenses dans le secteur des travaux publics influence directement le degré des réalisations des projets dans ce secteur.

Notre problématique de recherche a consisté à vérifier si les fluctuations que connaissent les dépenses publiques dans ce secteur, ont des effets (négatifs/positifs) sur le développement des infrastructures au niveau de la wilaya, notamment, dans un contexte où la situation financière du pays s'est plongée dans de grandes difficultés, voire dans une crise.

L'analyse de l'évolution des dépenses publiques du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous a permis la confirmation de nos hypothèses de départ, et les résultats de notre enquête sont présentés dans les points suivants :

La création de nouvelles infrastructures, a des impacts directs et indirects sur le développement socioéconomique de la région, ceci témoigne de l'importance du secteur des travaux publics dans la wilaya pour relancer d'autres secteurs d'activité (industrie, commerce). L'étude de cas de la rénovation de la route nationale n°12 en axe autoroutier (Oued-Aïssi – Sortie-Est d'Azazga), nous a illustré les multiples avantages qu'a apporté cette infrastructure pour la wilaya de Tizi-Ouzou en général. Ce constat de fait a confirmé notre première hypothèse.

Les montants colossaux dépensés durant la période 2005 – 2017 dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a été fructifiant, car pendant cette période il ya eu un développement considérable dans le patrimoine des infrastructures dont dispose la wilaya. Ce résultat est justifié lors de la comparaison que nous avons effectuée, en tenant compte des enveloppes budgétaires consommées durant la période 2005 – 2017, et des créations de nouvelles infrastructures pendant la même période. Cette comparaison nous a affirmé notre deuxième hypothèse.

Les sources de financement des dépenses du secteur des travaux publics proviennent de deux catégories de budgets, à savoir : le budget de l'Etat et le budget de wilaya. Les enveloppes fournies par le budget de l'Etat sont nettement supérieures à celles offertes par le budget de wilaya pour financer ce secteur. A travers l'analyse de l'évolution des dépenses dans ce secteur (TP) que nous avons effectué, nous sommes arrivés à déduire que le secteur des travaux publics est largement dépendant des recettes de la fiscalité pétrolière, et donc de l'évolution des prix des hydrocarbures. De ce fait, nous avons pu confirmer notre troisième hypothèse.

Conclusion générale

Les résultats obtenus lors de la comparaison entre la somme des dépenses d'équipement du budget de wilaya, avec la somme des dépenses d'équipement dans le cadre des Programme Sectoriels Déconcentrés et des Programmes Sectoriels Centralisés dans le secteur des travaux publics de la wilaya de Tizi-Ouzou dont le financement est centralisé, assuré par le budget de l'Etat, nous conduisent à dire que la décentralisation en Algérie dans son volet financier n'existe pas en réalité et reste inachevée, car les collectivités locales ne peuvent pas faire face à leurs dépenses sans l'assistance de l'Etat central.

Les dépenses totales du budget de wilaya, ne connaissent pas d'importants changements lors de la période étudiée, et restent pratiquement, stables de montants, car le budget de wilaya tire ses ressources de financement, principalement de la fiscalité ordinaire locale, tandis-que les dépenses dans le cadre des PSD et des PSC qui sont financées par le budget de l'Etat, subissent une régression importante, dès que les prix des hydrocarbures baissent. Et puisque la part importante des dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou est consommée dans le cadre des PSD et PSC, ce dernier est touché par le recul des prix des hydrocarbures depuis 2014, et ceci est évident dans la mesure où il n'a été créée aucune nouvelle infrastructure (comme nous l'avons cité dans notre cas pratique) dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période allant de 2015 jusqu'à octobre 2017.

En plus des constats et des résultats obtenus de l'analyse de l'évolution des dépenses dans le secteur des travaux publics, nous avons soulevé également quelques contraintes qui entravent les responsables chargés du secteur au niveau local (DTP), de réaliser les projets de ce secteur dans les délais prévus, et qui augmentent le coût de ces projets qui nécessitent plusieurs réévaluations. Parmi ces contraintes, on peut citer :

- Faiblesse des moyens de réalisation appropriés à la hauteur de la consistance du programme inscrit dans le secteur des travaux publics ;
- La nature juridique des terrains, en majorité privés et très morcelés, ce qui engendre des oppositions à chaque choix ;
- L'étendue de notre wilaya est dominée par les ensembles montagneux d'où la difficulté de prise en charge de cet espace accidenté qui constitue une contrainte pour le développement ;
- L'état du milieu physique ainsi que la dispersion de l'espace territorial, environ 1500 villages rendent pratiquement les voies de communications difficiles et engendrent des

surcoûts d'investissements se rapportant aux réalisations et aux réhabilitations des infrastructures.

- Actes de vandalisme sur les équipements routiers, notamment, les panneaux de signalisation, directionnels.

Pour surmonter ces contraintes et autres, nous proposons les solutions suivantes :

- Renforcement des structures locales chargées de l'exécution des programmes de développement en moyens humains et matériels ;
- Allègement des procédures contractuelles pour accélérer la réalisation des travaux ;
- La nature des terrains dans la wilaya de Tizi-Ouzou est propice aux glissements, les exemples les plus illustratifs sont les glissements de terrains d'Ain-El-Hammam, Azazga. Pour cela : il convient d'établir des procédures visant à atténuer les risques d'aléas naturels notamment dans les zones de montagne à fortes pentes, et nous proposons également, de chercher des sites présentant de moindres risques et favorables au lancement de nouvelles infrastructures.

La wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié durant ces dernières années d'un programme de raccordement important au gaz naturel, toutes les conduites ont été réalisées sur le réseau routier, et tous les efforts de remises en état de chaussées, notamment les chemins communaux ont été anéantis, ce qui nécessite un effort supplémentaire. Et pour éviter ce cas de figure, une coordination entre les responsables chargés du secteur des travaux publics avec les services chargés de la réalisation des travaux de raccordement en gaz naturel, est très primordiale.

Faute, des limites, que nous avons encourues pendant notre enquête sur terrain, nous n'avons pas pu accéder à certaines informations, notamment, les données relatives aux dépenses dans le cadre des Programmes Sectoriels Centralisés de tous secteurs confondus dans la wilaya de Tizi-Ouzou, pour faire une étude exhaustive sur les dépenses publiques locales, pour la raison de la difficulté de maîtrise de ces dépenses par les directions déconcentrées, car elles restent sous la gestion des ministères au niveau central, cet éclaircissement nous a été donné par le chef des services des statistiques à la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire (DPSB) dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Comme nous avons rencontré d'autres contraintes par rapport au refus des responsables du service budget à la Direction de l'Administration Locale (DAL), de nous fournir des informations concernant quelques données qui pourraient nous aider à expliquer mieux notre analyse, et ceci pour des raisons inconnues.

Conclusion générale

Nous terminons notre travail par dire que : malgré tous les efforts fournis, et les infrastructures développées durant la période étudiée (2005 – 2017), il reste toujours quelques insuffisances, telles-que, les embouteillages que connaissent le réseau routier de la wilaya, notamment, dans certaines régions comme le chef-lieu de la wilaya, et également la situation physique de certaines routes, demeure en mauvais état. Comme nous remarquons aussi, que la wilaya de Tizi-Ouzou, et malgré le littoral important qu'elle a, elle ne contient que deux petits ports, et qui ne sont pas à la hauteur d'accueillir des grands navires transitaires des marchandises. Pour cela, les autorités locales, doivent revoir leur politique de réalisation d'infrastructures portuaires, pour améliorer le réseau maritime afin de contribuer à la relance de l'activité économique dans la wilaya.

Bibliographie

Références bibliographiques :

Ouvrages :

1. ABECASSIS.P et ZEGHNI.S, « Le rôle de l'Etat dans la vie économique et sociale », Ed. Ellipses, Paris, 1996.
2. ALBERT. J-L, « Exécution des budgets locaux », Ed. Economica, Paris, 1997.
3. BAKANDEJA WA MPUNGU, « les finances publiques pour une meilleure gouvernance économique et financière en RD Congo », Ed. Lancier, Bruxelles, 2006.
4. BERNARD.J, « les progrès récents de l'analyse économique des dépenses publiques », Ed. Colloque de Paris, Paris, 1981.
5. BOUVIER.M, « Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt », Edition L.G.D.J, Paris, 2000.
6. BOUVIER.M & ESCALASSAN. M.C, « finances publiques », Ed. LGDJ,(2^{ème} édition), Paris, 1995.
7. BOUVIER.M & MARIE CHRISTINE & LASSALE. J-P, « Finances publiques », Ed. L.G.D.J, Paris, 1993.
8. BUISSON.J, « finances publiques », (15^{ème} édition), Ed. Dalloz, Paris, 2012.
9. CARON.M, « Budget et politiques budgétaires », Ed. Bréal, Paris, 2007.
10. CHALES.N-M, « démocratisation et décentralisation, genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne », Ed. Karthala, Dakar, 2003.
11. CHOUVEL. F, « Finances publiques 2017 : cadre juridique de budget-conception-vote-ressources et dépenses-exécution-contrôle-budget social de la nation » (20^{ème} édition), Ed. Gualino, Paris, 2017.
12. CHOUVEL. F, « L'essentiel des finances publiques de l'Etat » (18^{ème} édition), Ed. Gualino, Paris, 2017.
13. DE LOME.A & CHRISTINE.A, « l'Etat et l'économie : un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980 », Ed. Seuil, Paris, 1983.
14. FONTANEL.J, « Evaluation des politiques publiques », Ed. O.P.U, Paris, 2005.
15. GUENGUAN.A, GILBERT.G, « La fiscalité locale en question », Ed. Montchrestien, Paris, 1991.
16. HOOERENS. D & CHEVALLIER. C, « L'enjeu économique de l'investissement public et de son financement », Ed. LGDJ, Paris, 2006.
17. HUART.F, « économie des finances publiques » ; Ed. DUNOD, Paris, 2012.
18. HUTEAU.S, « la nouvelle gestion publique locale : LOLF et collectivités territoriales », Ed. Le Moniteur, Paris, 2008.
19. LASCOMBE.M « finances publiques » (7^{ème} édition), Ed. Dalloz, Paris, 2009.
20. MERRIEN.F.X, « L'Etat providence », Ed. P.U.F, Paris, 1997.
21. MUZELLEC. R, « Finances publiques » (16^{ème} édition), Ed. Dalloz, Paris, 2013.
22. MUZELLEC.R, « Les finances publiques », (11^{ème} édition), Ed. SYREY, Paris, 2000.
23. PAYSANT.A, « finances publiques », Ed. Armand Colin, Paris, 1999.
24. RAHMANI. C, « Les finances des communes algériennes », Ed. Casbah, Alger, 2002.
25. VALLEE.A, « Economie des systèmes fiscaux comparés », Ed P.U.F, Paris, 1994.
26. WALINE. C, « Contrôle et évaluation des finances publiques », Ed. la doc française, Paris, 2009.

Articles et revues :

- BELMOKADEM. M, SARI.Z, «Effets des dépenses publiques sur la croissance : cas des dépenses d'infrastructures en Algérie », la revue stratégie et développement N°08, université de Mostaganem, Janvier 2015, P 61.
- FERETTI.R, « L'élaboration du budget de l'Etat », In. Revue du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (en France), septembre 2015, P 01.
- HARVEY MARA.C « Ecart de productivité et maladie des coûts ». Apports et limites du modèle de croissance déséquilibrée de William J.BAUMOL. In : Revue économique. Volume 49, n°2, 1998. P 439.
- Jean-Marc Daniel, professeur de l'économie-ESCP-EAD, revue de trésorerie, N°1, janvier 2008, P 14.
- Revue des Reformes Economiques et Intégration en Economie Mondiale, ESC n°8/2010, P 16.

Thèses de doctorat et mémoires de magister :

- AIT MOKHTAR Omar « Evolution des dépenses publiques dans le contexte de la mondialisation : cas Algérie 1999 - 2014 », thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014.
- AMARI Rezika, « Contribution à l'analyse financière des budgets communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou : un instrument de maîtrise et de rationalisation des finances locales », mémoire de magister, UMMTO, 2009-2010.
- BOUMAHDI Mohamed, « les dépenses publiques et leur incidence sur le secteur de l'éducation : le cas de l'Algérie », mémoire de magister, université de Tlemcen, 2012.
- LANDRY.L-T, « l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : l'exemple du Cameroun », Thèse de doctorat. Université Paris-Est, 2010.
- MOULAI Kamel, « les institutions de l'action publique locale en Algérie : cas des marchés publics dans la wilaya de T.O », thèse de doctorat, UMMTO, 2015.
- TANI YAMNA. A, « Analyse de la croissance économique en Algérie », thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014.
- ZAKANE. A « Dépenses publiques productives, croissance à long-terme et politique économique : essai d'analyse économétrique appliquée au cas de l'Algérie », thèse de doctorat, université d'Alger, 2002-2003.

Communications à colloques et séminaires :

- BENABDALLAH. Y, « Le développement des infrastructures en Algérie : quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement ? », in « ouverture et émergence en Méditerranée », colloque international, Rabat-Maroc 17-18 Octobre 2008.
- Massilva FERRAT, Abdelhamid AIT TALEB, Conférence Internationale en Economie-Gestion & Commerce International (EGCI – 2017), département sciences économiques université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Autres documents, rapports et divers :

- « Manuel de contrôle des dépenses engagées », ministère des finances algérien, Ed. print, Alger, décembre 2007.
- « Démarche et programmes du secteur des travaux publics – rapport de synthèse », ministère des travaux publics algérien, novembre 2009.
- Guide de « Politique gouvernementale dans le domaine des travaux publics », ministère des travaux publics algérien, septembre 2015.

Textes législatifs et réglementaires :

- Constitution de la république algérienne démocratique et populaire de 2016.
- Loi n°80-04 de 1980 relative à l'exercice de la fonction du contrôle de l'APN.
- Loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique.
- Loi n°12-07 du 11 février 2012 relative à la wilaya.
- Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant sur la réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
- Décret exécutif n°92-32 du 20 janvier 1992, portant l'organisation de l'IGF.
- Décret exécutif n°92-78 du 22 février 1992 fixant les attributions de l'IGF.
- Décret exécutif n°2005-436 du 10 novembre 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services des travaux publics de wilayas.

Arrêtés et instructions interministériels :

- arrêté interministériel (ministère de l'intérieur et ministère des travaux publics) du 14 février 2009.
- Instruction interministérielle W1 (ministère des finances et ministère l'intérieur) sur les opérations financières des wilayas.

Sites internet :

www.vie-publique.fr

www.fallaitpasfairedudroit.fr

www.mtp.gov.dz

www.mf-ctrf.gov.dz

www.premier-ministre.gov.dz

Table des matières

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Listes des abréviations et acronymes utilisés	
Liste des tableaux, graphes et figures	
Sommaire	
Résumé	
Introduction générale	01
Chapitre I : Genèse et développement des finances publiques	06
Introduction du chapitre	06
Section 1 : Evolution générale des finances publiques	07
1.1 Les finances publiques classiques	07
1.1.1 Concept de l'Etat gendarme.....	08
1.1.2 Les principes classiques des finances publiques	09
a) Les dépenses publiques doivent-être limitées au strict nécessaire	09
b) L'impôt doit-être aussi léger possible et neutre	09
c) L'équilibre budgétaire doit-être atteint chaque année	09
d) Le recours à l'emprunt doit-être réservé aux circonstances exceptionnelles	10
1.2 Les finances publiques modernes	10
1.2.1 Le déclin de l'Etat libéral et la montée de l'Etat providence	10
1.2.2 Emergence du rôle économique de l'Etat selon Keynes	12
a) Modalités d'intervention de l'Etat	12
b) La conception moderne des finances publiques	13
1.2.3 La multiplication des dépenses publiques	15
Section 2 : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales	16
2.1 Centralisation, Déconcentration, Décentralisation	16
2.2 Les formes de la décentralisation	17
2.2.1 La décentralisation administrative.....	17
2.2.2 La décentralisation territoriale.....	17
2.2.3 La décentralisation technique	17
2.2.4 La décentralisation politique	17
2.3 Avantages de la décentralisation	18
2.4 Désavantages de la décentralisation	18
2.5 Répartition des fonctions selon la théorie du fédéralisme financier (R.Musgrave)	19
2.5.1 La fonction d'affectation des ressources	19
2.5.2 La fonction de redistribution du revenu	20
2.5.3 La fonction de stabilisation macroéconomique.....	20
2.6 Partage des compétences selon le principe de subsidiarité	20
2.7 Partage des ressources entre l'Etat et les collectivités locales	21
2.8 L'autonomie financière partie intégrante de la décentralisation financière	21
Section 3 : Les dépenses publiques comme élément d'intervention	22

3.1 Explication des dépenses publiques par l'approche basée sur la demande	22
3.1.1 La loi de Wagner	23
a) Les enseignements de la loi.....	23
b) Les résultats empiriques controversés	24
3.1.2 L'hypothèse de l'électeur médian.....	25
a) Demande de bien public par l'électeur médian	25
b) Redistribution du revenu à l'électeur médian.....	25
c) Existence de la demande pour la redistribution de revenu aux groupes d'intérêt.....	25
3.2 Les dépenses publiques expliquées par l'approche basée sur l'offre	26
3.2.1 La thèse de BAUMOL ou thèse de différence de productivité	26
3.2.2 L'effet de déplacement	27
3.2.3 La théorie de la bureaucratie.....	28
3.2.4 La théorie de la capacité fiscale (illusion financière)	28
3.2.5 L'évolution des dépenses publiques expliquée par l'approche du déséquilibre.....	29
Conclusion du chapitre.....	31
Chapitre II : Aspect théorique du budget de l'Etat et les dépenses publiques	32
Introduction du chapitre	32
Section 1 : Le budget général de l'Etat	33
1.1 Règles budgétaires.....	33
1.1.1 Un acte réglementé	33
1.1.2 Un acte de prévision	34
1.1.3 Un acte d'autorisation	34
1.1.4 Les principes budgétaires	34
a) Principe de l'annualité.....	34
b) Principe de l'unité	35
c) Principe de l'universalité.....	35
d) Principe de spécialité.....	36
e) Principe de la sincérité	36
1.2 Elaboration et adoption du budget	36
1.2.1 L'élaboration du projet de loi de finances.....	37
1.2.2 L'élaboration et adoption de loi de finances	39
1.3 Structure du budget	40
1.3.1 Les recettes	40
a) Recettes fiscales	40
b) Recettes non fiscales	41
1.3.2 Les dépenses.....	41
a) Les dépenses de fonctionnement.....	41
b) Les dépenses d'équipement à caractère définitif.....	42
1.4 L'exécution du budget	42
1.5 Aperçu sur le budget de wilaya.....	43
1.5.1 Préparation, présentation et vote du budget de wilaya.....	43
1.5.2 Périodicité.....	43
1.5.3 Contenu du budget.....	44

1.5.4	Exécution du budget.....	44
Section 2 : Classification et exécution des dépenses publiques		45
2.1	Classification des dépenses publiques	45
2.1.1	La classification des dépenses en fonction de personnes	45
2.1.2	La classification des dépenses en fonction de leur nature	45
a)	Les dépenses de fonctionnement.....	46
b)	Les dépenses d'investissement.....	46
c)	Les dépenses de transfert.....	46
2.2	Exécution des dépenses publiques	46
2.2.1	La phase administrative	46
a)	L'engagement.....	47
b)	La liquidation	47
c)	L'ordonnancement	47
2.2.2	La phase comptable	48
a)	Le paiement	48
2.2.3	Les agents d'exécution	48
2.2.3.1	Les ordonnateurs	48
a)	Les ordonnateurs principaux (primaires)	49
b)	Les ordonnateurs secondaires	49
c)	La responsabilité des ordonnateurs.....	49
2.2.3.2	Les comptables publics	50
a)	Les catégories des comptables publics	50
2.2.4	Principe de séparation des ordonnateurs et des comptables publics	51
a)	Les raisons d'être du principe	51
b)	Violation du principe.....	52
Section 3 : Contrôle des dépenses publiques		52
3.1	Le contrôle à priori	53
3.1.1	Le contrôle financier.....	53
a)	L'organisation de ce type de contrôle	53
b)	La mission du contrôleur financier	53
3.1.2	Contrôle des marchés publics.....	54
a)	Les organes de contrôle des marchés publics.....	55
3.1.3	Le contrôle des comptables publics.....	55
a)	La responsabilité du comptable public.....	55
b)	Le rôle du comptable public en matière de contrôle des dépenses publiques	55
3.2	Le contrôle à posteriori	56
3.2.1	Le contrôle exercé par l'inspection générale des finances (IGF).....	56
a)	Organisation de l'inspection générale des finances	56
b)	Les missions de l'inspection générale des finances	57
3.2.2	Le contrôle exercé par la cour des comptes.....	58
a)	Les attributions de la cour des comptes	58
3.2.3	Le contrôle exercé par les assemblées élues.....	59
a)	Les modalités de contrôle de l'APN	60
b)	Le contrôle exercé par les assemblées locales.....	61
Conclusion du chapitre.....		62
Chapitre III : Importance du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne.....		63

Introduction du chapitre	63
Section 1 : Présentation du secteur des travaux publics en Algérie	64
1.1 La gestion du secteur des travaux publics en Algérie.....	64
1.1.1 Ministère des travaux publics et des transports	65
1.1.1.1 Organisation du ministère	65
1.1.2 Services déconcentrés : Directions des travaux publics de wilayas.....	66
a) Le service de développement des infrastructures routières.....	67
b) Le service de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier	67
c) Le service des infrastructures aéroportuaires et maritimes	67
d) Le service de l'administration et des moyens	67
- Organigramme de la DTP de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	68
1.1.2.1 Les subdivisions territoriales	68
1.1.2.2 Les subdivisions fonctionnelles	69
a) La subdivision fonctionnelle des « grands travaux »	69
b) La subdivision fonctionnelle « tunnels »	69
c) La subdivision fonctionnelle de « la viabilité du réseau routier ».....	69
d) La subdivision fonctionnelle de « la gestion des parcs à matériels des travaux publics ».....	69
e) La subdivision fonctionnelle « maritime »	69
1.2 Les éléments de la stratégie sectorielle et les objectifs visés	70
1.2.1 Les éléments de la stratégie sectorielle	70
1.2.2 Les objectifs visés par la politique sectorielle.....	70
1.3 Consistance du patrimoine et bilan physique des réalisations 1999 - 2015.....	71
1.3.1 Consistance du patrimoine	71
1.3.2 Bilan physique des réalisations 1999 - 2015.....	72
1.4 Programme en cours et perspectives dans ce secteur des TP	72
1.4.1 Programme en cours.....	72
a) En matière d'entretien et développement routier et autoroutier	72
b) En matière des transports.....	73
1.4.2 Perspectives	74
Section 2 : Rôle du secteur des travaux publics dans l'économie algérienne	75
2.1 Le rôle des infrastructures publiques dans les théories récentes de la croissance : un bref aperçu	75
2.1.1 L'apport de la théorie de la croissance endogène	76
2.1.2 L'économie géographique	77
2.2 Contribution des infrastructures au développement de l'économie algérienne.....	78
a) La contribution du secteur du bâtiment et des travaux publics à la croissance.....	79
b) Les objectifs recherchés à travers les réalisations autoroutières	79
c) Impact de l'action engagée par le secteur des travaux publics dans le programme quinquennal 2005 – 2009	80
Section 3 : Etude de cas de la rénovation de la route nationale n°12 en axe autoroutier : Oued- Aïssi – Azazga (hôpital)	80
3.1 Bilan physique de l'axe autoroutier	81
3.1.1 Les tronçons constitutifs du projet	82
3.1.1.1 Les ouvrages d'art	83

3.2 Impacts de la modernisation de la route nationale n°12 sur le développement socioéconomique de la wilaya de Tizi-Ouzou	84
3.2.1 Impacts directs.....	84
3.2.2 Impacts indirects	85
Conclusion du chapitre	87
Chapitre IV : Impact de l'évolution des dépenses publiques locales sur le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	88
Introduction du chapitre	88
Section 1 : Evolution des dépenses publiques locales.....	89
1.1 Evolution des dépenses du budget de la wilaya pour la période 2011 - 2016	89
1.1.1 Année 2011	89
1.1.2 Année 2012	90
1.1.3 Année 2013	91
1.1.4 Année 2014	92
1.1.5 Année 2015	92
1.1.6 Année 2016.....	93
1.1.7 Représentation graphique de l'évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement et d'investissement du budget de wilaya durant la période 2011 – 2016.....	94
1.2 Les dépenses des programmes sectoriels déconcentrés de la période 2010 - 2016.....	95
Section 2 : Analyse de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 - 2017	97
2.1 Evolution des dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre des programmes sectoriels centralisés et déconcentrés	97
2.1.1 Période 2005 - 2009	98
2.1.2 Période 2010 - 2014	99
2.1.3 Période 2015 – Octobre 2017	100
2.2 Evolution des dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre du budget de wilaya de la période 2010 - 2016	100
2.3 La comparaison entre les dépenses d'équipement du budget de wilaya et les dépenses des PSD et des PSC du secteur des travaux publics de la période 2010 - 2016	102
Section 3 : Répercussions de l'évolution des dépenses d'équipement dans le secteur des travaux publics durant la période 2005 - 2017	103
3.1 Présentation du bilan physique des réalisations dans le secteur des travaux publics pour la période 2004 – 2016	103
3.1.1 Etat actuel du réseau routier de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	105
3.2 Comparaison entre les programmes quinquennaux en matière des dépenses d'équipement dans le cadre des PSD et des PSC et des réalisations neuves dans le secteur des travaux publics durant la période 2005 - 2017	105
3.2.1 Evolution des opérations inscrites dans le cadre des PSD et des PSC dans le secteur des travaux publics de la wilaya de Tizi-Ouzou	107
Conclusion du chapitre.....	109
Conclusion générale	110

Références bibliographiques	115
Table des matières	118
Les annexes	

Annexes

Annexe n° 01

Guide d'entretien de notre enquête auprès des responsables de la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire (DPSB), et auprès des responsables de la Direction des Travaux Publics (DTP) dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Présentation de notre enquête :

Dans le cadre de notre travail, nous avons mené une enquête sur terrain, auprès des responsables de la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaire, et ceux de la Direction des Travaux Publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, dont laquelle nous avons effectué, des petits entretiens. Cette enquête s'est déroulée sur une période de deux mois, débutée en mois de septembre, et achevée en mois de novembre 2017.

Les questions principales posées durant cette enquête sont les suivantes :

a) Auprès du service des statistiques à la Direction de Programmation et du suivi Budgétaire (DPSB) :

- Comment, sont gérés les Programmes Sectoriels Centralisés (PSC) et les Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) ?
- Quelles sont les enveloppes consommées dans le cadre des Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) de tous secteurs confondus dans la wilaya de Tizi-Ouzou?
- Quelles sont les contraintes liées à la réalisation des projets dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Quel est l'état des lieux du réseau routier dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

b) Auprès du service de développement des infrastructures routières à la Direction des Travaux Publics :

- Quel est le projet le plus important, qui a consommé le plus de dépenses dans le secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou, durant la période allant de 2005 jusqu'à 2017 ?
- Quelles sont les nouvelles réalisations de projets en matière d'infrastructures dans le secteur (TP), durant la même période (2005 – 2017) ?
- Quels apports de la rénovation de la route nationale n°12 en axe autoroutier « Oued-Aïssi – Azazga (Hôpital) » ?

c) Au près du service de la comptabilité à la Direction des Travaux Publics (DTP) :

- Comment explique-t-on, l'évolution durable des dépenses du secteur des travaux publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2005 – 2015 et la chute brusque de ces dépenses à partir de 2016 ?
- Pourquoi, il n y a plus d'opérations inscrites dans le cadre des PSD à partir de 2015 dans le secteur ?
- Pourquoi les dépenses d'équipement du secteur des travaux publics dans le cadre du budget de wilaya, ont considérablement augmenté à partir de 2015 ?

Annexe n° 02

ANNEXE
LISTE DES SUBDIVISIONS FONCTIONNELLES

WILAYAS	SUBDIVISIONS FONCTIONNELLES
48 directions des travaux publics	Subdivision fonctionnelle de la gestion des parcs à matériels
15 directions des travaux publics	Subdivision fonctionnelle de la viabilité du réseau routier
14 directions des travaux publics	Subdivision fonctionnelle maritime
Béjaïa	Subdivision fonctionnelle tunnel de Kherrata
Blida	Subdivision fonctionnelle gestion des tunnels
Annaba	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands projets urbains (viaducs, trémies, tunnels, ...etc.) Subdivision fonctionnelle « gestion des tunnels »
Constantine	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands projets urbains (viaducs, trémies, tunnels, ...etc.) Subdivision fonctionnelle « gestion des tunnels »
Alger	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands projets urbains (viaducs, trémies, tunnels, ...etc.) Subdivision fonctionnelle « gestion des tunnels »
Oran	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands projets urbains (viaducs, trémies, tunnels, ...etc.) Subdivision fonctionnelle « gestion des tunnels »
Sétif	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands travaux
Tipaza	Subdivision fonctionnelle chargée de l'encadrement technique des grands travaux

(Annexe publiée dans le Journal Officiel de la République Algérienne N°34 du 07 juin 2009, pages 19,20.)

Annexe n° 03

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

SITUATION DES CP ARRETEE AU 31.12.2009 VU AVEC LE NC 13

1/ - PROGRAMME (PSD) :

- PROGRAMME NORMAL :

Chap	Prog	Gest	Reliquat 2008	Dotation			Paiement au 31.12.2009	
				Initiale	Rattachement	Actuelle		
521	PSD	BAD	-	-	-	-	-	
521	PSD	TR	1 498 791 282,67	830 000 000,00	146 749 000,00	2 475 540 282,67		
522	PSD	TR	161 295 051,12	400 000 000,00	116 369 000,00	677 664 051,12	42 578 883,96	
534	PSD	TR	442 163 280,63	300 000 000,00	-	742 163 280,63	-	
535	PSD	TR	524 084 936,52	1 800 000 000,00	-	2 324 084 936,52	-	
531	PSD	TR	282 179 344,30	70 000 000,00	-	352 179 344,30	-	
834	PSD	TR	-	-	-	-	10 214 622,63	
524	HPSD	TR	34 063 907,59	281 000 000,00	-	315 063 907,59	38 789 452,46	
S / TOTAL PN :			2 942 577 802,83	3 681 000 000,00	263 118 000,00	6 886 695 802,83	91 582 959,05	

524	PCSC	PSD	-	-	-	-	98 886 662,78	177 387 792,35
521	PCSC	PSD	-	-	-	-	1 538 876 256,77	
522	PCSC	PSD	-	-	-	-	82 440 162,38	552 645 004,78
531	PCSC	PSD	-	-	-	-	50 812 107,84	301 367 236,46
534	PCSC	PSD	-	-	-	-	126 563 706,15	615 599 574,48
535	PCSC	PSD	-	-	-	-	1 950 199 601,34	373 885 335,18
834	PCSC	PSD	-	-	-	-	10 751 127,78	
S / TOTAL PCSC PSD			-	-	-	-	3 858 529 625,04	2 020 884 943,25
TOTAL GENERAL : PN + PCSC (PSD)			2 942 577 802,83	3 681 000 000,00	263 118 000,00	6 886 695 802,83	3 950 112 584,09	2 020 884 943,25

521	PSRE	TR	-	-	-	-	24 913 428,39	911 750 597,51
534	PSRE	TR	-	-	-	-	-	
535	PSRE	TR	-	-	-	-	-	
531	PSRE	TR	-	-	-	-	-	
S / TOTAL PSRE / PSD :			-	-	-	-	24 913 428,39	911 750 597,51
TOTAL : PN+PSRE+ PCSC (PSD)			2 942 577 802,83	3 681 000 000,00	263 118 000,00	6 886 695 802,83	3 975 026 012,48	2 932 635 540,76

2/ - PROGRAMME CENTRALISE : PROGRAMME NORMAL CENTRALISE :

524	PSC	TR	31 090 168,70	-	-	31 090 168,70	8 035 518,47	23 054 650,23
521	PSC	BAD	17 545 272,15	-	-	17 545 272,15	194 850,16	17 350 421,99
S / TOTAL :			48 635 440,85	-	-	48 635 440,85	8 230 368,63	40 405 072,22

* PROGRAMME PSRE CENTRALISE :

524	PSRE/ PSC	TR	111 368 360,94	-	-	111 368 360,94	53 053 318,84	58 315 042,10
S / TOTAL PSRE :			111 368 360,94	-	-	111 368 360,94	53 053 318,84	58 315 042,10

861	PCSC	PSC	600 000,00	-	-	600 000,00	-	600 000,00
821	PCSC	PSC	5 991 353,40	-	-	5 991 353,40	-	5 991 353,40
531	PCSC	PSC	190 708 222,49	355 064 000,00	-	545 772 222,49	184 113 499,84	361 658 722,65
532	PCSC	PSC	28 031 909,97	8 399 600,00	-	36 431 509,97	7 059 464,97	29 372 045,00
S / TOTAL PCSC + PSC			225 331 485,86	363 463 600,00	-	588 795 085,86	191 172 964,81	397 622 121,05
S / TOTAL CENTRALISE			385 335 287,65	363 463 600,00	-	748 798 887,65	252 456 652,28	496 342 235,37
TOTAL GENERAL			3 327 913 090,48	4 044 463 600,00	263 118 000,00	7 635 494 690,48	4 227 482 664,76	3 428 977 776,13

Annexe n°04

**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU**

SITUATION DES CP ARRETEE AU 31/12/2014

I/ PROGRAMME DECONCENTRE : (PSD)

1) PROGRAMMES PN - PCSC - PSRE :

*** PN :**

Chap	Prog	Gest	Reliquat 2013	Dotation		Paiement au 31/12/2014	%	Reliquat
				Initiale	Actuelle			
521	PSD	TR	460 747 573,14	500 000 000,00	960 747 573,14	-		
522	PSD	TR	283 510 153,44		283 510 153,44	-		
534	PSD	TR	366 160 418,28		366 160 418,28	-		
535	PSD	TR	166 696 149,31		166 696 149,31	-		
531	PSD	TR	298 538 840,78		298 538 840,78	-		
834	PSD	TR	-		-	-		
S/TOTAL			1 575 653 134,95	500 000 000,00	2 075 653 134,95	-	0%	
524	HPSD	TR	121 378 966,04		121 378 966,04	-		
S/ TOTAL PN :			1 697 032 100,99	500 000 000,00	2 197 032 100,99	-	0%	

*** PCSC :**

524	PCSC	PSD			-	-		121 378 966,04
521	PCSC	PSD	-		-	661 356 145,70		299 391 427,44
522	PCSC	PSD	-		-	-		283 510 153,44
531	PCSC	PSD	-		-	-		298 538 840,78
534	PCSC	PSD	-		-	-		366 160 418,28
535	PCSC	PSD			-	37 932 169,58		128 763 979,73
834	PCSC	PSD	-		-	-		
S/ TOTAL PCSC			1 697 032 100,99	500 000 000,00	2 197 032 100,99	699 288 315,28	32%	1 497 743 785,71

*** Programme complémentaire**

521	CD	TR	4 505 833,83		4 505 833,83	-		4 505 833,83
535	CD	TR	23 074,29		23 074,29	-		23 074,29
S/TOTAL CD :			4 528 908,12	-	4 528 908,12	-		4 528 908,12
TOTAL : PN +PCSC+CD			1 701 561 009,11	500 000 000,00	2 201 561 009,11	699 288 315,28	32%	1 502 272 693,83

2) PROGRAMME PCCE :

521	PCCE	TR	1 503 520 634,51	3 235 958 936,66	4 739 479 571,17	4 721 363 570,19		18 116 000,98
522	PCCE	TR	610 211 039,63	540 000 000,00	1 150 211 039,63	1 130 175 095,46		20 035 944,17
524	PCCE	TR	283 958 936,66	- 283 958 936,66	-	-		-
532	PCCE	TR	116 669 112,12	- 47 000 000,00	69 669 112,12	46 696 574,34		22 972 537,78
535	PCCE	TR	718 693 324,91	175 000 000,00	893 693 324,91	864 938 356,90		28 754 968,01
534	PCCE	TR	-	50 000 000,00	50 000 000,00	33 672 097,96		16 327 902,04
834	PCCE	TR	-		-	-		-
S/TOTAL PCCE :			3 233 053 047,83	3 670 000 000,00	6 903 053 047,83	6 796 845 694,85	98%	106 207 352,98
TOTAL (PSD)			4 934 614 056,94	4 170 000 000,00	9 104 614 056,94	7 496 134 010,13	82%	1 608 480 046,81

Annexe n° 04 (suite)

II / PROGRAMME CENTRALISE : (PSC)

1) PROGRAMMES PCSC - PSRE :

* PCSC :

861	PCSC	PSC	35,70	-	35,70		35,70
821	PCSC	PSC	5 991 353,40	-	5 991 353,40	-	5 991 353,40
531	PCSC	PSC	104 251 009,94	-	104 251 009,94	7 000 640,36	97 250 369,58
532	PCSC	PSC	4 367 782,15	-	4 367 782,15	-	4 367 782,15
528	PCSC	PSC	78 543 956,08	500 000 000,00	578 543 956,08	394 325 028,61	184 218 927,47
S/TOTAL PCSC			193 154 137,27	500 000 000,00	693 154 137,27	401 325 668,97	291 828 468,30

* PSRE :

524	PSRE/ PSC	TR	8 095 202,02	-	8 095 202,02	-	8 095 202,02
S/TOTAL PSRE :			8 095 202,02	-	8 095 202,02	-	8 095 202,02
TOTAL : PN + PSRE+PCSC			201 249 339,29	500 000 000,00	701 249 339,29	401 325 668,97	57% 299 923 670,32

2) PROGRAMME PCCE :

521	PCCE	PSC	-	60 000 000,00	60 000 000,00	20 357 970,75	39 642 029,25
531	PCCE	PSC	1 242 152 720,31	898 928 137,00	2 141 080 857,31	970 661 739,17	1 170 419 118,14
532	PCCE	PSC	13 741 917,80	4 461 920,00	18 203 837,80	316 068,00	17 887 769,80
821	PCCE	PSC	4 479 666,99	-	4 479 666,99	1 787 882,85	2 691 784,14
524	PCCE	PSC	4 592 200,00	32 000 000,00	36 592 200,00	7 032 728,73	29 559 471,27
S/TOTAL PCCE			1 264 966 505,10	995 390 057,00	2 260 356 562,10	1 000 156 389,50	44% 1 260 200 172,60
TOTAL (PSC)			1 466 215 844,39	1 495 390 057,00	2 961 605 901,39	1 401 482 058,47	47% 1 560 123 842,92
TOTAL (PSD+PSC)			6 400 829 901,33	5 665 390 057,00	12 066 219 958,33	8 897 616 068,60	74% 3 168 603 889,73

III / FONDS NATIONAL ROUTIER ET AUTOROUTIER :

COMPTE SPECIAL 302 100 002	411 559 059,67	-	411 559 059,67	65 134 836,00		346 424 223,67
TOTAL C S	411 559 059,67	-	411 559 059,67	65 134 836,00	16%	346 424 223,67
TOTAL GENERAL	6 812 388 961,00	5 665 390 057,00	12 477 779 018,00	8 962 750 904,60	72%	3 515 028 113,40

Annexe n° 05

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

SITUATION DES CP ARRETEE AU 31/10/2017

I/ PROGRAMME DECONCENTRE : (PSD)

ROUTES

Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Reliquat sur CP notifiés
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
521	716 991 812,00	1 731 319 289,00	2 448 311 101,00	724 485 455,35	1 723 825 645,65
522	175 793 789,00	456 157 211,00	631 951 000,00	185 741 843,04	446 209 156,96
535	304 815 899,00	-	304 815 899,00	163 180 766,56	141 635 132,44
534	2 398 500,00	41 500,00	2 440 000,00	-	2 440 000,00
	1 200 000 000,00	2 187 518 000,00	3 387 518 000,00	1 073 408 064,95	2 314 109 935,05

Annexe n° 05 (suite)

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

SITUATION DES CP ARRETEE AU 31/10/2017

II/ PROGRAMME CENTRALISE (PSC)

ROUTES					
Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Besoins en crédit de paiements
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
528	80 000 000,00	-	80 000 000,00	23 739 736,24	56 260 263,76
531	193 814 284,39	16 232 503,69	210 046 788,08	190 371 209,96	19 675 578,12
521	42 681 157,43	-	42 681 157,43	-	42 681 157,43
TOTAL ROUTES	316 495 441,82	16 232 503,69	332 727 945,51	214 110 946,20	118 616 999,31
PORTS					
Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Besoins en crédit de paiements
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
532	21 803 301,39	-	21 803 301,39	486 720,00	21 316 581,39
524	10 466 376,32	-	10 466 376,32	-	10 466 376,32
TOTAL PORTS	32 269 677,71	-	32 269 677,71	486 720,00	31 782 957,71
AEROPORTS					
Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Besoins en crédit de paiements
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
527	27 276 220,79	-	27 276 220,79	81 900,00	27 194 320,79
TOTAL AEROPORTS	27 276 220,79	-	27 276 220,79	81 900,00	27 194 320,79
BATIMENTS					
Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Besoins en crédit de paiements
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
821	-	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS	-	-	-	-	-
TOTAL PSC	376 041 340,32	16 232 503,69	392 273 844,01	214 679 566,20	177 594 277,81

FONDS NATIONAL ROUTIER ET AUTOROUTIER :

Chap	Dotations 2017			Paielements au 31/10/2017	Besoins en crédit de paiements
	Initiale	Retrait/ Rattachement	Actuelle		
COMPTE SPECIAL 302 100 002	-	-	-	112 948 869,85	-
TOTAL C S	-	-	-	112 948 869,85	-
TOTAL C S	1 576 041 340,32	2 203 750 503,69	3 779 791 844,01	1 401 036 501,00	2 491 704 212,86